



2012 - 2013
Étude Nationale

ENQUÊTE NATIONALE SUR LE SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT À MADAGASCAR

OBJECTIF : 03



© Photo @ GEF/NUD, 2011



Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes







PRÉFACE

Madagascar s'est engagé à atteindre, d'ici à 2015, avec l'appui technique et financier de ses partenaires, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont le but est de créer un cadre programmatique des actions de développement du pays dans différents domaines. La singularité des OMD est de fixer, pour chaque domaine des cibles à atteindre avec les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis et l'année 2015 comme deadline. A l'orée de cette date butoir, et dans un contexte de crise politique depuis 2009, il s'est avéré nécessaire pour Madagascar de dresser un état des lieux de la situation de la population Malagasy dans les domaines suivants : pauvreté et faim, éducation, égalité des sexes, mortalité infantile, santé maternelle, lutte contre le Sida, le Paludisme et d'autres maladies, la préservation de l'environnement.

C'est dans ce cadre que l'Institut National de la Statistique (INSTAT) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), sous le leadership de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population), ont relevé le défi de réaliser de Septembre 2012 à Novembre 2013, l'Enquête Nationale sur le Suivi des OMD (ENSOMD). C'est une enquête de grande envergure, ayant pour but d'évaluer les indicateurs de ces objectifs.

L'originalité de cette étude est la disponibilité d'une base de données unique, riche aussi bien en variables économiques que sociodémographiques, permettant de mesurer les interrelations entre les différentes thématiques. Plus précisément, les différents rapports (un rapport par OMD) regroupent, pour une même période de référence, des informations relativement riches sur les indicateurs des OMD, des Enquêtes Permanentes auprès des Ménages (EPM), des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) et des Enquêtes Anthropométriques (EA). La spécificité de l'étude se traduit par le cadre institutionnel et la mobilisation de plusieurs secteurs de l'administration, depuis sa conception jusqu'à sa publication : la mise en place i) d'un Comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général de la Vice-Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie et ii) d'un Comité Technique présidé par le Directeur Général de l'INSTAT. Le Système des Nations Unies et l'ensemble des PTF ont accepté d'apporter leur soutien financier, humain et technique à l'INSTAT sous la conduite magistrale de l'UNFPA, désigné comme Team Leader.

L'INSTAT, a le devoir de publier le présent rapport qui dégage les principaux résultats et analyses de cette grande opération de collecte multi thèmes.

Conformément à sa mission principale, l'INSTAT est voué de satisfaire les besoins des utilisateurs de données statistiques tant en quantité qu'en qualité, aux niveaux national, régional et international.

Nous espérons que l'ensemble des PTF, en particulier le Système des Nations Unies, l'Administration, les Institutions nationales et autres acteurs locaux de développement, fassent une réelle appropriation et une utilisation optimale de ces informations statistiques, dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets, ainsi que dans les recherches opérationnelles sur les actions de développement au niveau national et infranational, et ceci dans l'objectif de dialogue permanent entre producteurs et utilisateurs de l'information statistique, préconisé dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Vice Premier Ministre chargé de l'Economie et de l'Industrie

*Le Vice-Premier Ministre
chargé de l'Economie et de l'Industrie*

Pierrot BOTOZAZA

M. BOTOZAZA Pierrot





REMERCIEMENTS

L'Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD) a été réalisée pour la première fois à Madagascar de Septembre 2012 à Novembre 2013 par l'Institut National de la Statistique, en collaboration avec l'Office National de Nutrition (ONN), la Vice Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie, la Vice Primature chargée de Développement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de la Décentralisation, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Eau, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Population et des Affaires Sociales, le Ministère de l'Elevage, le Ministère de la Pêche et le Ministère de la Jeunesse et de Loisirs. Au niveau de l'INSTAT, trois (03)

Directions sont impliquées dans la réalisation de cette enquête : la Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales (DDSS), la Direction de la Statistique des Ménages (DSM) et la Direction de la Relation Institutionnelle et de Diffusion (DRID).

L'INSTAT, l'ONN, tous les membres du Comité de Pilotage et le Comité Technique, ainsi que les PTF saisissent l'occasion pour encenser le professionnalisme dans la réalisation et le suivi de cette étude.

Nous adressons nos remerciements à l'équipe technique d'encadrement de l'ENSOMD, les Directions inter-régionales et Services régionaux de l'INSTAT pour leur assistance aux équipes de collecte des données sur le ter-

rain, et à tout le personnel de l'INSTAT.

Nous ne saurions terminer sans exprimer nos reconnaissances aux autres participants de cette enquête à savoir : les autorités administratives et traditionnelles locales, au personnel de la collecte, du traitement, de l'analyse, de l'édition et de la mise en forme des rapports; les femmes et les hommes des ménages échantillons, qui ont bien voulu sacrifier un peu de leur temps pour répondre aux nombreuses questions ainsi que l'ensemble de la population Malagasy.

Directeur Général de l'INSTAT



M. Paul Gérard RAVELOMANANTSOA

Secrétaire Général de la Vice Primature chargé de l'Economie et de l'Industrie



M. Jean Gabriel RANDRIANARISON





AVANT-PROPOS

Ce rapport présente les principaux résultats de l'Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD) réalisée à Madagascar de septembre 2011 à août 2013, par l'Institut National de la Statistique en collaboration avec l'Office National de Nutrition (ONN). Au niveau de l'INSTAT, trois (03) Directions ont été impliquées pour la réalisation de cette enquête, à savoir la Direction de la Démographie et des

Statistiques Sociales (DDSS), la Direction de la Statistique des Ménages, et la Direction de la Relation Institutionnelle et de Diffusion (DRID). L'ENSOMD a été réalisée avec l'appui financier et/ou technique des Agences du Système des Nations Unies, de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'exécution de l'ENSOMD a été effectuée sous la supervision générale du Comité de pilotage et en étroite collaboration avec le Comité technique. Cette enquête a bénéficié également de l'assistance technique des consultants internationaux en collecte des données, traitement des données, analyse des données et Coordination technique des analyses des données.

SIGNALÉTIQUE



Caractéristiques sociodémographiques de la population



Réduire l'extrême pauvreté et la faim



Assurer l'éducation primaire pour tous



Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans



Améliorer la santé maternelle



Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies



Assurer un environnement durable





LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD2M

Appui au Développement de Menabe et Melaky

AFID

Alphabétisation Fonctionnelle Intensive axée sur le Développement

BAD

Banque Africaine de Développement

BIT

Bureau International du Travail

CECJ

Centre d'Ecoute et du Conseil Juridique

CEDEF

Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes

DDSS

Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales

DRID

Direction de la Relation Institutionnelle et de Diffusion

DSM

Direction de la Statistique des Ménages

EA

Enquêtes Anthropométriques

EDS

Enquêtes Démographiques et de Santé

ENSOMD

Enquête Nationale sur le Suivi des OMD

EPM

Enquêtes Permanentes auprès des Ménages

EPT

Education Pour Tous

INSTAT

Institut National de la Statistique

MAP

Madagascar Action Plan

NSP

Ne Sait Pas

NSPR

Ne Souhaite Pas Répondre

OMD

Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG

Organisation Non Gouvernementale

ONN

Office National de Nutrition

PAM

Programme Alimentaire Mondiale

PANAGED

Plan d'Action National Genre et Développement

PGDI

Projet de Gouvernance pour le Développement Institutionnel

PNPF

Politique Nationale de la Promotion de la Femme

PNSE

Programme National de Soutien à l'Emploi

SNDS

Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

SNU

Système des Nations Unies

SPU

Scolarisation Primaire Universelle

TBF

Taux Brut de Fréquentation

USAID

United State Agency International Development

VBG

Violence Basée sur le Genre





RÉSUMÉ

L'Enquête Nationale, auprès des ménages, sur le suivi des indicateurs des OMD (ENSOMD), a été réalisée en 2012 pour disposer des données nécessaires à l'évaluation des progrès du pays. Le rapport ici présent met à disposition des informations relatives aux violences faites aux femmes et les engagements pris par Madagascar dans cette perspective.

Les informations recueillies au cours de l'enquête sont représentatives au niveau national, au niveau de milieux de résidence (urbain

et rural) ainsi qu'au niveau de la capitale et des vingt-deux régions du pays. Les résultats ont été analysés selon certaines caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge, le sexe, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, le quintile de consommation et l'état matrimonial, etc.

Ce résumé a pour objectif de présenter les principaux résultats de l'enquête OMD3.

STATUT DE LA FEMME

L'analyse des résultats concernant l'éducation et l'alphabétisation de la femme a montré que la parité filles/garçons au niveau primaire est atteinte ; ce qui donne un ratio filles/garçons de 1,05. Tandis que, dans le cycle secondaire du 1er cycle, on note une légère régression de la parité filles/garçons avec 0,93. Dans le secondaire du 2nd cycle, le ratio filles/garçons est de 0,86. Plus on monte en niveau (0,73), plus la parité filles/garçons baisse. Concernant l'abandon des élèves au niveau de l'enseignement, le nombre de filles et de garçons concernés, au niveau primaire (1,00), d'une part, et secondaire du 1er cycle (1,03), d'autre part, est presque identique. Tandis qu'aux niveaux secondaire du 2nd cycle et du supérieur, les filles sont plus nombreuses à quitter l'école que les garçons, avec respectivement 1,14 et 1,13. En ce qui concerne l'alphabétisation, Madagascar présente un ratio femmes-hommes de 15 à 24 ans, inférieur à 1.

A propos de la situation des femmes salariées, les sans instruction et de niveau d'instruction primaire sont nombreuses avec respectivement 1,10 et 1,18 dans tout Madagascar. Au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente, en niveau secondaire ou plus (0,82), les femmes deviennent moins nombreuses que les hommes. Dans le secteur formel, on trouve moins de femmes que d'hommes (0,69), tandis que le nombre est presque le même (1,01) dans le secteur informel. Et dans le secteur d'activités, le nombre de femmes qui travaillent dans le secteur primaire (0,97) ainsi que dans le secteur secondaire (0,81) est inférieur à celui des hommes ; par contre, dans le secteur tertiaire, c'est le contraire, le nombre de femmes (1,03) est légèrement supérieur à celui des hommes.

Parmi les femmes en union de 15 à 49 ans, 85 % (contre 91 % en 2008/2009) ont déclaré qu'elles avaient travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette baisse pourrait être causée par la crise économique qui subsiste à Madagascar. La quasi-totalité de ces femmes ont été payées pour le travail effectué (93 %). Et seulement 10 % des cas ont déclaré avoir perçu de l'argent plus que leur mari/partenaire tandis que 32 % ont gagné à peu près le même revenu que le conjoint. Par contre, dans la plupart des cas (55 %), une grande partie du revenu du ménage est gagnée par le mari/partenaire. L'accès des femmes en union, au crédit, fait partie des stratégies adoptées pour améliorer le niveau de revenu du couple au sein du ménage. La proportion des femmes en union

qui participent actuellement au programme de micro finance est de 3,8%. 14,4% d'entre elles rencontrent des problèmes pour le remboursement.

Au sujet de la participation des femmes dans la prise de décision : celle-ci est prise conjointement avec le mari ou le partenaire pour les trois sujets suivants : les soins de santé personnels (56 %), les grosses dépenses du ménage (65 %) et les visites aux parents de l'enquêtée (76 %). En ce qui concerne les décisions pour les achats quotidiens du ménage, c'est la femme qui, dans 56 % des cas, a le dernier mot. Dans plus de 50 % des cas, les hommes ont déclaré que ce sont eux et les femmes/partenaires qui prennent ensemble les décisions concernant ces sujets sauf les achats des besoins quotidiens du ménage. Pour ceux-ci, dans 68 % des cas, la décision est prise principalement par leur épouse ou leur partenaire.

En ce qui concerne la décision de l'utilisation du revenu des femmes qui ont travaillé au cours de 12 derniers mois, seulement moins d'un tiers (30 %) d'entre elles ont eu cette prérogative. Dans 58 % des cas, cette décision a été prise conjointement avec le mari/partenaire. Quant à la décision de l'utilisation de l'argent gagné par les hommes en union, 21 % d'entre eux ont déclaré que, principalement, c'est l'épouse/partenaire qui en est concernée. Cette prise de décision revient principalement aux hommes dans 18 % des cas. Enfin, 60 % ont affirmé que la femme/partenaire est associée à la décision de l'utilisation de l'argent qu'ils ont gagné. Par ailleurs des questions permettant d'évaluer le rôle et le niveau d'implication des femmes dans certaines décisions à prendre au sein du ménage, ont été également posées aux enquêtées.

L'implication et l'intégration des femmes dans une association figurent également parmi les étapes pour améliorer leurs conditions de vie. Au niveau national, près de la moitié des femmes, avec un taux de 43%, ont déclaré être membres d'une association confessionnelle tandis qu'elles ne présentent que 5,5% pour l'association politique et civique. Concernant le poste occupé, 4,6% des femmes, membres d'une association, occupent le poste de président ou de vice-président, 4,7% le poste du secrétariat, et 5,1% les autres postes. Il faut noter que la quasi-totalité (85,0%) des femmes de 15-49 ans sont affiliées dans une association quelconque en tant que simple membre.

Pour apprécier la justification ou non des actes de violence commis par le mari au sein du ménage, on a demandé aux femmes de 15 à 49 ans et aux hommes de 15 à 59 ans si le mari a le droit de battre sa femme pour certaines raisons. Si la femme a brulé la nourriture, 13,5 % des femmes et 12,9% des hommes ont justifié que le mari en a le droit. Si la femme a argumenté avec son conjoint, 8,1% des femmes et 10,6% des hommes n'ont pas refusé. Si la femme est

sortie sans lui dire, 23,0% des femmes et 23,3% des hommes ont accepté les actes de violence commis par son conjoint. Si la femme a négligé les enfants, 38,4% des femmes et 38,9% des hommes ont accepté que le mari ait le droit de battre sa femme. Si la femme a refusé un rapport sexuel avec son conjoint, 10,6% des femmes et 12,2% des hommes en ont été d'accord.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les données collectées montrent également que 30% des femmes subissent plusieurs types de violence durant les 12 derniers mois précédant l'enquête dans tout Madagascar, et la violence psychologique tient la première place parmi les violences les plus fréquentes. 19,0% des femmes l'ont subie. La violence physique, quant à elle, est endurée par 12,1% des femmes. La violence sexuelle et la violence économique sont respectivement supportées par 7,2% et 5,3% des femmes. Pratiquement la moitié de tous les types de violence ont été perpétrés au sein de la famille, ainsi en est-il de la violence lors de la grossesse, 59,9% des femmes victimes en union l'ont affirmé. La violence sexuelle, quant à elle, est plus répandue au niveau de la communauté : 35,4% des cas sont commis par les voisins et 20,1% par les inconnus. Il ressort de cette analyse qu'aucune catégorie de femme n'est épargnée par la violence bien que la prévalence varie légèrement selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Les femmes jeunes ont beaucoup plus de risques que leurs aînées de subir des violences. Le fait d'appartenir aux quintiles des riches ne protège

pas les femmes de la violence. Par ailleurs, l'indiscipline (78,2%) et le non-respect (51,2%) des enfants sont les causes des actes de violence les plus cités par les femmes. Pourtant, la plupart des femmes (83,3%) qui ont commis les actes de violence à l'égard des enfants ont déclaré que ces causes sont rarement rencontrées. Par contre, seulement moins d'une femme sur dix ose affronter physiquement leurs partenaires.

Suite aux actes de violence, les victimes tentent de trouver de l'aide. Cette dernière leur sert à résoudre le problème posé par la situation, à rehausser la dignité de l'individu, et à traverser l'épreuve. Les recours les plus fréquents de plus de la moitié des victimes qui ont tenté de trouver de l'assistance face à tous types de violence, à un moment quelconque, sont les arrangements familiaux. Tandis que 60% et plus, des femmes victimes de tous types de violence (sauf la violence économique) n'ont jamais tenté de trouver de l'assistance. La proportion est identique pour celles qui ont déclaré ou non avoir tenté de chercher de l'assistance.



SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1	3.1.4	Opinion des femmes et des hommes par rapport à la violence conjugale.....	40
CHAPITRE 3.1			CONCLUSION.....	46
STATUT DE LA FEMME	2	CHAPITRE 3.2	VIOLENCE FAITE AUX FEMMES	47
INTRODUCTION.....	2	INTRODUCTION.....		47
3.1.1		3.2.1	Phénomène de la violence.....	48
Education et alphabétisation des femmes.....	2	3.2.1.1	Prévalence de la violence.....	48
3.1.1.1		3.2.1.2	Profil sociodémographique des femmes ayant subi une violence.....	53
Parité filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.....	2	3.2.1.3	Manifestation et ampleur des violences.....	54
3.1.1.2		3.2.1.4	Profil des auteurs de violence contre les femmes, selon le type de violence.....	57
Abandon de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur des filles par rapport aux garçons.....	7	3.2.1.5	Auteurs de violence lors de la grossesse.....	58
3.1.1.3		3.2.1.6	Causes des violences faites aux femmes.....	58
Alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.....	12	3.2.2	Recherche d'assistance par les survivantes de la violence.....	59
3.1.2		3.2.2.1	Violence physique.....	59
Situation des femmes salariées.....	15	3.2.2.2	Violence sexuelle.....	61
3.1.2.1		3.2.2.3	Violence psychologique et émotionnelle.....	63
Accès à l'emploi.....	15	3.2.2.4	Violence économique.....	64
3.1.2.2		3.2.3	Violence physique commise par les femmes.....	65
Situation des femmes dans le secteur institutionnel.....	22	3.2.3.1	Violence physique commise par les femmes en réponse à des actes de violence commis.....	65
3.1.2.3		3.2.3.2	Acte de violence physique commis par les femmes à un moment quelconque.....	66
Rémunération.....	22	3.2.3.3	Profil des femmes auteurs de violence en réaction à la violence physique qu'elle a subie.....	67
3.1.2.4				
Accès au crédit.....	25			
3.1.3				
Participation des femmes dans la prise de décision.....	28			
3.1.3.1				
Grandes décisions au sein du ménage.....	28			
3.1.3.2				
Contrôle du revenu.....	29			
3.1.3.3				
Adhésion aux associations.....	35			
3.1.3.4				
Responsabilité assumée par les femmes dans les associations	37			



3.2.3.4

Causes des actes de violence à l'égard des enfants **69**

CONCLUSION..... **71**

CONCLUSION GENERALE **72**

ANNEXE I |



INDEX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. 1 Précision sur le taux d'activité	8	Tableau 3.1. 14 Contrôle du revenu des travailleurs, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, par sexe, selon la personne qui a pris la décision	30
Tableau 3.1. 1 Ratio d'abandon des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1er cycle, par sexe, selon le niveau d'instruction et certaines caractéristiques sociodémographiques	8	Tableau 3.1. 15 Contrôle du revenu des travailleuses, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision et selon certaines caractéristiques sociodémographiques	31
Tableau 3.1. 2 Ratio d'abandon des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1er cycle, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région	9	Tableau 3.1. 16 Contrôle du revenu des travailleuses, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision, et la région	32
Tableau 3.1. 3 Ratio d'abandon des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire du 2nd cycle et supérieur, par sexe, selon le niveau d'instruction et certaines caractéristiques sociodémographiques	10	Tableau 3.1. 17 Contrôle du revenu des travailleurs, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision et certaines caractéristiques sociodémographiques	34
Tableau 3.1. 4 Ratio d'abandon des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieur, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région	11	Tableau 3.1. 18 Contrôle du revenu des travailleurs, actuellement en union sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision et selon la région.....	35
Tableau 3.1. 5 Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur d'activité, par région, selon le sexe	21	Tableau 3.1. 19 Proportion de Femmes de 15-49 ans membres d'association, selon certaines caractéristiques sociodémographiques	36
Tableau 3.1. 6 Ratio femmes/hommes dans le secteur institutionnel	22	Tableau 3.1. 20 Proportion de femmes de 15-49 ans, membres d'une association, selon la région	37
Tableau 3.1. 7 Emploi et type de rémunération parmi les femmes actuellement en union	23	Tableau 3.1. 21 Proportion de femmes de 15-49 ans qui ont assuré un poste de responsabilité dans une association, selon certaines caractéristiques sociodémographiques	39
Tableau 3.1. 8 Comparaison de l'argent obtenu des femmes, actuellement en union, avec celui de leurs maris/partenaires, et certaines caractéristiques sociodémographiques.....	24	Tableau 3.1. 22 Proportion de femmes de 15-49 ans qui ont assuré un poste de responsabilité dans une association, selon la région	40
Tableau 3.1. 9 Comparaison de l'argent obtenu des femmes, actuellement en union, avec celui de leurs maris/partenaires, selon la région ...	25	Tableau 3.1. 23 Pourcentage des femmes de 15-49 ans justifiant que, pour certaines raisons un mari a le droit de battre sa femme, selon certaines caractéristiques sociodémographiques	42
Tableau 3.1. 10 Pourcentage de femmes de 15-49 ans participant actuellement à un programme de micro-finance et celles rencontrant des problèmes pour le remboursement, selon les caractéristiques démographiques	27	Tableau 3.1. 24 Pourcentage des femmes de 15-49 ans justifiant que, pour certaines raisons un mari a le droit de battre sa femme, selon la région	43
Tableau 3.1. 11 Pourcentage de femmes de 15-49 ans participant actuellement à un programme de micro-finance et celles rencontrant des problèmes pour le remboursement, selon les régions	28	Tableau 3.1. 25 Pourcentage des hommes de 15-59 ans justifiant que, pour certaines raisons, un mari a le droit de battre sa femme, selon certaines caractéristiques sociodémographiques	44
Tableau 3.1. 12 Participation des femmes dans la prise de décision au sein du ménage	29		
Tableau 3.1. 13 Participation des hommes dans la prise de décision au sein du ménage	29		

**Tableau 3.1. 26**

Pourcentage des hommes de 15-59 ans justifiant que, pour certaines raisons, un mari a le droit de battre sa femme, selon la région **45**

Tableau 3.2. 1

Pourcentage des femmes qui ont subi ou non au moins un de ces types de violence, selon la région et le milieu de résidence, au cours des 12 derniers mois **49**

Tableau 3.2. 2

Pourcentage des femmes qui ont subi au moins un de ces types de violence, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, au cours des 12 derniers mois **54**

Tableau 3.2. 3

Pourcentage des femmes de 15 à 49 ans qui ont subi divers types de violence, selon la manifestation de la violence, au cours d'une période quelconque **56**

Tableau 3.2. 4

Pourcentage des femmes qui ont subi des actes de violence, par type des auteurs de violence, selon le type de violence **57**

Tableau 3.2. 5

Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence physique lors de la grossesse, par type des auteurs de la violence et selon la situation matrimoniale **58**

Tableau 3.2. 6

Effectif des femmes qui ont subi des actes de violence physique, selon les causes **59**

Tableau 3.2. 7

Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence physique, qui ont tenté de trouver de l'assistance, selon le moment **60**

Tableau 3.2. 8

Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence sexuelle et qui ont tenté de trouver de l'assistance ... **62**

Tableau 3.2. 9

Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence émotionnelle et qui ont tenté de trouver de l'assistance **63**

Tableau 3.2. 10

Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence économique et qui ont tenté de trouver de l'assistance **65**

Tableau 3.2. 11

Effectif des femmes qui ont fait des actes de violence physique en réponse à un acte commis, selon les causes **66**

Tableau 3.2. 12

Pourcentage des femmes qui ont commis un acte de violence physique, selon la victime, au cours d'une période quelconque **67**

Tableau 3.2. 13

Pourcentage des femmes qui ont commis un acte de violence en contrepartie de l'acte de violence physique qu'elles ont subi, par certaines caractéristiques sociodémographiques, au cours d'une période quelconque **68**

Tableau 3.2. 14

Pourcentage des femmes qui ont commis un acte de violence

en contrepartie de l'acte de violence physique qu'elle a subi, par région, à une période quelconque **69**

Tableau 3.2. 15

Proportion des femmes qui ont commis des actes de violence à l'égard des enfants, par fréquence et selon les causes **70**

Tableau A.3.1. 1

Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1er cycle, par sexe, selon le niveau d'instruction et certaines caractéristiques sociodémographiques **I**

Tableau A.3.1. 2

Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieure, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région **II**

Tableau A.3.1. 3

Ratio d'alphabétisation des filles de 15 à 24 ans par rapport aux garçons, selon le groupe d'âges et la région **III**

Tableau A.3.1. 4

Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur non agricole, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région **IV**

Tableau A.3.1. 5

Proportion des femmes et des hommes salariés dans le secteur non agricole, selon la région **V**

Tableau A.3.1. 6

Ratio femmes/hommes des individus travaillant dans le secteur institutionnel, par région, selon le sexe **VI**

Tableau A.3.1. 7

Participation des femmes dans la prise de décision, selon certaines caractéristiques sociodémographiques **VII**

Tableau A.3.2.

Pourcentage des femmes ayant subi ou non au moins un de ces types de violence au cours des 12 derniers mois **VIII**

Tableau A.3.2. 2

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence physique et ayant tenté ou non de trouver de l'assistance, au cours d'une période quelconque **VIII**

Tableau A.3.2. 3

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence sexuelle et ayant tenté ou pas de trouver de l'assistance **VIII**

Tableau A.3.2. 4

Pourcentage des femmes ayant subi au moins un de ces types de violence, par région, au cours des 12 derniers mois **IX**

Tableau A.3.2. 5

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence émotionnelle et ayant tenté de trouver de l'assistance **X**

Tableau A.3.2. 6

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence économique et ayant tenté de trouver de l'assistance ... **X**



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.3.1

Évolution du revenu net généré selon le quintiles de consommation 83

Graphique 3.1.2

Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieure, par sexe, selon le milieu de résidence 5

Graphique 3.1.3

Ratio d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes, selon le milieu de résidence 13

Graphique 3.2.1

Pourcentage des femmes ayant subi ou non au moins un de ces types de violence au cours des 12 derniers mois 50

Graphique 3.2.2

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence physique, ayant tenté ou non de trouver de l'assistance, selon le moment 61

Graphique 3.2.3

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence sexuelle et ayant tenté ou pas de trouver de l'assistance 63

Graphique 3.2.4

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence émotionnelle et ayant tenté de trouver de l'assistance 64

Graphique 3.2.5

Pourcentage des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violence économique et ayant tenté de trouver de l'assistance 65

LISTE DES CARTES

Carte 3.1.1

Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1er cycle, par sexe, selon les régions 4

Carte 3.1.2

Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieure, par sexe, selon les régions 6

Carte 3.1.4

Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur non agricole par sexe, selon le niveau d'instruction et la région 16

Carte 3.1.5

Proportion des femmes salariées travaillant dans le secteur non agricole 17

Carte 3.1.6

Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur institutionnel, par région, selon le sexe 19

Carte 3.2.1

Pourcentage des femmes ayant subi au moins un de ces types de violence, par région, au cours des 12 derniers mois 51

Carte 3.2.1

Pourcentage des femmes ayant subi au moins un de ces types de violence, par région, au cours des 12 derniers mois (suite) ... 52

INTRODUCTION GENERALE

Madagascar s'est engagé dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD 3) : **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** afin d'éliminer les disparités dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement, en 2015 au plus tard.

Ces engagements confirment le besoin et la volonté du pays de faire avancer le processus de développement par la promotion de la parité hommes-femmes et les droits de la femme. Ils complètent les instruments internationaux ratifiés ou adoptés par le pays comme la Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Cette Enquête sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD) permet de faire le point à la fois sur les résultats atteints en termes d'égalité entre les sexes et de l'autonomisation de la femme, et sur les réalisations de la Politique Nationale pour la Promotion de la Femme à Madagascar.

Ce rapport est divisé en deux chapitres, le premier aborde le statut de la femme dont son accès à l'éducation et à l'alphabétisation, la situation des femmes salariées, la participation des femmes dans la prise de décision et l'opinion des femmes et des hommes par rapport à la violence conjugale ; le second chapitre traite les questions de la violence faite aux femmes.

3.1 STATUT DE LA FEMME

INTRODUCTION

Au cours de l'ENSOMD, comme dans l'EDSMD IV, un certain nombre de questions posées aux femmes ont permis d'élaborer quelques indicateurs d'évaluation du statut de la femme. Elles portent, entre autres, sur son activité rémunératrice, son pouvoir de décision au sein du ménage, ses droits à disposer de ses revenus, et son adhésion à certains rôles traditionnels ou son rejet de ceux-ci. Les résultats sont présentés dans ce chapitre.

3.1.1 Education et alphabétisation des femmes

Depuis 1999, l'Etat Malagasy a déployé des efforts à l'échelle nationale pour promouvoir l'éducation pour tous, touchant aussi bien les filles que les garçons. L'Etat dispense un enseignement public, gratuit et accessible à tous, pour le cycle primaire.

Il faut noter également que la loi portant sur l'orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar consolide l'engagement pris par l'Etat vis-à-vis des instances internationales et du peuple Malagasy, en reconnaissant « à toute personne – enfant, adolescent ou adulte – le droit à l'éducation et à la formation. »

3.1.1.1 Parité filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

La Carte 3.1.1 présente un ratio de fréquentation des filles, de 1,05, légèrement supérieur à celui des garçons au niveau primaire. La parité garçon/fille est atteinte à Madagascar à ce niveau de l'enseignement. Le milieu de résidence n'influence pas sur cet équilibre. Cependant, en désagrégeant par région, cette parité n'est vérifiée que dans 15/22 régions. Les régions suivantes font exception : Alaotra Mangoro détient le record avec 0,86, suivie d'Ihorombe et Atsimo Atsinanana avec 0,91, de Bongolava et Sofia avec 0,97, de Sava avec 0,98, et enfin de Melaky avec 0,99.

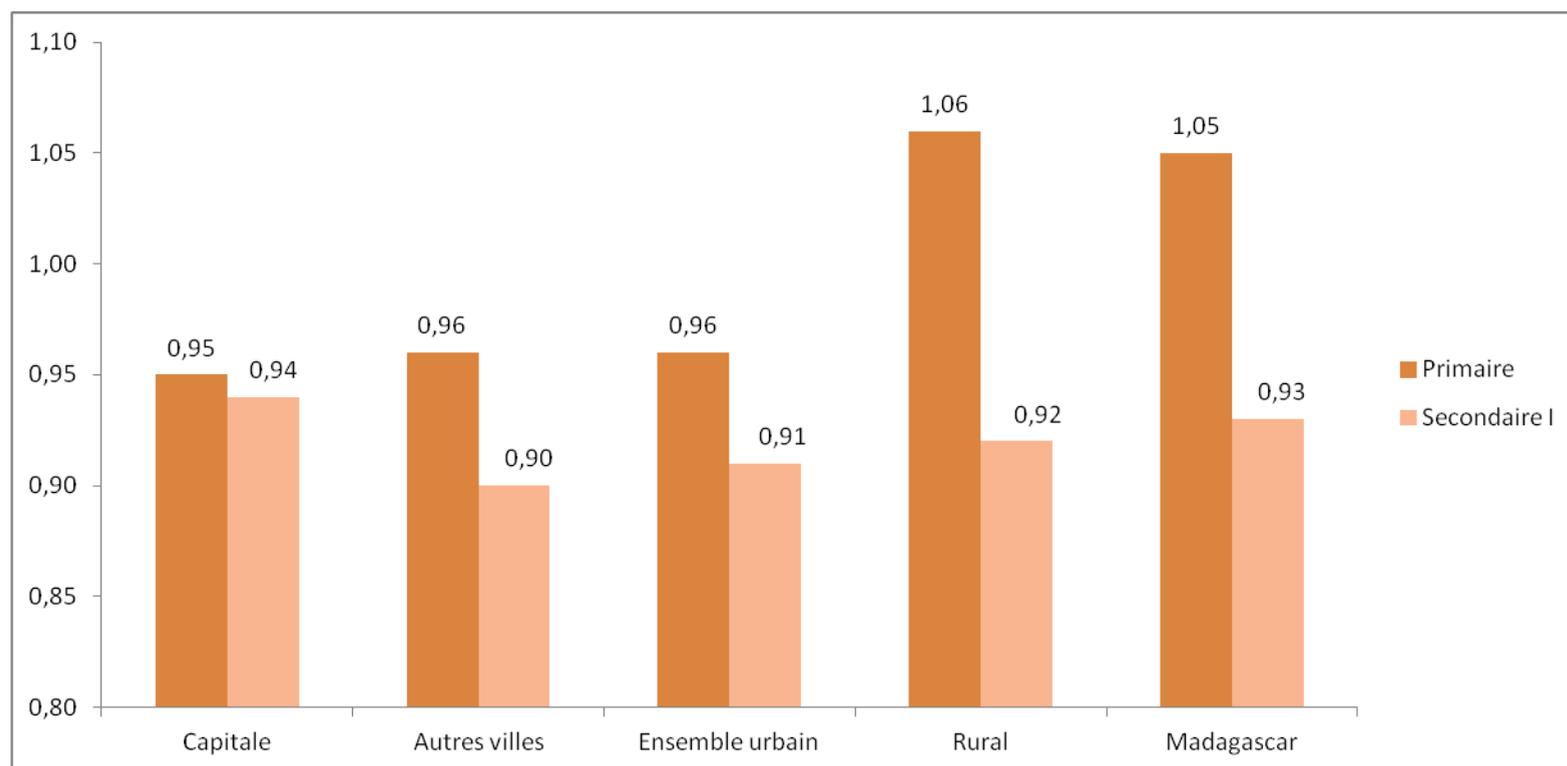
Au niveau du secondaire 1^{er} cycle, il y a une nette régression de cette parité filles/garçons (0,93) comparé au cycle primaire. Seules 6/22 régions présentent un ratio positif pour les filles, à savoir Amoron'i Mania avec 1,12, Ihorombe 1,11, Atsinanana 1,09, AlaotraMangoro 1,39, Betsiboka 1,34 et Androy 1,12. Comparée aux autres régions, Bongolava présente le moins de filles dans le secondaire 1^{er} cycle avec 0,82 de ratio, quel que soit le milieu de résidence,

La parité par rapport à la fréquentation de l'école secondaire 1^{er} cycle n'est pas encore atteinte, selon le milieu de résidence.

Les réformes menées par le pays dans le secteur éducatif depuis la mise en œuvre du Plan Education Pour Tous (EPT) en 2003, ont fait rapidement accroître la scolarisation dans l'enseignement primaire, autant pour les garçons que pour les filles. Et la mise en place des cantines scolaires par le PAM (Programme Alimentaire Mondiale) a favorisé la rétention, et par la même occasion, fait diminuer le taux d'abandon scolaire car, sans nourriture, il est difficile de garder les enfants à l'école surtout dans les zones rurales et dans les quartiers vulnérables des zones urbaines.

La rétention scolaire est aussi due à la politique du redoublement zéro et aux différentes mesures d'incitation prises notamment au profit des filles.

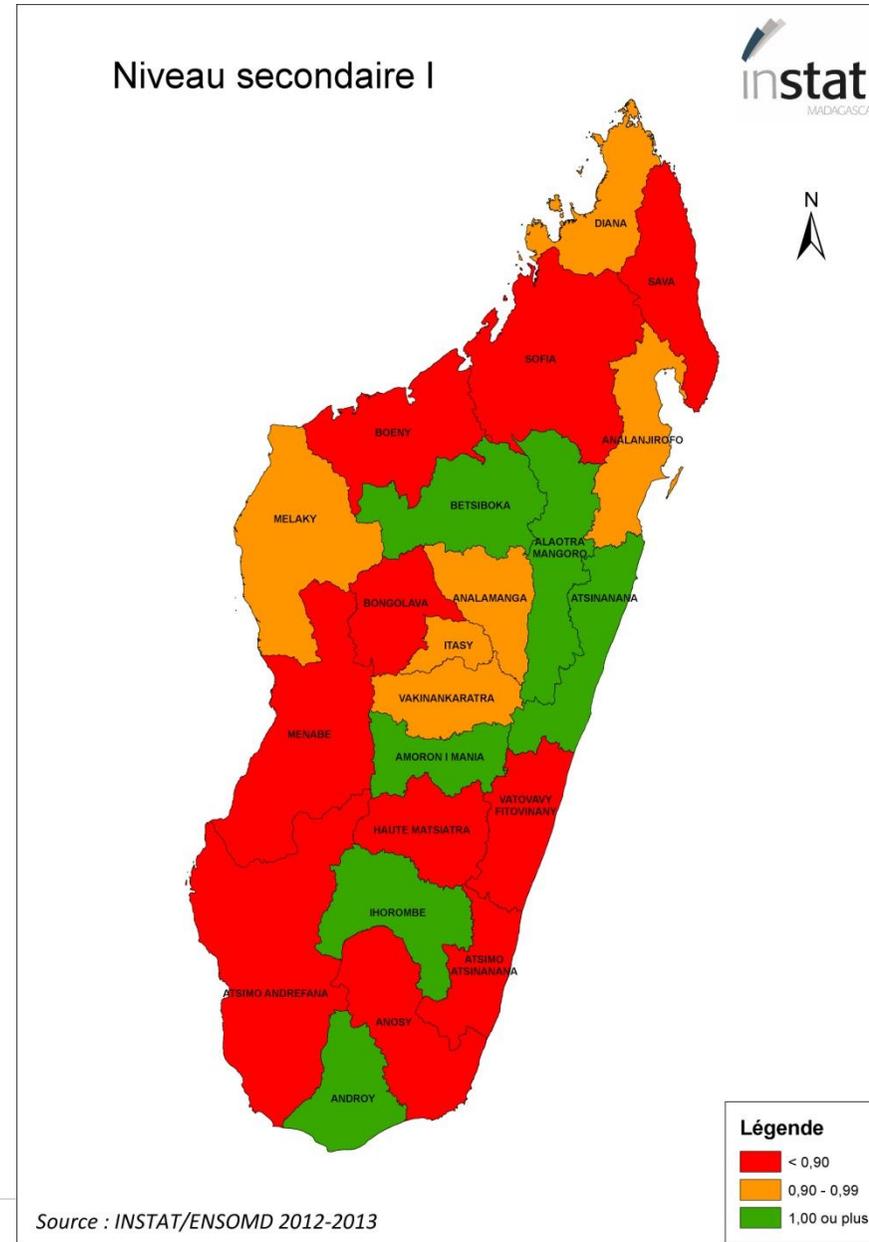
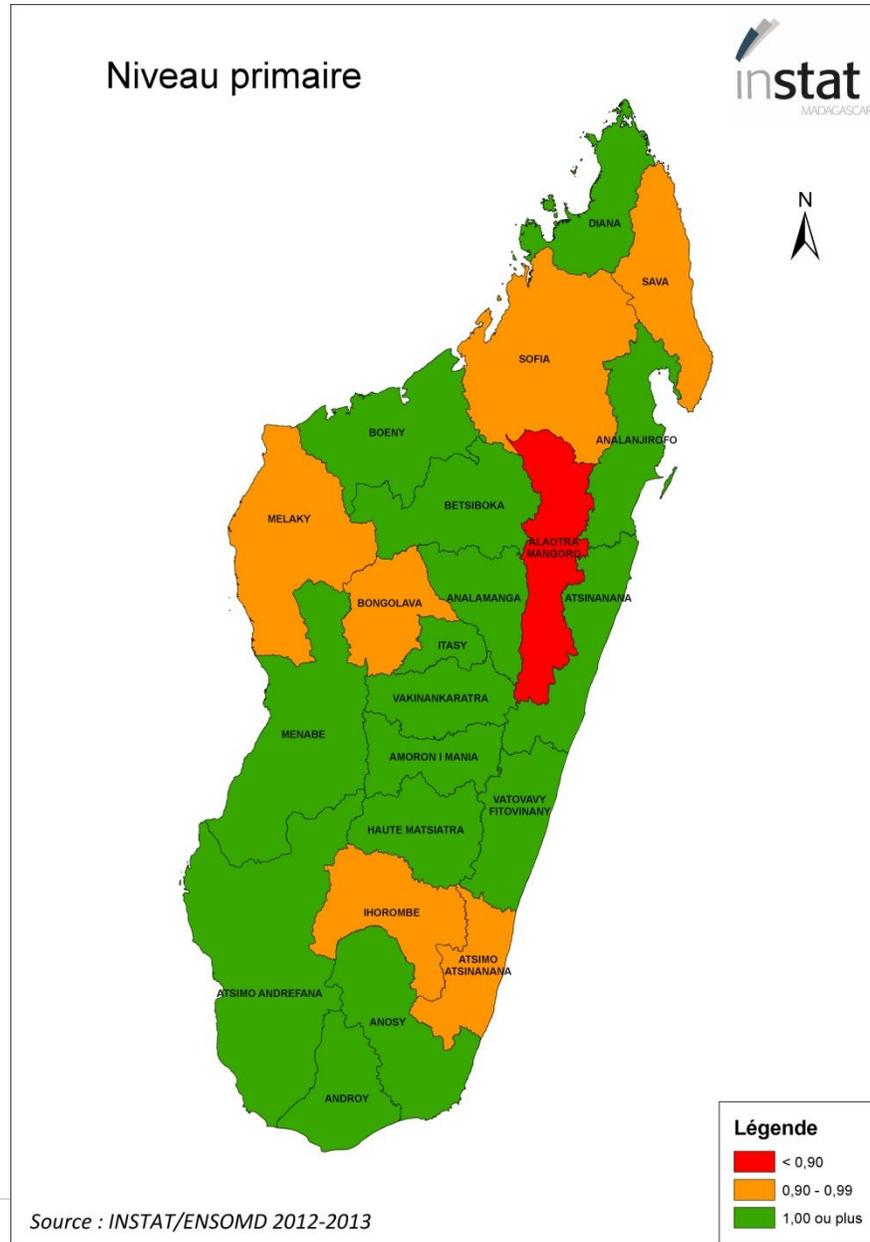
Graphique 3.1.1 : Ratio de fréquentation des élèves¹(filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1^{er} cycle, par sexe, selon le milieu de résidence



SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

¹Ratio de fréquentation : le rapport entre le TBF des filles et celui des garçons. Le taux brut de fréquentation (TBF) d'un niveau spécifique d'éducation, à une période d'une année scolaire donnée, est le total des enfants fréquentant ce niveau à cette période, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau, pour cette année scolaire.

Carte 3.1.1 : Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1^{er} cycle, par sexe, selon les régions



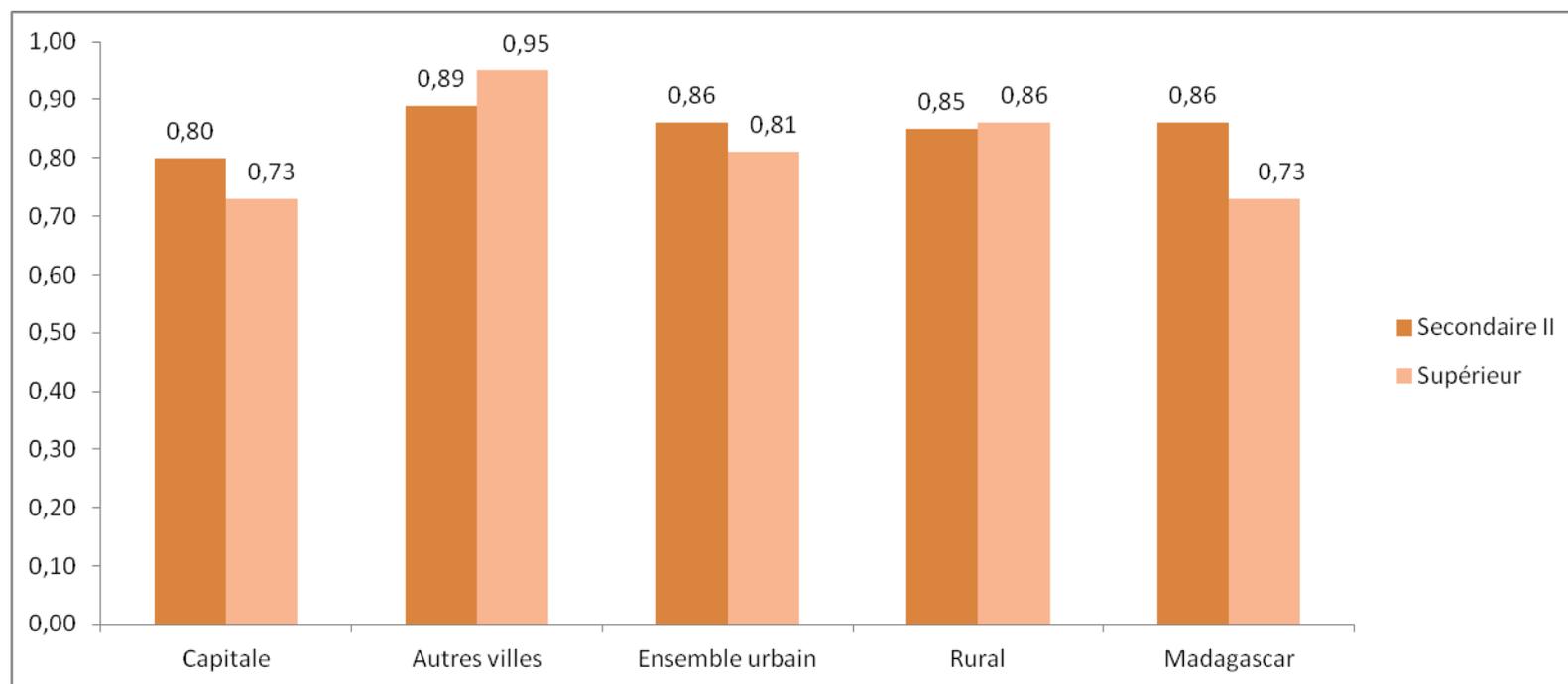
Quant à l'accès à l'éducation au niveau secondaire 2nd cycle, on constate que le ratio filles/garçons est en faveur des garçons avec 0,86. Le milieu de résidence n'influe pas sur ce déséquilibre. En effet, 11/22 régions atteignent la parité et Melaky détient le record avec 2,80, tandis que la région Bongolava est au dernier rang avec seulement 0,19. Les régions qui n'ont pas atteint la parité de genre dans la fréquentation sont : Analamanga 0,90, Amoron'i Mania 0,69, Vatovavy Fitovinany 0,43, Ihorombe 0,66, Atsimo Atsinanana 0,75, Analanjirifo 0,40, Boeny 0,67, Sofia 0,69, Atsimo Andrefana 0,36, Sava 0,76 et Bongolava 0,19 (cf. Tableau A.3.1.2 en Annexes).

Il faut noter que seul le cycle primaire est obligatoire. L'enseignement secondaire 1^{er} et 2nd cycle ne le sont pas, car l'admission dans les collèges et lycées se fait par voie de concours.

Pour le niveau supérieur, le ratio de fréquentation de l'enseignement filles/garçons est aussi en faveur des garçons, indépendamment du milieu de résidence.

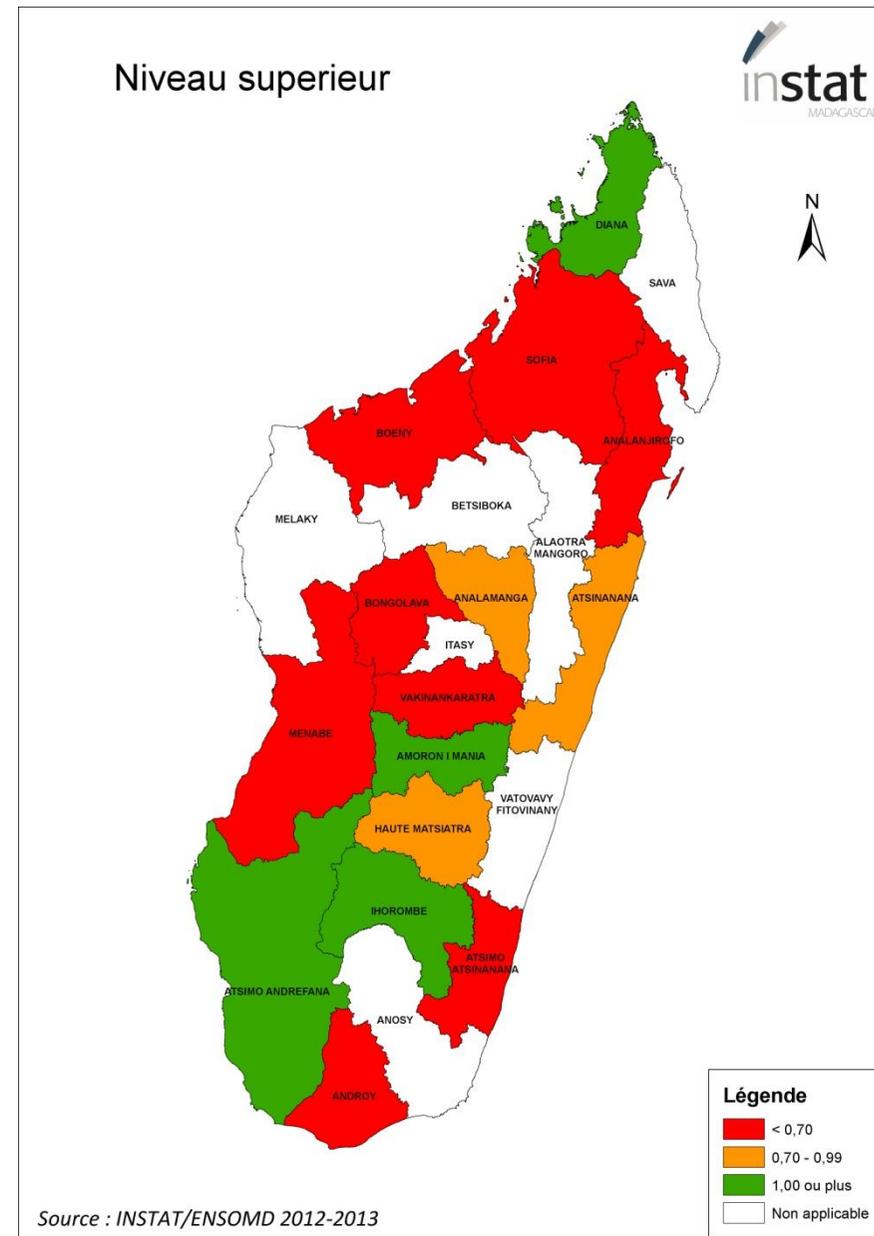
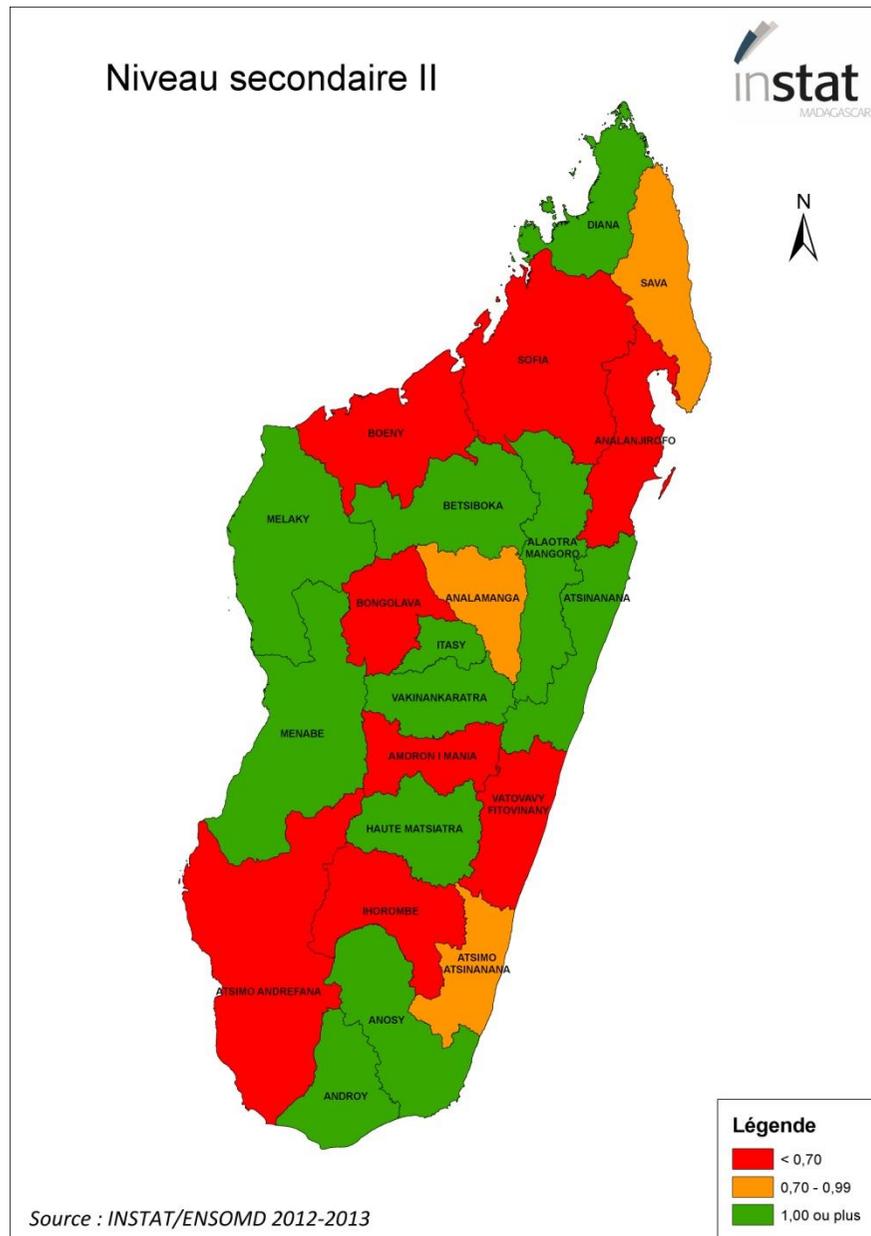
En somme, il ressort de l'analyse que plus on monte en niveau d'instruction, plus le ratio de fréquentation filles/garçons diminue.

Graphique 3.1.2 : Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieure, par sexe, selon le milieu de résidence



SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Carte 3.1.2 : Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieure, par sexe, selon les régions



3.1.1.2 Abandon de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur des filles par rapport aux garçons

L'éducation malagasy est confrontée au problème d'abandon scolaire, surtout dans les zones rurales. L'exclusion scolaire au cycle primaire est sans conteste l'un des problèmes les plus importants du système éducatif malagasy. Alors que l'éducation est essentielle pour la construction de l'avenir de tout individu, travailleur et citoyen, une grande partie des enfants de Madagascar sont privés d'un enseignement primaire de qualité mené à son terme. L'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) de Scolarisation Primaire Universelle (SPU) à réaliser avant 2015 est encore bien loin d'être atteint alors même que l'éducation est au centre de toutes les problématiques de développement durable d'un pays.

L'abandon scolaire est également stimulé par le développement du tourisme, lequel peut pousser les jeunes filles à se prostituer, ou par la prolifération des activités informelles, à faible productivité, exercées par la population défavorisée (BIT/IPEC 2002). Selon cette même source, la facilité des conditions d'embauche présentées par les zones franches attirerait beaucoup de jeunes issus des couches défavorisées, incitant ces derniers à abandonner l'école.

Les règlements intérieurs des établissements publics préconisent toujours le renvoi des jeunes filles enceintes et interdisent leur réinsertion après l'accouchement. Mais les mêmes dispositions ne s'appliquent pas aux jeunes futurs papas, les règlements étant tout simplement muets dans leur cas. Il est certain que cet état de fait pénalise les jeunes filles, d'autant que dans plusieurs régions de l'île, elles ont leurs premiers rapports sexuels/grossesses à un âge précoce.

Le ratio d'abandon filles/garçons au niveau primaire est faible pour les 6-14 ans, mais nettement élevé pour les 15-19 ans. Seule la Capitale présente un ratio d'abandon en faveur des filles : 0,96. Les filles résidant en ville sont les plus enclines à abandonner leur scolarité. Les filles appartenant aux quintiles plus pauvres, 1,01, et riches, 1,22, sont les plus touchées par l'abandon scolaire au niveau primaire. Dans l'ensemble, Madagascar présente un ratio d'abandon de 1,00.

Au niveau du secondaire 1^{er} cycle, Madagascar présente un ratio filles/garçons d'abandon de 1,03 en faveur des filles. La tranche d'âges 15-19 ans présente un ratio d'abandon en défaveur des filles avec 1,59. Seul le quintile des plus riches enregistre un ratio d'abandon scolaire en faveur des garçons avec 0,73.

La principale cause d'abandon scolaire des filles est la pauvreté. L'impact de la crise que subit actuellement le pays a de profondes conséquences sur l'éducation en raison des déficiences du système éducatif malagasy, mais aussi de la situation difficile des ménages. Les filles paient un très lourd tribut dans cette situation (groupe d'âges de 15-19) ; le ratio d'abandon filles/garçons est de 1,50 rien que dans le primaire. Dans les autres villes : 1,61 ; dans l'ensemble urbain : 1,35 ; dans le milieu rural : 1,00. En effet, cette tranche d'âges 15 à 19 ans est très touchée par les **contraintes culturelles** à l'éducation des filles, notamment le mariage précoce et arrangé par les familles tel que le « Moletry » dans le Nord et le « Valifofo » dans le Sud du pays. Ces filles sont alors exposées au mariage arrangé par les parents dont les conséquences se traduisent par l'abandon scolaire et la grossesse précoce.

La grossesse des jeunes filles en cours de scolarité est l'une des causes d'abandon à leur niveau dans la tranche d'âges de 15 à 19 : secondaire I = 1,59 et secondaire II = 1,21.

Tableau 3.1. 1: Ratio d'abandon² des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1^{er} cycle, par sexe, selon le niveau d'instruction et certaines caractéristiques sociodémographiques

	Niveau d'enseignement									
	Primaire					Secondaire I				
	Garçons		Filles		Ratio Filles/Garçons	Garçons		Filles		Ratio Filles/Garçons
	Effectif	%	Effectif	%		Effectif	%	Effectif	%	
Groupe d'âges										
6-14	293	5,4	257	5,1	0,94	33	4,6	28	3,3	0,72
15-19	106	35,0	100	52,6	1,50	80	11,1	109	17,6	1,59
20-24	13	81,3	22	95,7	1,18	30	40,5	7	29,2	0,72
25-29	9	100,0	14	100	1,00	2	100,0	5	100,0	1,00
30-34	10	100,0	10	100	1,00	3	100,0	3	100,0	1,00
35-39	16	100,0	6	100	1,00	4	100,0	4	100,0	1,00
40-44	4	100,0	12	100	1,00	2	100,0	1	100,0	1,00
45-49	3	100,0	7	100	1,00	2	100,0	1	100,0	1,00
Milieu de résidence										
Capitale	8	2,3	8	2,2	0,96	7	3,9	9	5,1	1,31
Autres villes	13	2,3	21	3,7	1,61	11	3,2	19	5,7	1,78
Ensemble urbain	21	2,3	29	3,1	1,35	18	3,4	28	5,5	1,62
Rural	461	9,2	421	9,2	1,00	139	13,8	131	13,2	0,96
Quintile de consommation										
Plus pauvre	99	8,8	94	8,9	1,01	17	13,6	23	18,1	1,33
Pauvre	131	9,7	106	8,4	0,87	27	15,3	32	15,8	1,03
Moyen	111	8,7	106	8,6	0,99	37	12,7	38	14,3	1,13
Riche	97	7,8	103	9,5	1,22	37	9,1	37	10,2	1,12
Plus riche	44	4,7	41	4,6	0,98	39	7,3	29	5,3	0,73
Madagascar	482	8,1	450	8,1	1,00	157	10,2	159	10,5	1,03

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Les filles habitant dans les 8 régions suivantes, sur les 22 du pays, sont moins touchées par l'abandon scolaire au niveau primaire. Il s'agit d'Analamanga (0,97), Vakinankaratra (0,52), Bongolava (0,79), Haute Matsiatra (0,89), Boeny (0,94), Betsiboka (0,58) et Atsimo Andrefana (0,63). Le record est dans la région de Sava avec un ratio de (1,88).

Au niveau du secondaire 1^{er} cycle, 11/22 régions présentent un ratio d'abandon scolaire filles/garçons très élevé. La région Menabe détient le record avec 2,60 et Vakinankaratra le moins élevé avec 0,53.

²Ratio d'abandon : le rapport entre le taux d'abandon des filles et celui des garçons

Tableau 3.1. 2 : Ratio d'abandon des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1^{er} cycle, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région

REGION	Niveau d'enseignement									
	Primaire					Ratio Filles/Garçons	Secondaire I			
	Garçons		Filles		Garçons		Filles		Ratio Filles/Garçons	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif		%	Effectif		%
ANALAMANGA	34	3,5	28	3,4	0,97	20	5,2	14	3,7	0,71
VAKINANKARATRA	60	12,5	30	6,5	0,52	20	18,0	12	9,5	0,53
ITASY	25	9,0	35	13,7	1,52	6	10,7	7	12,5	1,17
BONGOLAVA	11	12,1	8	9,5	0,79	3	25,0	2	33,3	1,33
HAUTE MATSIATRA	22	5,7	18	5,1	0,89	8	8,6	13	12,6	1,47
AMORON'I MANIA	7	3,2	10	4,2	1,31	4	6,9	4	6,3	0,91
VATOVAVY FITOVINANY	50	11,8	47	11,9	1,01	9	15,3	8	19,5	1,27
IHOROMBE	6	14,6	5	13,9	0,95	1	12,5	0	0,0	0,00
ATSIMO ATSINANANA	20	8,6	18	9,0	1,05	3	7,5	4	14,3	1,91
ATSINANANA	42	11,6	25	9,9	0,85	12	12,8	11	10,2	0,80
ANALANJIROFO	22	6,5	29	8,6	1,32	12	16,0	14	19,2	1,20
ALAOTRA MANGORO	13	4,8	15	6,0	1,25	6	9,2	6	8,2	0,89
BOENY	36	17,9	37	16,9	0,94	7	12,1	10	17,2	1,42
SOFIA	24	5,8	26	6,0	1,03	14	17,3	15	24,6	1,42
BETSIBOKA	2	28,6	1	16,7	0,58	0	0,0	0	0,0	-
MELAKY	0	0,0	0	0,0	-	1	14,3	0	0,0	0,00
ATSIMO ANDREFANA	34	11,8	20	7,4	0,63	8	8,2	4	5,8	0,71
ANDROY	11	7,6	17	10,8	1,42	1	6,7	2	11,1	1,66
ANOSY	7	10,0	9	10,5	1,05	0	0,0	3	13,0	-
MENABE	21	15,6	27	21,3	1,37	3	16,7	10	43,5	2,60
DIANA	21	9,7	23	9,9	1,02	11	14,1	5	5,5	0,39
SAVA	14	4,3	22	8,1	1,88	8	8,0	15	15,0	1,88
MADAGASCAR	482	8,1	450	8,1	1,00	157	10,2	159	10,5	1,03

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Dans le secondaire 2nd cycle, le ratio d'abandon scolaire filles/garçons global est de 1,14. Les tranches d'âges n'influent pas beaucoup sur cette situation. Les filles résidant en milieu rural sont plus concernées par l'abandon scolaire avec 1,47 pour ce niveau d'enseignement. Tous les quintiles de consommation confondus, les filles demeurent les plus lésées dans l'abandon scolaire.

Tableau 3.1. 3 : Ratio d'abandon des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire du 2nd cycle et supérieur, par sexe, selon le niveau d'instruction et certaines caractéristiques sociodémographiques

	Niveau d'enseignement				
	Secondaire II				Ratio Filles/Garçons
	Garçons		Filles		
	Effectif	%	Effectif	%	
Groupe d'âges					
6-14	0	0,0	0	0,0	-
15-19	23	6,8	26	8,2	1,21
20-24	27	13,8	20	20,6	1,49
25-29	6	40,0	4	50,0	1,25
30-34	0	0,0	0	0,0	-
35-39	0	0,0	1	50,0	-
40-44	2	66,7	1	100	1,50
45-49	0	0,0	0	0,0	-
Milieu de résidence					
Capitale	11	8,6	5	5,2	0,60
Autres villes	19	10,5	14	9,6	0,91
Ensemble urbain	30	9,7	19	7,8	0,80
Rural	29	11,1	34	16,3	1,47
Quintile de consommation					
Plus pauvre	4	26,7	0	0,0	0,00
Pauvre	7	22,6	8	30,8	1,36
Moyen	8	15,4	6	21,4	1,39
Riche	14	12,4	13	15,9	1,28
Plus riche	26	7,2	26	8,5	1,18
Madagascar	59	10,3	53	11,7	1,14

¹ Le calcul des ratios d'abandon scolaire au niveau supérieur est basé sur un faible nombre de cas non pondérés

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Au niveau de l'enseignement secondaire du 2nd cycle, 8/22 régions présentent un ratio filles/garçons supérieur. Le record est détenu par la région Haute Matsiatra avec 7,02. Viennent ensuite les régions de Vatovavy Fitovinany avec 4,24, Amoron'i Mania : 2,5, Boeny : 1,85, Ihorombe : 1,60, Atsimo Andrefana : 1,16, Alaotra Mangoro : 1,05 et Betsiboka : 1,00. L'abandon scolaire concerne plutôt les garçons dans la région SAVA avec 0,30.

Tableau 3.1. 4 : Ratio d'abandon des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieur, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région

REGION	Niveau d'enseignement				
	Secondaire II				Ratio Filles/Garçons
	Garçons		Filles		
	Effectif	%	Effectif	%	
ANALAMANGA	14	5,6	9	4,6	0,82
VAKINANKARATRA	6	21,4	5	18,5	0,86
ITASY	2	16,7	3	30,0	1,80
BONGOLAVA	0	0,0	1	100	-
HAUTE MATSIATRA	1	4,5	6	31,6	7,02
AMORON'I MANIA	1	11,1	2	28,6	2,58
VATOVAVY FITOVINANY	2	11,8	6	50,0	4,24
IHOROMBE	1	50,0	4	80,0	1,60
ATSIMO ATSINANANA	3	33,3	0	0,0	0,00
ATSINANANA	7	16,7	5	13,9	0,83
ANALANJIROFO	4	15,4	0	0,0	0,00
ALAO TRA MANGORO	2	10,0	2	10,5	1,05
BOENY	3	12,0	2	22,2	1,85
SOFIA	3	25,0	2	15,4	0,62
BETSIBOKA	1	100	1	100	1,00
MELAKY	0	0,0	0	0,0	-
ATSIMO ANDREFANA	2	6,1	2	7,1	1,16
ANDROY	0	0,0	0	0,0	-
ANOSY	0	0,0	0	0,0	-
MENABE	0	0,0	0	0,0	-
DIANA	3	13,0	2	7,7	0,59
SAVA	5	20,0	1	5,9	0,30
Madagascar	59	10,3	53	11,7	1,14

¹ Le calcul des ratios d'abandon scolaire au niveau supérieur est basé sur un faible nombre de cas non pondérés.

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

La disparité entre filles et garçons, par rapport à la fréquentation, est très soulignée, en dépit des objectifs à atteindre par Madagascar à l'échéance de 2015 : réduire les écarts entre les filles et garçons, les catégories sociales, les régions, ainsi que les milieux urbain et rural, et faire passer le taux d'achèvement de l'école primaire de 57% à 85%.

3.1.1.3 Alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

En 2007, l'alphabétisation a été déplacée du Ministère de la Population et des Affaires Sociales vers celui de l'Education Nationale où le service de l'alphabétisation des adultes et des adolescents fait figure de parent pauvre au sein de la Direction Générale de l'Education Fondamentale et de l'Alphabétisation. Alors que l'éducation fondamentale, notamment le cycle primaire, bénéficie quasi-exclusivement de l'appui substantiel des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Agence Française de Développement, UNICEF, ...), l'éducation non formelle, dont l'alphabétisation, est laissée essentiellement aux programmes locaux, nationaux ou parfois internationaux comme l'Alphabétisation Fonctionnelle Intensive axée sur le Développement ou AFID : apprentissage intensif pour les adultes, visant leur insertion dans la vie active et communautaire, l'ASAMA : Programme d'apprentissage des enfants et des adolescents de 12 à 15 ans, pour un accès au CEPE et une insertion en T.6 ou 6^{ème} année de l'Education Fondamentale, l'AMBOHITSORATRA : un programme d'apprentissage de lecture, d'écriture, de calcul avec les autres disciplines de l'Education Fondamentale pour l'insertion des enfants de 9 à 12 ans en 4^{ème} année du primaire.

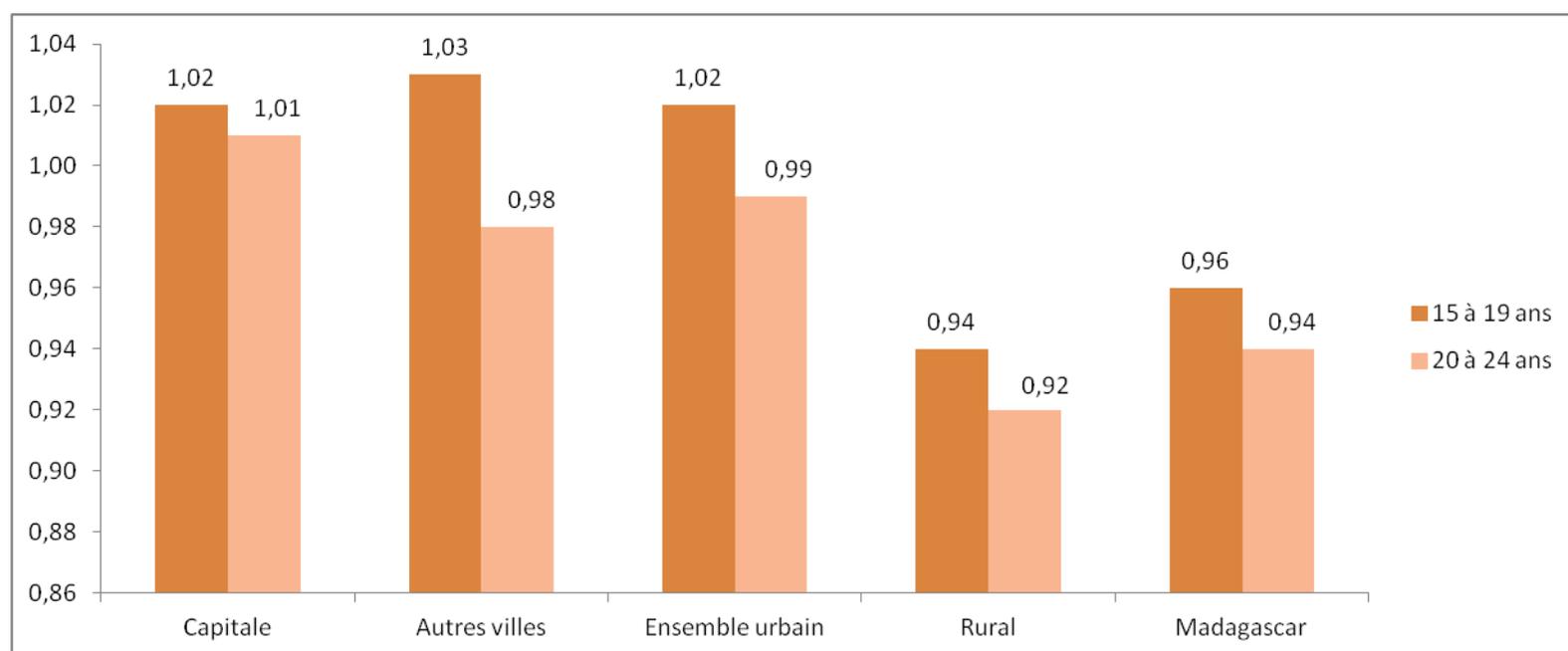
Leurs principaux objectifs sont la réinsertion professionnelle et la réinsertion scolaire des femmes.

Le ratio d'alphabétisation femmes/hommes du groupe d'âges 15-19 ans, de 0,96, est en général en défaveur des femmes. Seules 9 sur 22 régions présentent un ratio en faveur des femmes à savoir : Analamanga : 1,00, Vakinankaratra : 1,00, Itasy : 1,04, Haute Matsiatra : 1,08, Ihorombe : 1,00, Atsinanana : 1,00, AtsimoAndrefana : 1,16, Androy : 1,74, et Diana : 1,07. (cf. Tableau A.3.1.3 en Annexes)

Les femmes vivant en milieu rural sont plus touchées par l'analphabétisme par rapport aux autres milieux de résidence : 0,94 (ratio d'alphabétisme des femmes par rapport aux hommes).

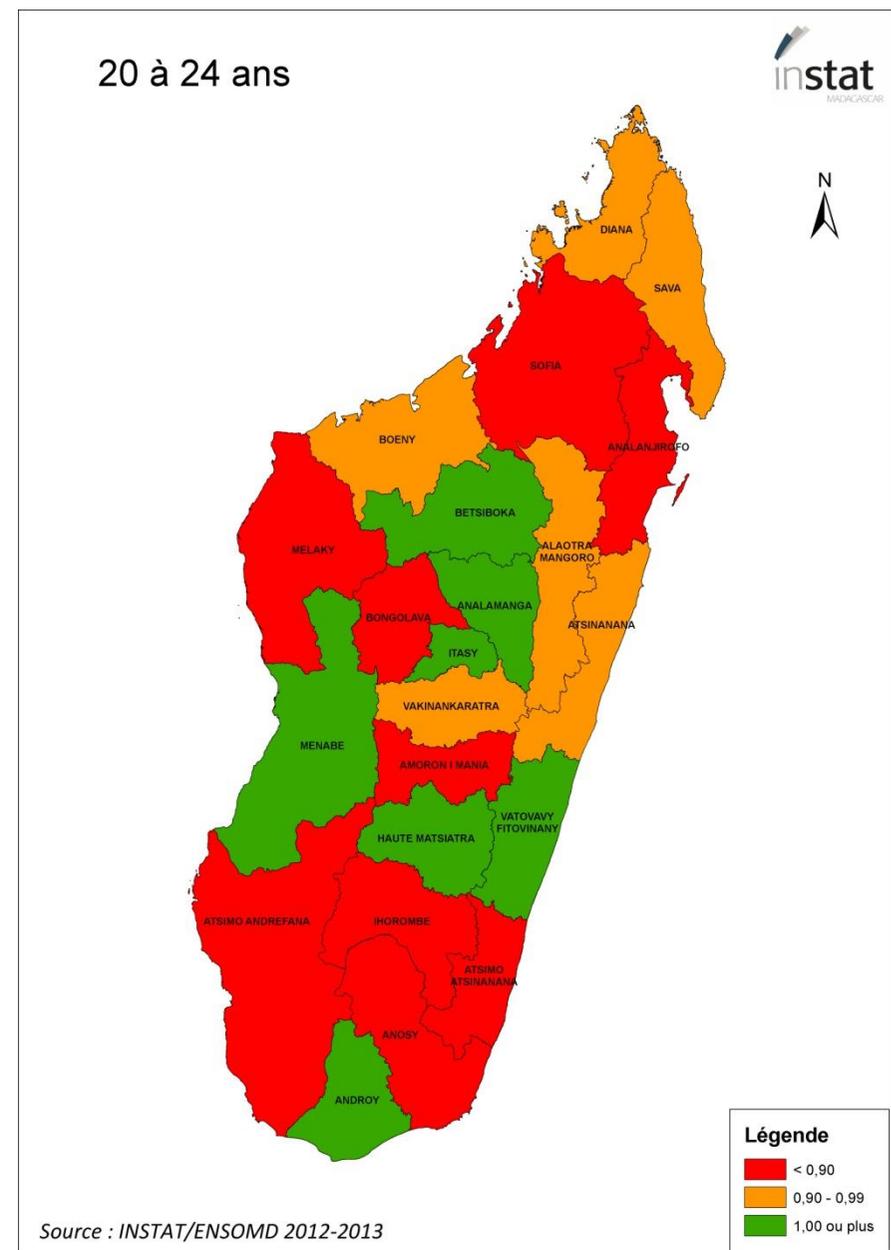
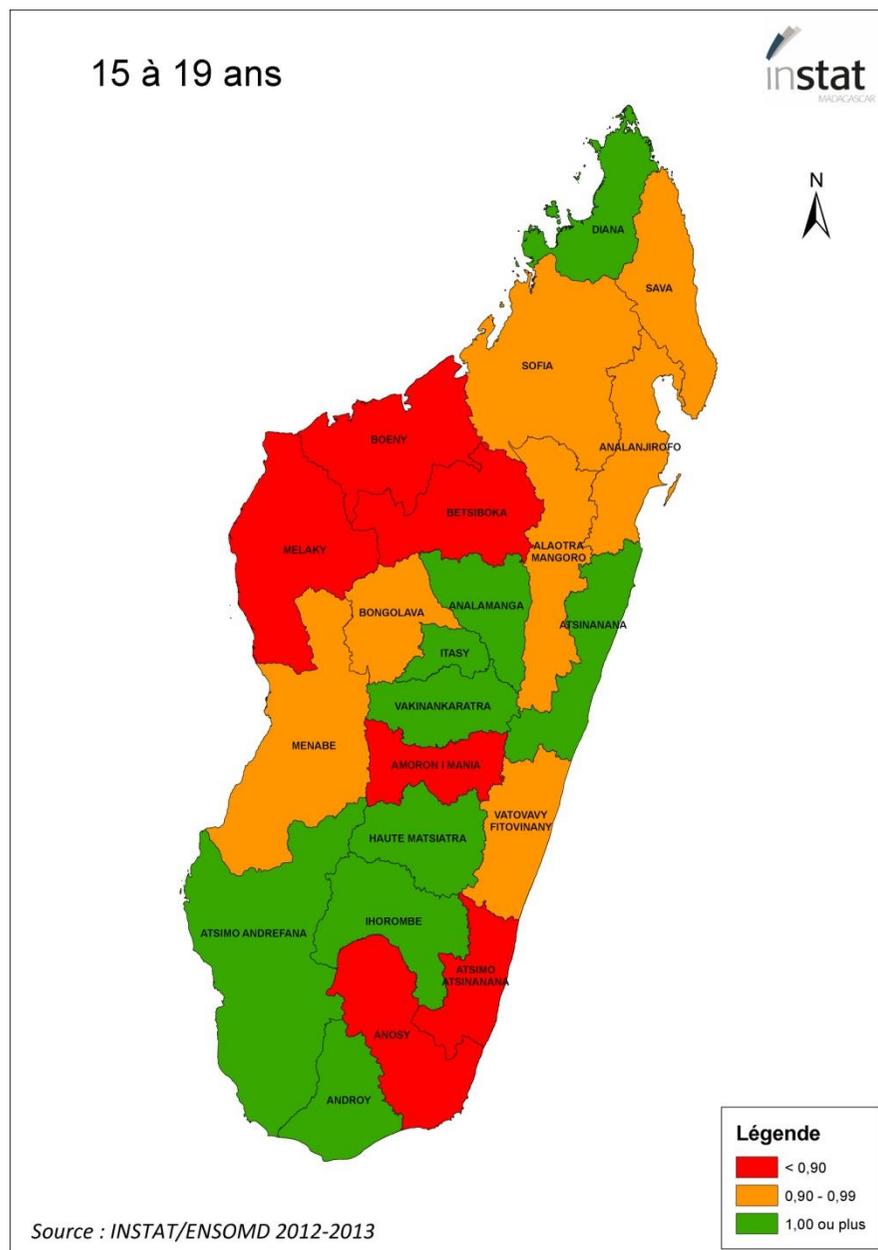
Pour les 20 à 24 ans, 14 sur 22 régions présentent un ratio d'alphabétisation femmes/hommes en défaveur des femmes : Il s'agit de : Vakinankaratra (0,95), Bongolava (0,87), Amoron'i Mania (0,86), Ihorombe (0,50), Atsimo Atsinanana (0,62), Atsinanana (0,98), Analanjirifo (0,86), Alaotra Mangoro (0,92), Boeny (0,96), Sofia (0,89), Melaky (0,85), Anosy (0,59), Diana (0,97) et Sava (0,91). Cette tendance régionale se répercute au niveau national où ce même ratio est de 0,94 (cf. Tableau A.3.1.3 en Annexes)

Graphique 3.1.3 : Ratio d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes, selon le milieu de résidence



SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Carte 3.1.3 : Ratio d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes, selon le groupe d'âge et la région



3.1.2 Situation des femmes salariées

3.1.2.1 Accès à l'emploi

La Constitution garantit l'égalité de droits entre tous les individus et les mêmes libertés fondamentales protégées par la loi, sans discrimination fondée sur le sexe.

La loi favorise l'égalité d'accès et la participation des femmes et des hommes dans les emplois publics, et les fonctions dans le domaine de la vie politique, économique et sociale. Cependant, aucune disposition juridique ne prévoit la discrimination positive pour accélérer la parité hommes-femmes dans les instances de décision.

Selon l'EPM 2010, plus d'un ménage sur trois, soit 34,8% des ménages malagasy, possèdent au moins une unité de production non agricole, contre 26,9% en 2005, et la taille moyenne de ces entreprises est légèrement inférieure dans les ménages dirigés par les femmes. Ce qui traduit bien le désavantage des femmes dans l'entrepreneuriat agricole.

Le développement de l'entrepreneuriat, y compris en milieu rural, figure parmi les stratégies annoncées par le gouvernement pour atteindre un taux de croissance à deux chiffres d'ici 2012. Cependant, ce domaine ne fait pas l'objet d'une politique particulière spécifiant la participation ou la représentation des femmes dans sa formulation ou dans sa mise en pratique.

Dans cette enquête, on considère comme entreprises non agricoles « les unités de production exerçant des activités de transformation, de commerce, et de service, dirigées par des ménages particuliers, et dont la fonction « production » est fortement liée à la fonction « consommation » du ménage ».

La Carte 3.1.4 montre qu'à Madagascar le ratio des femmes travaillant dans le secteur non agricole est supérieur à 1, et ceci est vérifié dans 19/22 régions. Les femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction prédominent dans ce secteur et particulièrement dans les régions de Menabe et d'Analanjirifo.

Par rapport à l'analyse détaillée de l'OMD3, malgré que les filles accèdent, sans discrimination apparente, à la scolarisation primaire, il est important de noter qu'il y a plus d'hommes salariés que de femmes dans le secteur non agricole quel que soit le niveau d'instruction. La proportion des femmes salariées travaillant dans ce secteur représente environ la moitié de celle des hommes chez les « sans instruction » (0,52). En outre, le ratio femmes/hommes est de 0,6 chez les salariés ayant au moins un niveau primaire. Ces situations pourraient expliquer l'existence de disparités de genre dont les femmes sont victimes dans la catégorie en question, dans le processus économique et social. Madagascar est encore loin de l'objectif de 2015.

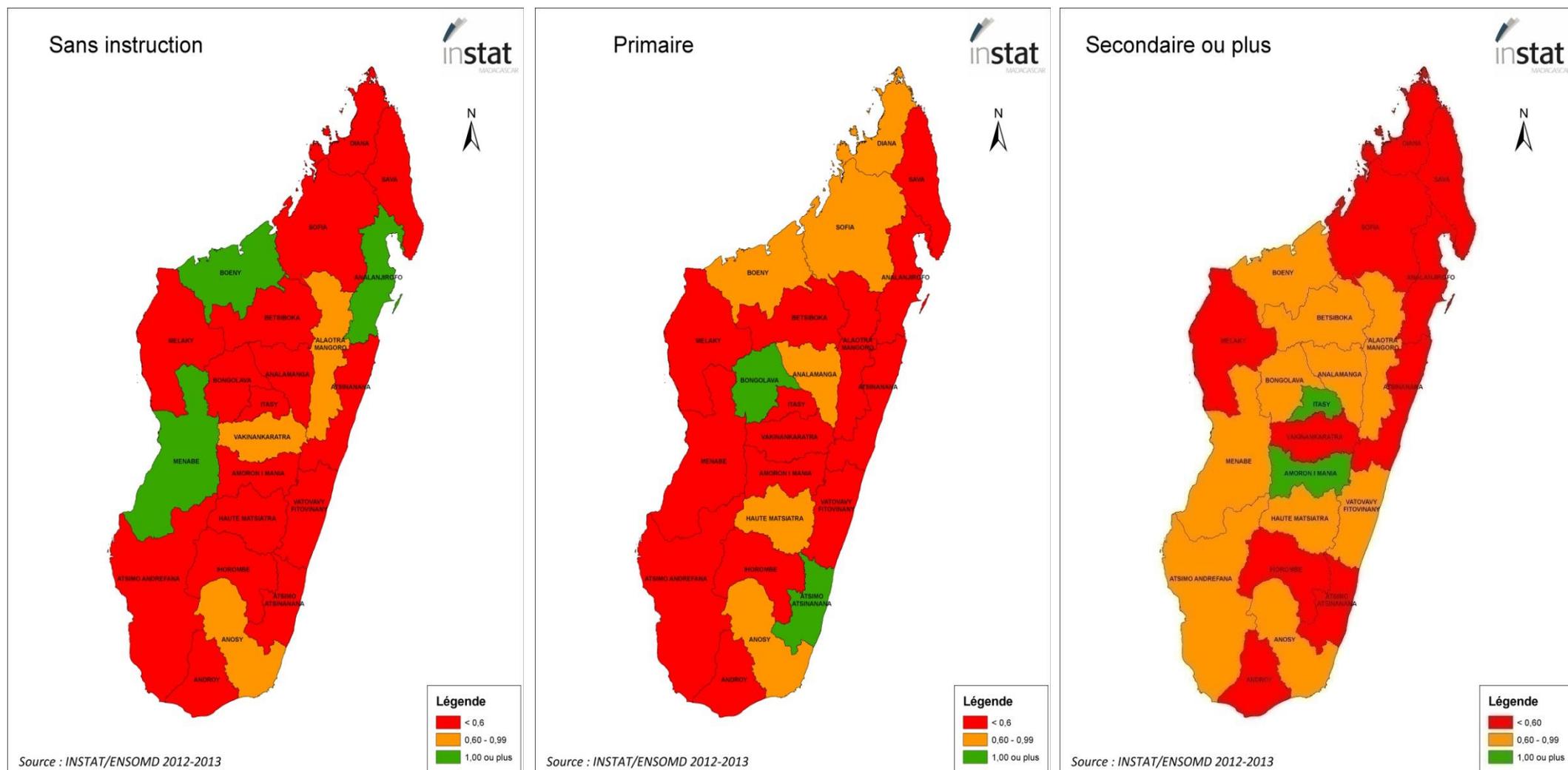
La crise sociopolitique actuelle a fait perdre des emplois et a aggravé le chômage, d'où la prolifération des petites activités informelles. Le secteur emploi non agricole coïncide avec le secteur informel, qui est un secteur dominant dans l'économie malagasy.

Toutefois, on peut octroyer au secteur informel la reconnaissance de sa capacité à pourvoir des emplois. Dans ce sens, il joue un rôle régulateur de la vie sociale et économique en étant comme une soupape de sécurité pour une partie importante de la population. Aussi, afin d'accompagner judicieusement les actions du gouvernement dans ce domaine, le BIT a-t-il appuyé l'application d'un programme national de soutien à l'emploi (PNSE) dont un des objectifs vise l'amélioration de l'accès des travailleurs du secteur informel à l'éducation et à la formation professionnelle (OIT & République de Madagascar 2006, p.12).

C'est seulement dans 3 sur 22 régions qu'il y a autant de femmes salariées sans instruction que d'hommes dans ce secteur non agricole, à savoir la région de Menabe avec un ratio de 3,67, la région d'Analanjirifo avec 3,00, et la région de Boeny avec 2,33. (cf. Tableau A.3.1.4 en Annexes)

Concernant les femmes de niveau d'instruction primaire, c'est seulement dans la région de Bongolava (1,67) et la région d'Atsimo Atsinanana (4,00) que l'effectif des salariées dépasse celui des hommes. Cette parité est observée également dans la région d'Amoron'I Mania (1,00) et dans celle d'Itasy (1,05) chez celles de niveau secondaire et plus. (cf. Tableau A.3.1.4 en Annexes)

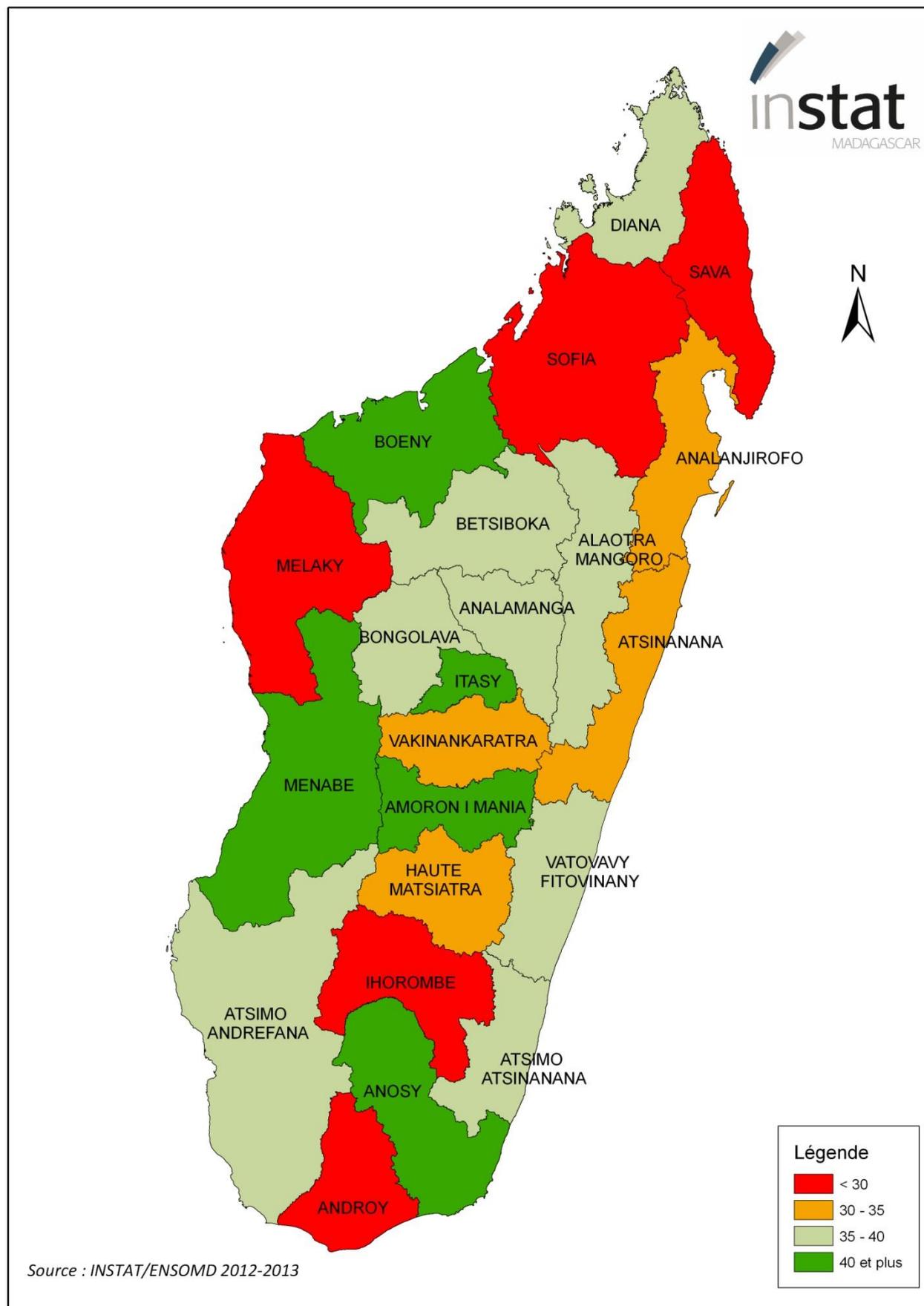
Carte 3.1.4 : Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur non agricole par sexe, selon le niveau d’instruction et la région



Les résultats présentés dans la Carte 3.1.5 portent sur la proportion des femmes salariées par rapport aux individus salariés travaillant dans le secteur non agricole. Au niveau national, 37,6% des salariées dans le secteur non agricole sont des femmes. C’est dans les 5 régions, à savoir Sava (29%), Sofia (29,4%), Melaky (26,8%), Ihorombe (19,8%) et Androy (21,2%), qu’on rencontre le moins de femmes (moins de 30% des salariés). Cela veut dire que dans ces régions, environ trois quart des salariés sont des hommes

Par ailleurs, ces femmes salariées dans le secteur non agricole sont plus nombreuses dans les régions Boeny, Itasy, Menabe et Anosy (supérieur à 40%) par rapport aux autres régions. En particulier dans la région d’Amaron’I Mania, les nombres respectifs de salariés femme et homme sont identiques. Et dans les régions Haute Matsiatra, Vakinankaratra, Analanjirofo et Atsinanana, la proportion des femmes est entre 30% et 35% ; dans les 8 autres régions, elle est entre 35% et 40% (cf. Tableau A.3.1.5 en Annexes)

Carte 3.1.5 : Proportion des femmes salariées travaillant dans le secteur non agricole

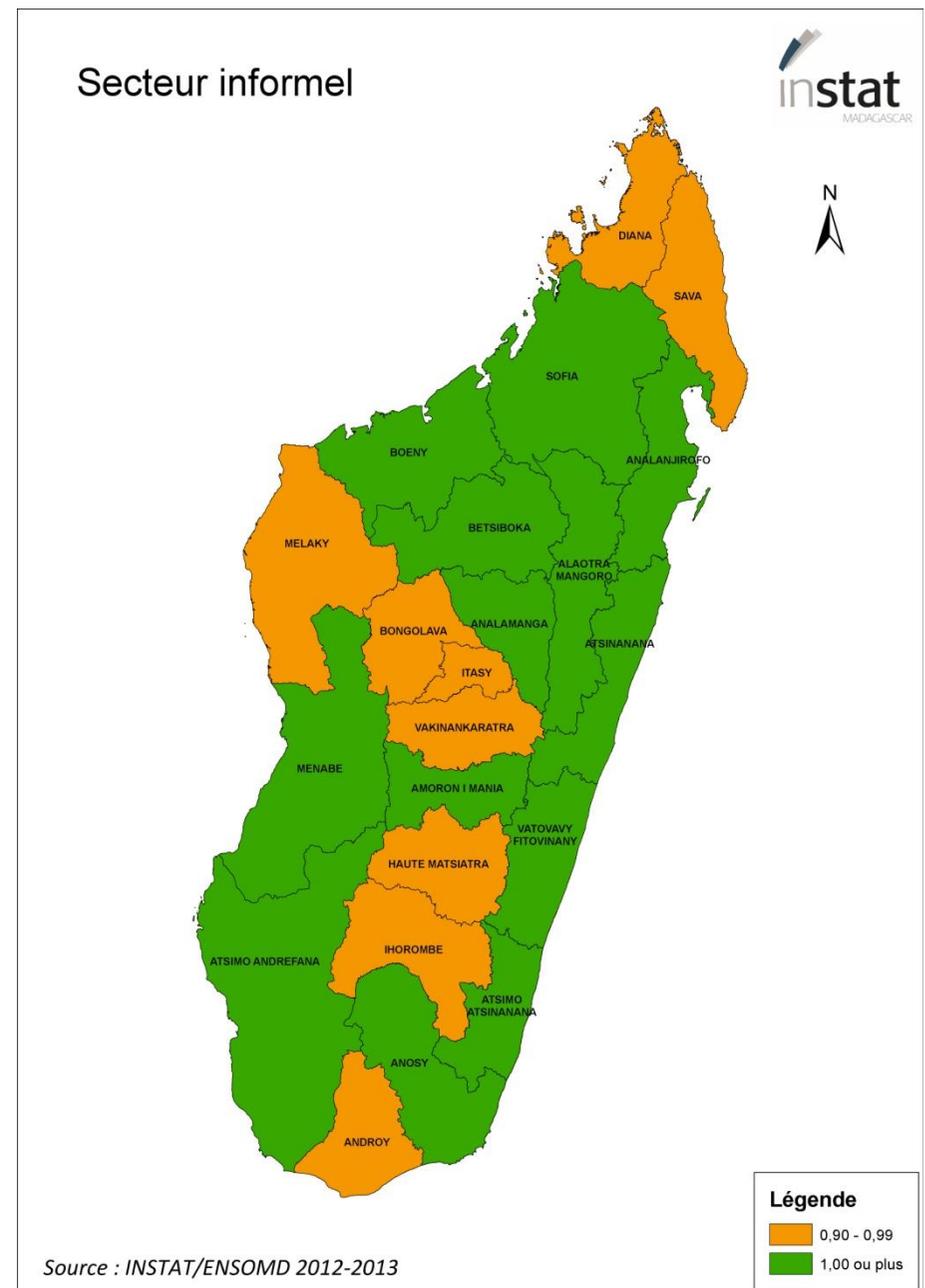
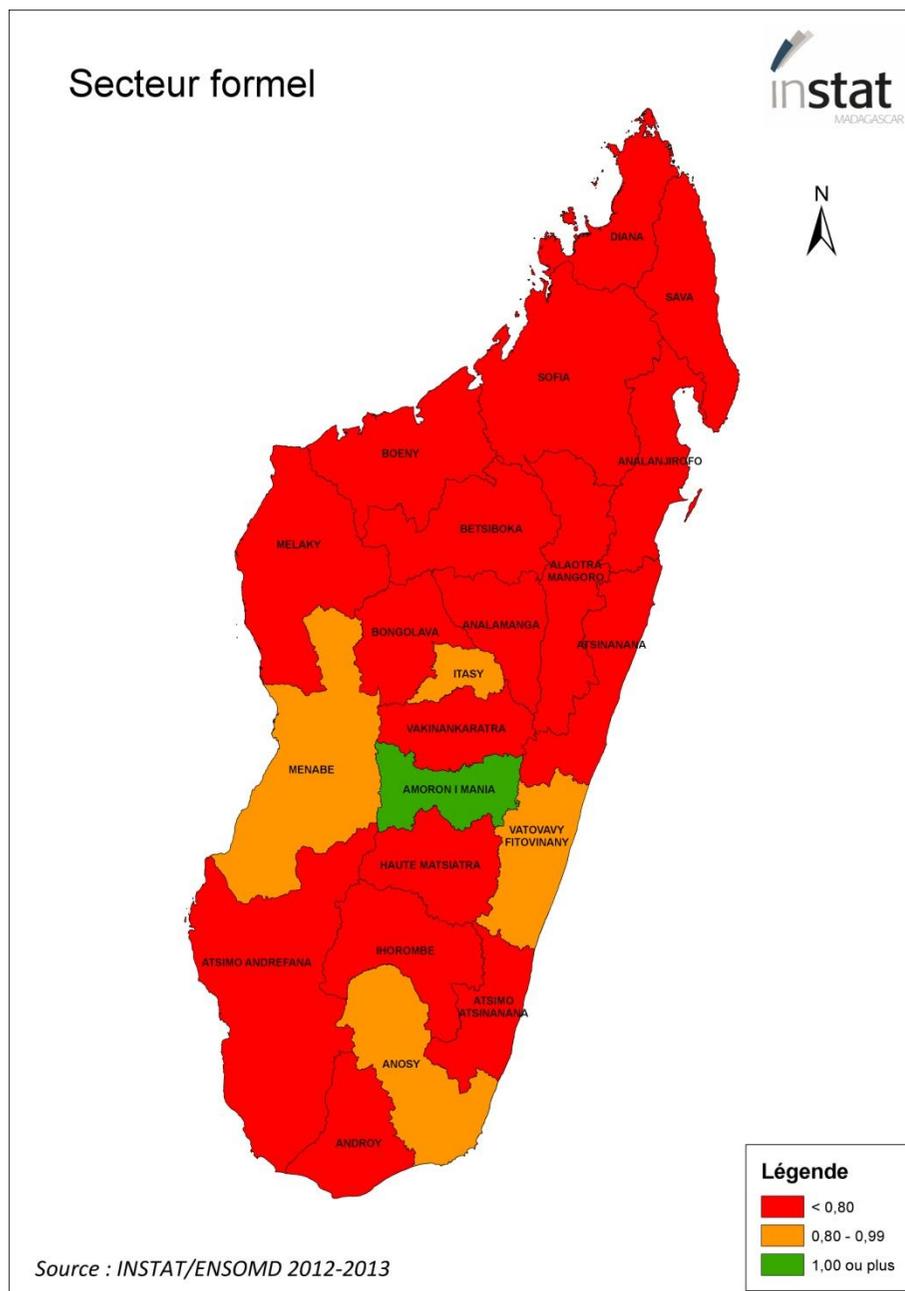


Les Cartes 3.1.6 ci-dessous présentent les résultats concernant la proportion des individus qui travaillent dans le secteur institutionnel, par région, et selon le sexe. Le secteur institutionnel comprend les secteurs formel et informel. Le secteur informel concerne tous les emplois où le travailleur agit à son propre compte sans être enregistré ou bien ceux des entreprises non déclarées, c'est à dire qui ne disposent pas d'un numéro statistique ni d'un numéro d'identification fiscale.

Dans l'ensemble, l'effectif des femmes travaillant dans le secteur formel est inférieur à celui des hommes, avec un ratio de 0,69. Pourtant, dans toutes les régions, le nombre des femmes représente au moins la moitié de celui des hommes, excepté la région d'Androy qui enregistre un ratio de 0,44. Ce résultat peut être confirmé par le refus de certains partenaires, à leurs épouses, de travailler. Par ailleurs, la plupart des emplois dans le secteur formel exige un minimum de niveau d'instruction que certaines femmes ne possèdent pas. Ainsi, pour combler les besoins dans leur ménage, elles travaillent dans le secteur informel. Cependant, il faut noter que c'est dans la région d'Amoron'I Mania seulement que la parité femme/homme existe (1,13).

Quant au secteur informel, la parité femme/homme est atteinte au niveau national avec un ratio de 1,01. Selon les différentes régions, cette tendance est observée puisque le rapport entre l'effectif des femmes et celui des hommes de ce secteur tourne au voisinage de 1. (cf. Tableau A.3.1.6 en Annexes)

Carte 3.1.6 : Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur institutionnel, par région, selon le sexe



Les économistes ont longtemps distingué trois grandes catégories d'activité : le secteur primaire³, le secteur secondaire⁴ et le secteur tertiaire⁵.

Les résultats du Tableau 3.1.5 ci-dessous permettent de connaître le ratio femmes/hommes dans le secteur primaire, secondaire et tertiaire. Au niveau national, le nombre de femmes qui travaillent dans le secteur primaire ainsi que dans le secteur secondaire est inférieur à celui des hommes qui présentent respectivement un ratio de 0,97 et de 0,81. Ainsi, les femmes travaillent moins dans les secteurs primaire et secondaire que les hommes. Par contre, dans le secteur tertiaire, le nombre de femmes qui travaillent est légèrement supérieur à celui des hommes (1,03).

En désagrégeant par région, le ratio femmes/hommes varie de 0,83 (Diana) à 1,12 (Sofia) dans le secteur primaire. Dans ce secteur, la parité femmes/hommes est atteinte dans 7 régions sur 22, à savoir la région de Vakinankaratra, Amoron'I Mania, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Analanjirifo, Sofia et Betsiboka.

Par ailleurs, dans 8 régions sur 22, on trouve plus de femmes que d'hommes qui travaillent dans le secteur secondaire. Il faut noter que dans les régions Atsimo Atsinanana (2,79), Androy (2,43) et Vatovavy Fitovinany (2), les femmes qui travaillent dans ce secteur sont deux fois plus nombreuses que les hommes. Par contre, dans la région d'Itasy, Bongolava, Vakinankaratra et Sava, les femmes ne représentent que la moitié des hommes.

Dans le secteur tertiaire, le ratio femmes/hommes varie entre 0,83 (Vakinankaratra) et 1,67 (Menabe). Dans 15 régions sur 22, l'effectif des femmes travaillant dans ce secteur équivaut au moins à celui des hommes (ratio supérieur ou égal à 1).

³Le secteur primaire correspond aux activités liées à l'extraction des ressources naturelles. Il comprend l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et l'exploitation minière,.... On désigne parfois les trois dernières industries par « autres industries primaires ».

⁴Le secteur secondaire correspond aux activités liées à la transformation des matières premières qui sont issues du secteur primaire. Il comprend des activités aussi variées que l'industrie du bois, l'aéronautique et l'électronique, le raffinage du pétrole...

⁵Le secteur tertiaire regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie des deux autres secteurs cités plus haut, essentiellement des services. Par exemple, le conseil, l'assurance, l'enseignement, la grande distribution, le tourisme et les agences immobilières font partie du secteur tertiaire.

Tableau 3.1. 5 : Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur d'activité, par région, selon le sexe

REGION	Secteur d'activité														
	Primaire				RATIO Femme/ Homme	Secondaire				RATIO Femme/ Homme	Tertiaire				RATIO Femme/ Homme
	Femme		Homme			Femme		Homme			Femme		Homme		
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif			
ANALAMANGA	33,1	348	30,5	385	0,90	19,0	317	24,3	473	0,67	47,9	1028	45,1	1080	0,95
VAKINANKARATRA	87,5	767	82,7	757	1,01	3,1	40	6,8	73	0,55	9,4	96	10,5	116	0,83
ITASY	86,5	742	87,8	791	0,94	4,6	36	6,4	69	0,52	8,8	89	5,8	64	1,39
BONGOLAVA	93,2	746	93,0	804	0,93	1,2	16	1,7	29	0,55	5,6	80	5,3	80	1,00
HAUTE MATSIATRA	80,4	677	82,9	750	0,90	6,6	58	5,5	65	0,89	13,0	144	11,7	136	1,06
AMORON I MANIA	91,4	929	92,2	901	1,03	1,5	22	2,5	34	0,65	7,0	74	5,2	56	1,32
VATOVAVY FITOVINANY	90,0	791	91,5	752	1,05	2,9	34	1,0	17	2,00	7,2	93	7,5	85	1,09
IHOROMBE	88,6	710	87,8	774	0,92	3,2	22	2,1	23	0,96	8,1	89	10,2	106	0,84
ATSIMO ATSIANANA	89,5	939	92,4	896	1,05	3,1	39	0,9	14	2,79	7,4	91	6,7	80	1,14
ATSIANANA	67,6	519	69,6	547	0,95	7,8	44	7,2	41	1,07	24,6	153	23,2	153	1,00
ANALANJIROFO	89,4	642	90,7	626	1,03	2,5	19	2,5	17	1,12	8,0	74	6,8	65	1,14
ALAO TRA MANGORO	84,3	690	86,5	727	0,95	3,9	33	3,9	37	0,89	11,8	129	9,6	111	1,16
BOENY	71,5	588	73,6	600	0,98	4,3	27	5,4	39	0,69	24,2	158	21,0	141	1,12
SOFIA	88,9	708	86,4	633	1,12	2,1	22	2,8	29	0,76	9,1	88	10,8	93	0,95
BETSIBOKA	89,4	835	89,0	808	1,03	1,3	13	1,5	18	0,72	9,3	110	9,5	100	1,10
MELAKY	90,6	687	91,4	774	0,89	4,1	36	1,7	23	1,57	5,4	69	6,9	76	0,91
ATSIMO ANDREFANA	69,1	443	79,8	520	0,85	6,0	37	4,4	40	0,93	25,0	173	15,8	128	1,35
ANDROY	95,0	767	96,2	849	0,90	1,7	17	0,7	7	2,43	3,4	33	3,1	33	1,00
ANOSY	83,8	709	86,1	719	0,99	6,9	57	5,0	40	1,43	9,3	97	8,9	88	1,10
MENABE	78,3	606	86,4	687	0,88	4,2	35	3,3	30	1,17	17,5	132	10,3	79	1,67
DIANA	51,9	250	53,9	300	0,83	12,6	59	16,2	89	0,66	35,5	149	29,9	164	0,91
SAVA	86,5	520	84,1	539	0,96	2,2	17	2,1	31	0,55	11,3	119	13,8	133	0,89
Madagascar	76,9	14 613	76,6	15 139	0,97	6,0	1 000	7,1	1 238	0,81	17,1	3268	16,2	3167	1,03

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.2.2 Situation des femmes dans le secteur institutionnel

Malgré les mesures prises pour assurer un accès égal à l'emploi, et une plus grande représentativité des femmes dans les emplois publics occupant une fonction politique, économique et sociale du pays, on a pu constater que la représentation des femmes dans l'ensemble de la vie publique, à l'exception du pouvoir judiciaire, et dans les sphères de décision du secteur privé, demeure encore faible par rapport à celle des hommes.

Le secteur public englobe l'administration (du Gouvernement aux chefs Fokontany) et les entreprises d'Etat. Le secteur privé est l'ensemble des entités ou organisations indépendantes de l'Etat, à but lucratif ou non lucratif, telles que la grande entreprise privée, la zone franche, l'entreprise individuelle, l'entreprise associative sans but lucratif, l'organisation non gouvernementale, l'entreprise mixte et parapublique, et autres.

Au niveau du secteur privé, seulement 28,3% des postes au sein des grandes entreprises sont occupés par les femmes ; cette proportion est de 34,8% au sein de l'entreprise associative sans but lucratif et des ONG, et de 48,8% dans les entreprises mixtes et parapubliques. Toutefois, quelques postes au sein de l'organisme privé ont été dominés par les femmes surtout au niveau de la zone franche (66,0%) et de l'entreprise individuelle (50,1%).

La représentation des femmes dans le secteur public est inférieure à celle des hommes. Dans l'administration, 41,4% de postes sont occupés par les femmes, contre 58,6% par les hommes ; et, dans l'entreprise d'Etat, seulement 32,7% des postes sont occupés par elles.

Ainsi, la représentation des femmes au niveau de secteur privé est plus marquée que celle au niveau des organismes publics, puisqu'au niveau du secteur privé, la prestation du travail n'exige pas un niveau d'instruction élevé surtout dans la zone franche et dans les entreprises individuelles.

Tableau 3.1. 6 : Ratio femmes/hommes dans le secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Sexe				Total	Ratio Femme/Homme
	Femme		Homme			
	%	Effectif	%	Effectif		
Administration	41,4	83	58,6	118	202	0,71
Entreprise d'Etat	32,7	23	67,3	47	69	0,49
Grande Entreprise privée	28,3	85	71,7	215	301	0,39
Zone franche	66,0	45	34,0	23	68	1,94
Entreprise individuelle	50,1	4370	49,9	4357	8727	1,00
Entreprise associative sans but lucratif, ONG	34,8	18	65,2	33	51	0,53
Entreprise mixte, parapublique	48,8	6	51,2	7	13	0,95
Autres	49,4	376	50,6	385	761	0,98
Total	49,1	5006	50,9	5186	10192	0,97

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.2.3 Rémunération

Au cours de l'enquête, on a demandé aux femmes en union si elles avaient travaillé au cours des 12 mois qui avaient précédé l'enquête. Les résultats présentés au Tableau suivant montrent qu'environ 85 % des femmes en union, de 15-49 ans (contre 91% en 2008/2009), ont déclaré qu'elles avaient travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette baisse pourrait être

causée par la crise économique qui subsiste à Madagascar. Cette proportion est légèrement plus faible (80 %) chez les plus jeunes que dans les autres groupes d'âges.

Parmi les femmes qui ont travaillé, la quasi-totalité a été payée pour le travail effectué (93%). Plus d'un quart des femmes (29%) ont été payées en argent, 28% en nature et, dans 36% de cas, les femmes ont été payées, à la fois, en nature et en argent. On note une proportion relativement élevée de jeunes filles de 15-19 ans qui n'ont pas été payées pour leur travail (10%).

Tableau 3.1. 7: Emploi et type de rémunération parmi les femmes actuellement en union

Groupe d'âges	Femmes actuellement en union:		Répartition (en %) des femmes actuellement en union et travaillant dans les 12 derniers mois, par type de revenu						
	qui ont un emploi	Effectif de femmes	Argent uniquement	Argent et en nature	En nature seulement	Non payées	ND	Total	Effectif de femmes
15 - 19	79,8	948	19,8	33,8	36,7	9,5	0,1	100,0	756
20 - 24	79,8	1791	24,2	38,1	31,0	6,1	0,6	100,0	1430
25 - 29	82,9	1912	29,3	36,8	27,2	6,6	0,1	100,0	1585
30 - 34	86,5	1890	32,6	33,1	26,8	7,0	0,5	100,0	1635
35 - 39	88,8	1566	30,5	35,9	26,2	7,2	0,2	100,0	1390
40 - 44	89,3	1219	33,2	35,8	24,1	6,8	0,1	100,0	1089
45 - 49	88,2	903	26,6	37,7	26,9	8,5	0,3	100,0	796
Ensemble 15 - 49	84,9	10229	28,7	35,9	28,0	7,1	0,3	100,0	8681

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

La comparaison du niveau de revenus gagnés par les femmes et celui par les hommes, permet d'appréhender l'inégalité entre l'homme et la femme. Ainsi, lors de cette enquête, on a demandé aux femmes, qui ont un emploi et actuellement en union, si elles ont gagné plus d'argent que leur mari/partenaire. Dans l'ensemble, seulement 10% d'entre elles ont déclaré avoir perçu de l'argent plus que leur mari/partenaire, et 32% ont gagné à peu près le même revenu que ce dernier. Par contre, dans la plupart des cas (55%), une grande partie du revenu du ménage est gagné par le mari/partenaire. Il faut noter que 1% des femmes ont déclaré que leur mari/partenaire ne rapporte pas d'argent dans le ménage.

Par ailleurs, cette inégalité des revenus gagnés par les hommes et les femmes varie selon les caractéristiques sociodémographiques des femmes en union. En effet, plus les femmes sont âgées, instruites et appartiennent à un ménage aisé, plus elles ont la chance d'avoir au moins un même niveau de revenus que leur conjoint.

Tableau 3.1. 8 : Comparaison de l'argent obtenu des femmes, actuellement en union, avec celui de leurs maris/partenaires, et certaines caractéristiques sociodémographiques

Répartition (en %) des femmes, actuellement en union, qui ont gagné plus de l'argent que leurs maris/partenaires pour leur travail au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon certaines sociodémographiques								
Caractéristiques sociodémographiques	Comparaison de gain de la femme à celui de leur mari/partenaire					NSP	Total	Effectif des femmes
	Plus que le mari/partenaire	Moins que le mari/partenaire	Plus ou moins égal à celui du mari/partenaire	Mari/partenaire ne rapporte pas d'argent				
Age de la femme								
15-19	6,9	55,6	30,4	4,1	3,1	100,0	426	
20-24	8,3	55,2	33,8	0,9	1,8	100,0	919	
25-29	8,1	58,9	30,3	1,0	1,7	100,0	1088	
30-34	9,3	57,2	31,0	0,6	2,0	100,0	1102	
35-39	12,9	51,7	33,7	0,6	1,1	100,0	925	
40-44	9,9	54,8	32,5	0,8	1,9	100,0	753	
45-49	12,4	52,6	34,0	0,3	0,6	100,0	508	
Niveau d'instruction								
Sans instruction	7,0	56,4	32,4	1,0	3,1	100,0	1169	
Primaire	8,4	56,7	32,6	1,0	1,4	100,0	2757	
Secondaire ou plus	13,3	53,1	31,4	0,9	1,2	100,0	1796	
Quintile de consommation								
Plus pauvres	5,6	57,5	31,6	0,7	4,6	100,0	762	
Pauvres	8,0	57,1	32,4	1,3	1,2	100,0	1089	
Moyens	10,8	56,0	30,7	1,4	1,1	100,0	1145	
Riches	9,0	57,0	31,8	1,0	1,3	100,0	1290	
Plus riches	12,7	51,5	33,8	0,6	1,4	100,0	1435	
Madagascar	9,7	55,5	32,2	1,0	1,7	100,0	5722	

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Dans l'ensemble du pays, ce sont les hommes qui gagnent plus de revenus que les femmes. Cette tendance est observée dans les 22 régions de Madagascar. Pourtant, cette proportion varie d'une région à une autre. Elle est moins élevée (moins de 50%) dans la région d'Itasy, d'Ihorombe, de Sofia, de Betsiboka et d'Androy, que dans d'autres régions. Quant à la proportion des femmes en union, percevant plus d'argent que leur conjoint, durant les 12 derniers mois, elle est relativement élevée dans la région d'Ihorombe (21%) contrairement à la région de Boeny qui présente un taux plus faible (4 %).

Tableau 3.1. 9 : Comparaison de l'argent obtenu des femmes, actuellement en union, avec celui de leurs maris/partenaires, selon la région

Répartition (en %) des femmes, actuellement en union, qui ont gagné plus d'argent que leurs maris/partenaires pour leur travail au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon la région							
REGION	Comparaison de gain de la femme à celui du mari/partenaire					Total	Effectif des femmes
	Plus que le mari/partenaire	Moins que le mari/partenaire	Plus ou moins égal à celui du mari/partenaire	Mari/partenaire ne rapporte pas d'argent	NSP		
ANALAMANGA	11,4	53,8	33,9	0,5	0,4	100,0	1193
VAKINANKARATRA	6,6	61,4	27,6	1,5	2,8	100,0	547
ITASY	9,3	41,4	48,9	0,4	0,0	100,0	256
BONGOLAVA	4,4	64,6	29,2	1,5	0,2	100,0	130
HAUTE MATSIATRA	4,4	60,3	35,1	0,2	0,0	100,0	336
AMORON I MANIA	9,0	65,6	25,4	0,0	0,0	100,0	182
VATOVAVY FITOVINANY	6,0	53,5	39,5	0,4	0,5	100,0	259
IHOROMBE	21,4	45,3	32,2	0,6	0,4	100,0	60
ATSIMO ATSINANANA	7,3	70,6	16,2	1,4	4,5	100,0	163
ATSINANANA	10,0	54,0	35,5	0,0	0,4	100,0	300
ANALANJIROFO	7,8	60,6	20,3	1,1	10,2	100,0	210
ALAO TRA MANGORO	12,7	63,3	23,1	0,4	0,5	100,0	245
BOENY	4,5	58,4	31,9	0,3	4,9	100,0	249
SOFIA	15,9	37,0	45,6	0,0	1,5	100,0	351
BETSIBOKA	8,4	47,3	43,2	0,0	1,1	100,0	74
MELAKY	10,8	54,1	25,5	8,7	0,8	100,0	41
ATSIMO ANDREFANA	12,1	52,9	28,4	5,2	1,5	100,0	412
ANDROY	5,3	40,5	43,8	1,4	8,9	100,0	87
ANOSY	5,8	59,8	28,7	1,6	4,2	100,0	95
MENABE	13,6	60,6	22,6	0,8	2,4	100,0	171
DIANA	15,4	54,5	28,1	0,8	1,2	100,0	157
SAVA	8,3	63,2	28,2	0,0	0,4	100,0	205
MADAGASCAR	9,7	55,5	32,2	1,0	1,7	100,0	5722

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.2.4 Accès au crédit

Quels que soient le milieu de résidence, la tranche d'âge, le niveau d'instruction et le quintile de consommation, les femmes jouissent d'un faible pouvoir et d'une faible capacité économique pour assumer efficacement, et de manière pérenne, leur rôle d'acteur de développement. Cette précarité de la situation économique entraîne des facteurs bloquants à la valorisation du statut de la femme.

Pour y faire face, l'accès des femmes au crédit constitue l'un des moyens les plus efficaces pour leur permettre d'améliorer le niveau de revenus dans un cercle familial et communautaire.

Les résultats nationaux montrent que 3,8% des femmes de 15-49 ans en union ont participé actuellement au programme de micro finance, c'est-à-dire 7,5% en milieu urbain, contre 3,0% en milieu rural.

On constate que dans les groupes d'âges, la proportion de la participation des femmes de 45-49 ans à l'accès au crédit est très marquée, avec un taux de 7,6%, par rapport aux autres groupes d'âges. Pour les femmes de 15-19 ans, la proportion de 0,6% est normale et évidente puisque la capacité juridique d'accéder au crédit de l'un ou de l'autre sexe est fixée à l'âge de 18ans révolus.

Concernant le quintile de consommation, on remarque que les femmes les plus riches sont plus intéressées que celles des plus pauvres dans l'accès au crédit. Elles forment près de 8,1% parmi les plus riches, contre 1,5% parmi les plus pauvres.

Toutefois, parmi les femmes qui ont participé actuellement au programme de micro finance, 14,4% d'entre elles ont des problèmes de remboursement.

En résumé, l'accès des femmes au crédit quels que soient le milieu de résidence et le niveau d'instruction, est assez faible par manque de garantie et d'informations sur les opportunités existantes, mais aussi par peur de procédures.

Tableau 3.1. 10 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans participant actuellement à un programme de micro-finance et celles rencontrant des problèmes pour le remboursement, selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui participent actuellement à un programme de micro-finance	Effectif de femmes de 15-49 ans en union	Pourcentage des femmes qui participent actuellement à un programme de micro-financement et qui rencontrent des problèmes pour le remboursement	Femmes de 15-49 ans qui participent actuellement à un programme de micro-finance
Groupe d'âges				
15 – 19	0,6	948	0,0	6
20 – 24	3,2	1 791	12,8	57
25 – 29	2,2	1 912	27,2	43
30 – 34	4,5	1 890	10,0	84
35 – 39	4,4	1 566	14,4	69
40 – 44	4,8	1 219	14,9	58
45 – 49	7,6	903	13,7	69
Milieu de résidence				
Capitale	8,0	722	12,5	58
Autres urbains	7,1	1 122	15,3	80
Urbain	7,5	1 843	14,2	138
Rural	3,0	8 386	14,5	248
Niveau d'instruction				
Sans instruction	0,7	2 512	12,5	19
Primaire	2,8	4 743	18,4	133
Secondaire et plus	7,9	2 973	12,2	234
Quintile de consommation				
Plus pauvre	1,5	1 574	13,1	23
Pauvre	2,2	1 900	29,7	42
Moyen	1,8	2 059	14,3	38
Riche	3,8	2 249	11,6	84
Plus riche	8,1	2 446	12,4	198
Ensemble	3,8	10 229	14,4	385

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Le Tableau 3.1.11 précise la proportion des femmes de 15 à 49 ans qui participent actuellement à un programme de micro-finance et celles qui rencontrent des problèmes pour le remboursement.

Au niveau des régions, celle d'Analamanga présente une taille plus importante des femmes qui ont participé actuellement au programme de micro finance, avec un taux de 6,2%, et seules 16,7 % d'entre elles ont rencontré un problème de remboursement du crédit.

Tableau 3.1. 11 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans participant actuellement à un programme de micro-finance et celles rencontrant des problèmes pour le remboursement, selon les régions

REGION	Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui participent actuellement à un programme de micro-finance	Effectif de femmes de 15-49 ans en union	Pourcentage des femmes qui participent actuellement à un programme de micro-finance et qui rencontrent des problèmes pour le remboursement	Femmes de 15-49 ans qui participent actuellement à un programme de micro-finance
ANALAMANGA	6,2	1 771	16,7	109
VAKINANKARATRA	3,9	826	13,0	33
ITASY	3,6	359	0,0	13
BONGOLAVA	3,9	232	17,1	9
HAUTE MATSIATRA	0,5	517	0,0	2
AMORON I MANIA	1,3	314	11,3	4
VATOVAVY FITOVINANY	1,7	626	35,4	11
IHOROMBE	1,7	144	37,0	2
ATSIMO ATSIANANA	0,9	360	22,8	3
ATSINANANA	3,2	599	29,6	19
ANALANJIROFO	5,6	535	7,6	30
ALAO TRA MANGORO	6,1	507	7,6	31
BOENY	4,3	365	0,0	16
SOFIA	6,1	586	3,5	35
BETSIBOKA	1,3	151	42,8	2
MELAKY	0,0	129	0,0	0
ATSIMO ANDREFANA	3,9	586	17,3	23
ANDROY	0,2	264	0,0	1
ANOSY	1,4	264	21,8	4
MENABE	1,4	301	0,0	4
DIANA	4,8	343	23,9	17
SAVA	3,8	449	24,4	17
Ensemble	3,8	10 229	14,4	385

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.3 Participation des femmes dans la prise de décision

3.1.3.1 Grandes décisions au sein du ménage

Pour évaluer le rôle et le niveau d'implication des femmes dans les prises de décision au niveau du ménage, on a posé des questions pour savoir qui, de l'enquêtée ou d'une autre personne, avait le dernier mot dans certaines décisions. Quatre sujets ont été retenus (décisions concernant les soins de santé de la femme, les grosses dépenses du ménage, l'achat des besoins quotidiens du ménage, et la visite à la famille ou aux parents de la femme) et les questions s'adressaient seulement aux femmes en union.

Les résultats du Tableau suivant montrent que pour trois sujets, la décision est prise conjointement avec son mari ou son partenaire : il s'agit des soins de santé personnels (56 %), des grosses dépenses du ménage (65 %) et des visites aux parents de l'enquêtée (76%). En ce qui concerne les décisions pour les achats quotidiens du ménage, la femme a le dernier mot dans 56% des cas. Par contre, on note que dans moins de 17 % des cas, la décision est prise principalement par son conjoint.

Tableau 3.1. 12 : Participation des femmes dans la prise de décision au sein du ménage

Répartition (en%) des femmes actuellement en union en fonction de la personne qui prend habituellement les décisions selon le type de décision								
Décision	Principalement la femme	Femme et mari/partenaire ensemble	Principalement le mari/partenaire	Quelqu'un d'autre	Autre	Manquant	Total	Effectif des femmes
Soins de santé personnels	24,8	55,9	14,0	0,1	0,1	5,1	100,0	10130
Grosses dépenses du ménage	18,4	64,5	16,5	0,1	0,1	0,5	100,0	10130
Achats des besoins quotidiens du ménage	56,1	35,1	8,1	0,1	0,2	0,5	100,0	10130
Visite à sa propre famille/parents	10,5	75,5	13,2	0,1	0,2	0,5	100,0	10130

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Durant l'enquête, des questions relatives à la prise de décision sur les quatre sujets mentionnés ci-dessus ont été également posées aux hommes. Les résultats sont montrés dans le Tableau ci-après. En effet, dans plus de 50 % des cas, les hommes ont déclaré que ce sont eux et les femmes/partenaires qui prennent ensemble les décisions concernant ces sujets, sauf les achats des besoins quotidiens du ménage. Pour ce dernier sujet, dans 68 % des cas, la décision est prise principalement par son épouse ou son partenaire.

Tableau 3.1. 13 : Participation des hommes dans la prise de décision au sein du ménage

Répartition (en%) des hommes actuellement en union en fonction de la personne qui prend habituellement les décisions selon le type de décision							
Décision	Principalement l'homme	Femme et mari/partenaire ensemble	Principalement la femme/partenaire	Ne sait pas/ Ça dépend	Manquant	TOTAL	Effectif des hommes
Soins de santé personnels	18,7	60,3	20,5	0,4	0,0	100,0	3431
Grosses dépenses du ménage	13,4	50,3	36,2	0,1	0,0	100,0	3431
Achats des besoins quotidiens du ménage	6,5	25,4	67,9	0,1	0,1	100,0	3431
Visite à sa propre famille / à ses parents	13,4	76,0	10,1	0,4	0,1	100,0	3431

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.3.2 Contrôle du revenu

Le pouvoir de décision concernant l'utilisation du revenu de la femme est considéré comme l'un des indicateurs directs du statut de la femme. En effet, il permet de mesurer son niveau d'autonomie financière. Pour en obtenir une évaluation, au cours de l'enquête, on a demandé aux femmes qui avaient travaillé au cours des 12 derniers mois et qui avaient gagné de l'argent, qui décidait principalement de l'utilisation de cet argent. Les résultats présentés au Tableau 3.1.14 portent seulement sur les femmes en union. On remarque que dans seulement moins d'un tiers (30 %) des cas, ce sont les femmes qui décident principalement de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. Dans 58% des cas, cette décision est prise conjointement avec le

mari/partenaire. 11 % de femmes seulement ont déclaré que le conjoint décidait principalement de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnaient.

Quant à la décision de l'utilisation de l'argent gagné par les hommes en union, 21 % d'entre eux ont déclaré que principalement c'est l'épouse/partenaire qui décide de l'utilisation de cet argent. Cette prise de décision revient principalement aux hommes dans 18 % des cas. 60 % ont affirmé que la femme/partenaire est associée à la décision de l'utilisation de l'argent qu'ils ont gagné.

Tableau 3.1. 14 : Contrôle du revenu des travailleurs, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, par sexe, selon la personne qui a pris la décision

Personne qui décide de l'utilisation de l'argent gagné par les travailleurs	Travailleurs (ses)				RATIO Femmes/Hommes
	Femmes		Hommes		
	%	Effectif	%	Effectif	
Principalement la femme	30,27	1758	20,68	710	2,48
Mari/partenaire et femme ensemble	57,70	3350	59,94	2057	1,63
Principalement le mari/partenaire	10,73	623	17,78	610	1,02
Autre	,24	14	,10	3	4,01
Manquant	1,06	61	1,50	51	1,19
Madagascar	62,85	5806	37,15	3431	1,69

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Les résultats selon les différentes variables sociodémographiques ne font pas apparaître d'écarts très importants. On peut néanmoins souligner que ce sont les femmes de l'ensemble urbain (34 %), et celles dont le ménage est classé dans le quintile les plus riches (33%) qui ont plus de tendance à décider principalement de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent.

Par ailleurs, la proportion des femmes qui ont déclaré que, principalement, c'est le mari/partenaire qui décide de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent, varie également selon les catégories. En effet, par rapport aux autres catégories des femmes, cette proportion est relativement élevée chez celles dont l'âge est compris entre 20 et 24ans (14%), celles qui vivent en milieu rural (12%), celles sans instruction (14%) et celles appartenant au quintile les plus pauvres (16%). En général, la décision est prise conjointement par la femme et son conjoint dans plus de la moitié des cas (plus de 53 %), quelle que soit la catégorie des femmes.

Tableau 3.1. 15 : Contrôle du revenu des travailleuses, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision et selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Répartition (en %) des femmes de 15-49 ans, actuellement en union, qui ont gagné de l'argent pour leur travail au cours des 12 mois précédant l'enquête en fonction de la personne qui décide de l'utilisation de leurs gains, selon certaines caractéristiques sociodémographiques							
Caractéristiques sociodémographiques	Personne qui décide de l'utilisation de l'argent gagné par la femme :					Total	Effectif des femmes
	Principalement la femme	Mari/partenaire et femme ensemble	Principalement le mari/parte	Autre	Manquant		
Age de la femme							
15-19	33,2	52,6	12,4	1,2	0,7	100,0	433
20-24	29,7	55,1	13,8	0,8	0,6	100,0	931
25-29	30,7	58,5	9,5	0,1	1,3	100,0	1103
30-34	30,2	59,2	9,8	0,0	0,7	100,0	1116
35-39	28,2	59,4	10,6	0,0	1,9	100,0	945
40-44	30,0	57,8	11,0	0,0	1,2	100,0	768
45-49	32,3	58,5	8,5	0,0	0,7	100,0	512
Milieu de résidence							
Capitale	34,7	57,4	7,5	0,2	0,2	100,0	467
Autres villes	34,1	57,8	7,4	0,0	0,7	100,0	688
Ensemble urbain	34,4	57,6	7,4	0,1	0,5	100,0	1155
Rural	29,3	57,7	11,6	0,3	1,2	100,0	4651
Niveau d'instruction							
Sans Instruction	28,8	55,8	14,2	0,0	1,3	100,0	1184
Primaire	31,0	56,5	11,5	0,2	0,7	100,0	2790
Secondaire ou plus	30,1	60,7	7,4	0,4	1,4	100,0	1832
Quintile de consommation							
Plus pauvres	25,0	56,9	16,3	0,5	1,3	100,0	771
Pauvres	29,1	58,1	12,0	0,1	0,7	100,0	1103
Moyens	30,6	55,8	11,8	0,0	1,7	100,0	1170
Riches	31,3	58,1	9,2	0,2	1,1	100,0	1309
Plus riches	32,8	59,0	7,2	0,4	0,6	100,0	1452
Madagascar	30,3	57,7	10,7	0,2	1,1	100,0	5806

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Sur le plan régional, on a enregistré un écart considérable d'une région à autre, contrairement aux résultats obtenus selon les variables sociodémographiques. En effet, dans la région de Sava, 11% des femmes prennent principalement ladite décision, contre 42% dans les régions de Haute Matsiatra et d'Alaotra Mangoro. Par ailleurs, 3% seulement, dans la région de l'Itasy, ont déclaré que leur mari ou leur partenaire a géré principalement l'argent qu'elles ont obtenu, sachant que la région de Bongolava atteint les 31 %. En revanche, dans la région d'Itasy, 76% des femmes ont décidé conjointement avec leur mari de l'utilisation de leur revenu (à elles), contre 40 % dans la région d'Atsimo Andrefana (40%).

Tableau 3.1. 16 : Contrôle du revenu des travailleuses, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision, et la région

REGION	Personne qui décide de l'utilisation de l'argent gagné par la femme :					Total	Effectif des femmes
	Principalement la femme	Mari/partenaire et femme ensemble	Principalement le mari/partenaire	Autre	Manquant		
ANALAMANGA	32,1	61,7	5,3	0,4	0,5	100,0	1210
VAKINANKARATRA	22,8	68,1	8,7	0,4	0,0	100,0	549
ITASY	20,7	75,6	3,0	0,4	0,4	100,0	257
BONGOLAVA	12,8	54,5	31,2	0,0	1,5	100,0	133
HAUTE MATSIATRA	42,1	49,8	7,0	0,4	0,7	100,0	338
AMORON I MANIA	27,8	62,8	9,3	0,0	0,0	100,0	185
VATOVAVY							
FITOVINANY	39,8	42,7	14,4	0,0	3,0	100,0	269
IHOROMBE	37,2	46,6	15,6	0,0	0,7	100,0	60
ATSIMO ATSINANANA	18,9	64,2	15,5	0,0	1,4	100,0	165
ATSINANANA	30,6	57,3	9,2	0,0	2,8	100,0	310
ANALANJIROFO	15,7	66,5	13,2	0,6	3,9	100,0	219
ALAOTRA MANGORO	42,3	50,0	7,0	0,0	0,7	100,0	248
BOENY	31,8	56,5	10,8	0,0	0,9	100,0	251
SOFIA	28,8	59,8	10,1	0,0	1,4	100,0	356
BETSIBOKA	33,5	56,1	9,6	0,0	0,7	100,0	75
MELAKY	29,2	47,8	18,4	0,0	4,6	100,0	44
ATSIMO ANDREFANA	40,4	39,8	17,8	0,7	1,3	100,0	419
ANDROY	41,4	43,3	13,0	0,0	2,3	100,0	88
ANOSY	26,2	50,1	23,2	0,0	0,6	100,0	96
MENABE	29,2	51,2	18,5	0,0	1,1	100,0	173
DIANA	38,6	51,5	9,0	0,0	0,8	100,0	158
SAVA	10,7	69,7	19,6	0,0	0,0	100,0	205
Madagascar	30,3	57,7	10,7	0,2	1,1	100,0	5806

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Le pouvoir de décision concernant l'utilisation du revenu de l'homme est également considéré comme l'un des indicateurs directs du statut de la femme. En effet, il permet de mesurer son pouvoir dans la gestion du revenu de son mari ou de son partenaire.

12 % des hommes, dont l'âge est compris entre 55 et 59 ans, ont pris principalement la décision de leur argent, contre 29 % chez les plus jeunes 15 à 19 ans. En revanche, 70 % des plus âgés ont affirmé que leur revenu a été géré conjointement avec leur femme, contre (48 %) chez les plus jeunes âges (15 à 19 ans).

Les résultats sur la variable milieu de résidence tournent autour du résultat national (18%). Il n'y a pas de grande différence entre ensemble urbain et rural. En effet, une différence moins de trois points seulement a été constatée. Les femmes citadines ont participé plus à l'utilisation du revenu gagné par les hommes que celles du rural.

Selon le niveau d'instruction, plus d'un quart d'hommes sans instruction (27%) préfèrent gérer leur propre argent, contre 19% qui laissent leur épouse ou partenaire s'en charger. Par contre, 64% des hommes qui ont un niveau secondaire ou plus, ont

géré conjointement leur argent avec leur femme ou leur partenaire. Il faut rappeler que les questions relatives au pouvoir de décision concernant l'utilisation du revenu de l'homme ont été également posées aux hommes en union. Plus les hommes sont instruits, moins ils ont pris principalement la décision sur l'utilisation de leur revenu.

De même, la variable quintile de consommation, dans la prise de décision sur la gestion de l'argent obtenu par l'homme, n'affecte pas de changement sur les résultats au niveau national. On n'enregistre pas un grand écart entre les riches et les pauvres, surtout pour la prise de décision de façon conjointe : aux environs de 60%.

En bref, ce sont les citoyens pauvres et sans instruction, de 15 à 19 ans, qui ont la tendance de décider sur l'utilisation de leur propre argent. En revanche, les hommes riches de la Capitale et les « sans instruction », de 50 à 54 ans, ont donné le plein pouvoir à leur épouse ou partenaire de gérer l'argent qu'ils ont obtenu. Dans toutes les caractéristiques sociodémographiques, et dans environ 60 % des cas, la décision est prise conjointement, que ce soit l'argent gagné par l'homme ou celui gagné par la femme, sauf pour les 15 à 19 ans (48%) et les 55 à 59 ans (70%).

Tableau 3.1. 17 : Contrôle du revenu des travailleurs, actuellement en union, sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision et certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Personne qui décide de l'utilisation de l'argent gagné par l'homme :					Total	Effectif des hommes
	Principalement homme	Epouse/partenaire et homme ensemble	Principalement épouse/partenaire	Autre	Manquant		
Age de l'homme							
15-19	29,3	48,3	16,8	1,7	3,9	100,0	47
20-24	24,5	56,0	16,9	0,8	1,8	100,0	316
25-29	19,9	59,8	19,1	0,0	1,2	100,0	543
30-34	25,1	58,9	14,9	0,0	1,0	100,0	626
35-39	20,4	60,4	18,2	0,0	1,1	100,0	537
40-44	19,5	63,3	16,0	0,0	1,2	100,0	521
45-49	20,2	59,3	18,7	0,0	1,7	100,0	327
50-54	16,0	56,7	24,9	0,0	2,3	100,0	338
55-59	12,5	70,0	14,5	0,0	3,0	100,0	177
Milieu de résidence							
Capitale	22,3	56,6	19,5	0,0	1,6	100,0	339
Autres villes	15,5	64,6	18,5	0,0	1,4	100,0	464
Ensemble urbain	18,3	61,2	18,9	0,0	1,5	100,0	803
Rural	21,4	59,5	17,4	0,1	1,5	100,0	2628
Niveau d'instruction							
Sans Instruction	26,8	52,4	19,4	0,2	1,2	100,0	599
Primaire	21,8	59,3	16,9	0,0	2,0	100,0	1500
Secondaire ou plus	16,6	64,1	18,1	0,1	1,1	100,0	1333
Quintile de consommation							
Plus pauvres	22,4	59,9	16,6	0,3	0,8	100,0	425
Pauvres	24,2	59,2	14,7	0,3	1,7	100,0	608
Moyens	21,0	59,0	17,6	0,0	2,4	100,0	614
Riches	19,8	59,3	19,8	0,0	1,1	100,0	806
Plus riches	18,3	61,5	18,7	0,0	1,4	100,0	979
Madagascar	20,7	59,9	17,8	0,1	1,5	100,0	3431

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Les résultats présentés dans le Tableau 3.1.23 suivant portent seulement sur les hommes en union, gagnant de l'argent, selon les régions. Dans la région d'Androy, 43 % des hommes ont principalement le pouvoir de décider de l'utilisation de l'argent qu'ils gagnent, contre 15 % qui laissent leur épouse s'en charger. Par ailleurs, dans la région de Bongolava, ce pouvoir de décision pris principalement par l'homme est faible (12 %).

Les femmes dans la région de Boeny tiennent la première place en matière de prise de décision sur l'utilisation de l'argent de son mari (29 %) alors qu'on n'enregistre que 8% de cas dans la région d'Amoron'I Mania.

Tableau 3.1. 18 : Contrôle du revenu des travailleurs, actuellement en union sur la gestion de l'argent obtenu grâce à leur travail, selon la personne qui a pris la décision et selon la région

REGION	Personne qui décide de l'utilisation de l'argent gagné par l'homme :					Total	Effectif des hommes
	Principalement homme	Epouse/partenaire et homme ensemble	Principalement épouse/partenaire	Autre	Manquant		
ANALAMANGA	22,0	58,9	17,7	0,0	1,5	100,0	803
VAKINANKARATRA	15,1	75,2	8,9	0,4	0,3	100,0	305
ITASY	18,4	69,5	10,5	0,0	1,6	100,0	126
BONGOLAVA	12,5	58,0	28,6	0,3	0,5	100,0	71
HAUTE MATSIATRA	23,6	47,9	27,7	0,0	0,8	100,0	193
AMORON I MANIA	16,1	75,5	8,4	0,0	0,0	100,0	89
VATOVAVY FITOVINANY	30,2	44,6	23,1	0,0	2,1	100,0	169
IHOROMBE	31,0	44,3	23,1	1,4	0,3	100,0	35
ATSIMO ATSIANANA	26,6	52,9	16,7	0,6	3,2	100,0	96
ATSIANANA	12,8	69,2	15,0	0,0	3,0	100,0	211
ANALANJIROFO	18,7	65,4	15,0	0,0	0,8	100,0	114
ALAOTRA MANGORO	24,4	52,8	18,4	0,0	4,4	100,0	128
BOENY	15,1	53,1	29,1	0,0	2,6	100,0	146
SOFIA	24,0	62,0	13,3	0,0	0,7	100,0	194
BETSIBOKA	19,6	63,8	15,3	0,0	1,2	100,0	38
MELAKY	23,4	50,2	18,3	0,0	8,2	100,0	27
ATSIMO ANDREFANA	20,4	55,7	23,2	0,0	0,7	100,0	216
ANDROY	43,2	40,2	15,0	1,6	0,0	100,0	48
ANOSY	17,1	59,4	22,1	0,0	1,4	100,0	67
MENABE	25,6	47,8	24,1	0,0	2,5	100,0	91
DIANA	22,6	55,6	19,7	0,0	2,1	100,0	128
SAVA	12,8	77,9	9,3	0,0	0,0	100,0	136
Madagascar	20,7	59,9	17,8	0,1	1,5	100,0	3431

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.3.3 Adhésion aux associations

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités, dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle peut revêtir différentes formes :

association sportive, association professionnelle, association confessionnelle, association culturelle et éducative, association politique et civique.

L'accès des femmes à la vie associative est considéré comme l'un des indicateurs directs du statut de la femme surtout dans le domaine de la participation à la prise de décision.

Au cours de l'enquête, on a demandé aux femmes de 15 à 49 ans si elles étaient membres d'une association, cette dernière considérée en fonction de son type ou d'autres critères. Les résultats nationaux présentés au Tableau 3.1.19 font apparaître d'écarts très importants au niveau de différents types d'association : près de la moitié des femmes (43%), ont déclaré avoir adhéré aux associations confessionnelles ; une proportion très faible a été constatée pour l'association sportive (4,9%) et l'association politique et civique (5,5%). Les écarts entre les différentes catégories montrent que la participation des femmes à la vie politique et civique est assez faible en raison de l'existence de cultures politiques discriminatoires à leur égard.

Tableau 3.1. 19 : Proportion de Femmes de 15-49 ans membres d'association, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Pourcentage de femmes membres de certaines associations - Pourcentage de femmes exerçant une responsabilité dans au moins une association, selon les caractéristiques démographiques							
Caractéristiques sociodémographiques	SPORTIVE	PROFESSIONNELLE	CONFESSIONNELLE	CULTURELLE/ EDUCATIVE	POLITIQUE/ CIVIQUE	AUTRES	Effectif de femmes de 15-49 ans membre d'au moins une association
Groupe d'âges							
15 - 19	8,7	5,2	59,2	23,6	1,7	7,7	685
20 - 24	7,5	11,7	42,3	29,4	4,1	13,0	526
25 - 29	5,3	20,7	31,9	29,4	9,6	15,3	408
30 - 34	3,2	22,4	29,0	28,8	6,8	16,2	364
35 - 39	1,2	16,7	43,7	21,0	7,0	14,3	363
40 - 44	1,6	20,7	39,4	23,4	5,2	14,5	322
45 - 49	1,5	18,5	42,3	22,5	7,8	15,4	316
Milieu de résidence							
Capitale	6,3	14,6	58,7	21,5	3,3	3,6	292
Autres urbains	8,5	12,9	43,6	32,4	7,8	10,7	497
Urbain	7,7	13,5	49,2	28,4	6,2	8,1	789
Rural	3,9	15,6	40,8	24,6	5,2	14,9	2196
Niveau d'instruction							
Sans instruction	1,5	18,0	22,9	32,0	6,5	22,6	359
Primaire	2,6	14,6	44,0	22,9	5,2	14,8	1127
Secondaire et plus	7,5	14,7	47,1	26,1	5,5	9,4	1499
Quintile de consommation							
Plus pauvre	2,5	16,7	33,5	31,4	6,3	14,0	318
Pauvre	1,3	14,5	41,4	25,3	5,7	14,9	442
Moyen	4,9	13,2	45,5	24,7	3,9	12,4	555
Riche	6,0	16,5	42,4	23,0	4,6	15,5	688
Plus riche	6,5	14,7	45,8	26,2	6,6	10,6	983
Ensemble	4,9	15,0	43,0	25,6	5,5	13,1	2985

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Les résultats du Tableau 3.1.20 confirment que l'affiliation des femmes de 15 à 49 ans aux associations confessionnelles a été constatée avec un taux maximum au niveau des cinq régions : Itasy (91,2%), Vakinankaratra (76,8%), Alaotra Mangoro (63,6%), Haute Matsiatra (59,9%) et Analamanga (59,0%).

Ensuite, c'est la région d'Atsinanana qui présente la taille la plus élevée avec une proportion de 44,5 % des femmes membres d'une association culturelle et éducative.

Concernant les régions les plus touchées par l'adhésion des femmes aux associations professionnelles, c'est la région d'Anosy qui est la plus impliquée avec un taux de 35,2 %. Suivent celles d'Atsimo Atsinanana (30,4 %) et de Boeny (25,8 %).

Tableau 3.1. 20 : Proportion de femmes de 15-49 ans, membres d'une association, selon la région

Pourcentage de femmes membres de certaines associations, selon la région							
REGION	SPORTIVE	PROFESSIONNELLE	CONFES- SIONNE LLE	CULTU- RELLE/ EDUCATIVE	POLI- TIQUE/ CIVIQUE	AUTRES	Effectif de femmes de 15- 49 ans membre d'au moins une association
ANALAMANGA	6,5	16,2	59,0	18,2	5,0	2,5	562
VAKINANKARATRA	1,4	3,6	76,8	16,2	0,9	1,9	294
ITASY	0,0	3,3	91,2	4,2	0,0	1,7	140
BONGOLAVA	10,1	14,0	50,6	12,8	3,7	14,1	23
HAUTE MATSIATRA	9,1	19,3	59,5	19,7	2,6	12,3	97
AMORON I MANIA	3,1	11,7	38,0	22,4	2,0	29,7	73
VATOVAVY FITOVINANY	2,5	21,4	32,0	25,8	4,8	18,5	178
IHOROMBE	15,2	16,6	19,3	37,4	21,2	14,3	22
ATSIMO AT SINANANA	2,2	30,4	25,2	29,0	5,5	12,7	42
ATSINANANA	8,0	10,6	25,1	44,5	5,9	17,6	142
ANALANJIROFO	5,2	25,1	21,9	27,8	2,4	22,9	204
ALAO TRA MANGORO	3,5	10,9	63,6	17,1	0,9	8,6	149
BOENY	15,8	25,8	31,5	36,7	10,2	11,3	90
SOFIA	3,8	24,3	12,1	43,0	7,3	13,1	340
BETSIBOKA	1,7	20,0	42,8	24,6	10,0	8,8	33
MELAKY	0,0	0,5	20,5	21,7	4,9	57,2	23
ATSIMO ANDREFANA	0,7	14,3	25,6	43,6	13,7	9,3	70
ANDROY	0,0	12,0	41,7	9,1	1,8	35,5	32
ANOSY	0,0	35,2	34,4	19,7	7,3	16,2	55
MENABE	0,0	6,2	40,3	44,3	5,7	7,2	49
DIANA	2,8	9,9	35,2	22,4	0,5	30,8	160
SAVA	11,7	5,2	20,0	30,7	20,1	26,4	210
Ensemble	4,9	15,0	43,0	25,6	5,5	13,1	2985

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.3.4 Responsabilité assumée par les femmes dans les associations

La participation des femmes Malagasy dans la vie communautaire et publique est principalement liée aux normes et pratiques culturelles qui restent « androcentrées ⁶», et aux pratiques et cultures politiques qui excluent les femmes. A cet effet, la présence effective de la femme aux postes de prise de décision est assez faible surtout au poste de responsabilité de l'association.

Pour évaluer les responsabilités des femmes de 15 à 49 ans au niveau associatif, on a posé des questions à celles qui sont membres d'une association pour savoir le poste qu'elles occupent tel : poste de président ou de vice-président, de secrétariat, ou autres, ou si elles y sont en tant que simple membre.

⁶androcentrées : stéréotypes.

Les résultats du Tableau 3.1.21 montrent qu'au niveau national, 4,6% des membres occupent le poste du président ou vice-président, contre 4,7% pour le poste du secrétariat et 5,1% pour les autres postes. On a pu constater à cet effet que la majorité des femmes de 15 à 49 ans, affiliées à une association quelconque, sont membres, dans une proportion quasi-totale de 85,0%.

La proportion des femmes de 25 à 29 ans qui occupent le poste de responsabilité du président ou du vice-président, avec une proportion de 2,5%, est assez faible par rapport à celle de 45 à 49 ans : 12%.

On a pu constater que le poste de prise de décision dépend du niveau d'instruction. En effet, le poste de président ou de vice-président est occupé par des femmes qui ont un niveau d'études secondaires ou plus (6,3%), contre 3,4% par celles qui ont un niveau primaire et 1,8% celles sans instruction.

En ce qui concerne le quintile de consommation, les riches et les plus riches occupent plus le poste de président ou de vice-président avec un taux de 5,4%, contre 2,3% chez les plus pauvres.

Tableau 3.1. 21 : Proportion de femmes de 15-49 ans qui ont assuré un poste de responsabilité dans une association, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Pourcentage de femmes assumant une responsabilité quelconque selon le type de responsabilités dans leur association									
Caractéristiques sociodémographiques	Membre d'une association quelconque	Effectif de femmes de 15-49 ans	Type de responsabilité					Pourcentage de femmes assumant une responsabilité dans une association	Effectif de femmes de 15-49 ans membre d'au moins une association
			Simple membre	Président/ Vice-président	Secrétaire	Autre	ND		
Groupe d'âges									
15 - 19	20,5	3 340	88,9	2,7	3,6	4,4	0,4	10,7	685
20 - 24	18,7	2 807	87,9	3,7	5,3	2,8	0,4	11,8	526
25 - 29	16,4	2 478	85,8	2,5	7,1	4,0	0,5	13,7	408
30 - 34	16,0	2 272	86,9	3,4	3,4	5,7	0,5	12,5	364
35 - 39	18,3	1 989	82,7	6,2	3,5	7,3	0,4	17,0	363
40 - 44	20,4	1 582	82,1	5,4	5,1	7,1	0,3	17,6	322
45 - 49	26,2	1 206	74,4	11,9	5,2	6,4	2,1	23,5	316
Milieu de résidence									
Capitale	24,7	1 185	85,1	5,2	5,3	4,4	0,0	14,9	292
Autres urbains	24,8	2 007	84,2	5,3	3,2	6,7	0,6	15,2	497
Urbain	24,7	3 192	84,6	5,3	4,0	5,8	0,4	15,1	789
Rural	17,6	12 482	85,2	4,4	4,9	4,8	0,7	14,1	2 196
Niveau d'instruction									
Sans instruction	10,1	3 548	93,4	1,8	2,5	1,8	0,5	6,2	359
Primaire	16,7	6 753	89,4	3,4	2,2	4,3	0,6	10,0	1 127
Secondaire et plus	27,9	5 374	79,7	6,3	7,0	6,4	0,6	19,7	1 499
Quintile de consommation									
Plus pauvre	12,5	2 536	90,6	2,3	3,5	3,4	0,2	9,3	318
Pauvre	15,7	2 811	89,4	3,6	3,9	2,9	0,2	10,4	442
Moyen	18,4	3 024	86,8	4,5	4,0	4,2	0,5	12,7	555
Riche	20,5	3 360	83,4	5,4	5,1	5,1	0,9	15,7	688
Plus riche	24,9	3 941	81,4	5,4	5,4	7,1	0,7	17,9	983
Ensemble	19,0	15 674	85,0	4,6	4,7	5,1	0,6	14,4	2 985

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Le Tableau 3.1.22 présente les résultats concernant le poste de responsabilité occupé par des femmes dans une association, au niveau régional. Presque dans toutes les régions, les femmes simples membres d'une association, représentent la quasi-totalité avec un taux maximal de 91,0% dans la région de Vatovavy Fitovinany, et une proportion minimale de 71,4% dans la région de Boeny.

Tableau 3.1. 22 : Proportion de femmes de 15-49 ans qui ont assuré un poste de responsabilité dans une association, selon la région

Pourcentage de femmes assumant une responsabilité quelconque selon le type de responsabilités dans leur association									
REGION	Membre d'une association quelconque	Effectif de femmes de 15-49 ans	Simple membre	Président/ Vice-président	Secrétaire	Autre	ND	Pourcentage de femmes assumant une responsabilité dans une association	Effectif de femmes de 15-49 ans membre d'au moins une association
ANALAMANGA	20,1	2 793	83,1	5,0	5,8	6,1	0,0	16,9	562
VAKINANKARATRA	23,4	1 257	84,5	5,4	4,6	5,5	0,0	15,5	294
ITASY	25,8	540	81,3	7,1	5,5	6,1	0,0	18,7	140
BONGOLAVA	7,5	302	87,0	3,6	8,5	1,0	0,0	13,0	23
HAUTE MATSIATRA	12,4	777	90,9	2,7	3,6	1,5	1,4	7,7	97
AMORON I MANIA	16,0	454	77,9	4,7	9,4	5,4	2,6	19,5	73
VATOVAVY FITOVINANY	17,9	995	91,0	3,9	1,8	3,3	0,0	9,0	178
IHOROMBE	10,2	214	87,5	4,3	2,4	4,2	1,7	10,8	22
ATSIMO ATSIANANA	7,2	586	77,3	8,5	4,0	10,1	0,0	22,7	42
ATSIANANA	14,2	999	86,5	6,4	3,5	3,0	0,6	12,9	142
ANALANJIROFO	27,3	745	84,1	4,2	4,3	5,5	2,0	13,9	204
ALAO TRA MANGORO	19,2	775	81,2	5,8	4,3	6,8	1,9	16,9	149
BOENY	16,0	559	71,4	5,0	5,6	14,9	3,2	25,4	90
SOFIA	39,8	852	92,3	2,8	3,1	1,8	0,0	7,7	340
BETSIBOKA	14,8	224	81,8	4,6	10,2	2,4	1,0	17,2	33
MELAKY	11,3	201	90,4	2,2	6,9	0,5	0,0	9,6	23
ATSIMO ANDREFANA	7,5	929	74,7	2,7	10,6	11,9	0,0	25,3	70
ANDROY	8,3	390	82,8	2,4	6,4	8,4	0,0	17,2	32
ANOSY	12,3	449	81,3	2,9	9,6	5,3	0,9	17,8	55
MENABE	11,4	431	85,4	2,6	4,5	2,6	4,8	9,7	49
DIANA	28,6	560	85,9	6,0	2,9	5,3	0,0	14,1	160
SAVA	32,7	643	89,7	4,4	2,9	3,0	0,0	10,3	210
Ensemble	19,0	15 674	85,0	4,6	4,7	5,1	0,6	14,4	2 985

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.1.4 Opinion des femmes et des hommes par rapport à la violence conjugale

Pour évaluer le degré d'acceptation de la violence domestique, on a demandé aux femmes et aux hommes, selon certaines caractéristiques socio démographiques, s'ils pensaient qu'il était justifié que, pour certaines raisons citées, le mari pouvait battre sa femme/partenaire. Les résultats pour des femmes de 15 à 49 ans et des hommes de 15 à 59 ans sont présentés aux Tableaux 3.1.28 et 3.1.29.

45,2% des femmes sont d'accord que le mari a le droit de battre sa femme avec au moins une des raisons citées. Cet avis est obtenu auprès de 47,1% de jeunes femmes de 15 à 24 ans, contre 42,5% auprès de celles de 45 à 49 ans, 46,8% dans le milieu rural, contre 33,5% en capitale, 50,9% sans instruction, contre 40,1% parmi celles qui ont le niveau secondaire ou plus, et 52,1% parmi les plus pauvres, contre 39,7% parmi les plus riches.

Les résultats selon les différentes raisons citées montrent que c'est dans le cas où la femme néglige les enfants que la proportion de femmes qui pensent qu'il est justifié qu'un homme peut battre sa femme, est la plus élevée (38,4%), cela, en particulier, dans le milieu rural (39,4% contre 29,9% en Capitale) et parmi les femmes de moins de 34 ans (40,9% contre 34,3% parmi celles de 35-39 ans), sans instruction (42,8%, contre 35,2 parmi celles qui ont le niveau du secondaire ou plus), et plus pauvres (44,3% contre 34,4% parmi les plus aisées). Dans un quart des cas, les femmes approuvent ce comportement du mari/partenaire quand la femme sort sans lui dire. Cette opinion est encore plus fréquemment partagée par les femmes du milieu rural (23,6% contre 19,3% en capitale) et par les jeunes femmes de 15-19 ans (25,2% contre 21% chez les 45-49 ans), sans instruction (24,8% contre 21,7% chez celles qui ont le niveau du secondaire ou plus) et pauvres (27,3% contre 20,2% chez les plus aisées).

En ce qui concerne les trois autres raisons, les proportions des femmes qui considèrent qu'un tel comportement est justifié sont plus faibles : 13,5% quand la femme brûle la nourriture, 10,6% quand la femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari/partenaire et 8,1% quand elle argumente avec son conjoint.

De ce fait, les résultats montrent que les femmes les plus âgées de 45 à 49 ans (6,8%) qui habitent les autres villes (4,6%), avec un niveau d'instruction secondaire ou plus (7,1%) et qui ont un niveau de vie moyen (7%), acceptent moins que le mari/partenaire ait le droit de battre sa femme selon les différentes raisons.

Tableau 3.1. 23 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans justifiant que, pour certaines raisons un mari a le droit de battre sa femme, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Il est justifié qu'un mari batte sa femme quand elle :						Total	Effectif des femmes
	brûle la nourriture	argumente avec lui	sort sans lui dire	néglige les enfants	refuse des rapports sexuels avec lui	d'accord avec au moins une des raisons avancées		
Groupe d'âges								
15-19	14,8	10,0	25,2	39,7	12,9	47,1	100,0	935
20-24	15,2	8,1	24,1	40,2	11,0	47,1	100,0	1 766
25-29	13,5	8,2	22,9	38,2	9,6	44,7	100,0	1 891
30-34	13,2	8,8	23,2	40,9	11,1	47,5	100,0	1 885
35-39	12,3	6,9	22,0	34,3	10,0	42,3	100,0	1 551
40-44	12,7	7,7	22,3	37,9	10,6	44,2	100,0	1 213
45-49	12,7	6,8	21,0	35,9	8,9	42,5	100,0	889
Milieu de résidence								
Capitale	9,4	7,0	19,3	29,9	6,6	33,5	100,0	718
Autres villes	10,6	4,6	20,9	35,9	7,3	40,9	100,0	1 102
Ensemble urbain	10,1	5,6	20,3	33,5	7,0	38,0	100,0	1 821
Rural	14,2	8,6	23,6	39,4	11,3	46,8	100,0	8 310
Niveau d'instruction								
Sans instruction	17,2	9,2	24,8	42,8	13,8	50,9	100,0	2 496
Primaire	13,7	8,1	22,9	38,0	10,1	45,4	100,0	4 707
Secondaire ou plus	10,1	7,1	21,7	35,2	8,5	40,1	100,0	2 927
Quintile de consommation								
Plus pauvre	18,3	9,1	24,8	44,3	14,6	52,1	100,0	1 564
Pauvre	13,4	8,3	27,3	40,1	11,3	47,4	100,0	1 890
Moyen	13,8	7,0	21,6	37,4	11,2	45,2	100,0	2 044
Riche	13,4	8,8	22,4	37,9	9,5	44,6	100,0	2 231
Plus riche	10,2	7,3	20,2	34,4	7,8	39,7	100,0	2 401
Madagascar	13,5	8,1	23,0	38,4	10,6	45,2	100,0	10 130

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

L'opinion des femmes sur le droit du mari de battre sa femme varie selon la région.

La proportion la plus dominante de femmes qui justifient ce comportement quand elles négligent les enfants, varie de façon importante selon les régions : un minimum de 16,9% à Vakinankaratra, un maximum de 65,8% à Androy, et 61,2% à Betsiboka.

Par contre, la raison la moins acceptée par la proportion de femmes (8,1%) qui pensent qu'il est justifié qu'un mari puisse battre sa femme est « quand elle argumente avec lui ». L'on a, en particulier, un maximum de 23,1% dans la région Sofia, un minimum de 2,6% dans les régions Vakinankaratra, et 2,7% dans Alaotra Mangoro.

Néanmoins, pour les trois autres raisons, les proportions des femmes qui considèrent qu'un tel comportement est justifié sont: de 23% quand « la femme sort sans lui dire » (maximum en région Androy : 51,8%, minimum en région Vakinankaratra : 8,8%), de 13,5% quand « la femme brûle la nourriture » (maximum en région Androy : 36,3%, minimum en région

Vakinankaratra : 2,9%), 10,6% quand « la femme refuse d'avoir des rapports sexuels avec son mari/partenaire » (maximum en région Sofia : 23,3% et minimum en région Haute Matsiatra : 1,4%).

Les femmes qui sont plus d'accord qu'un mari ait le droit de battre sa femme avec au moins une des raisons citées (46,2%) se trouvent surtout dans la région Androy (78,2%) et Sofia (70,6%), et en moins dans la région Vakinankaratra (19%).

En somme, c'est dans les régions Androy et Sofia que les femmes acceptent le plus que le mari/partenaire ait le droit de battre sa femme selon les différentes raisons, et c'est dans la région Haute Matsiatra (1,4%) qu'elles le sont le moins (« quand elle refuse des rapports sexuels »), dans Alaotra Mangoro également (2,7%) « quand elle argumente avec lui » ; et enfin, dans la région Vakinankaratra, les femmes ne consentent pas à cet acte dans les 4 sur 5 raisons.

Tableau 3.1. 24 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans justifiant que, pour certaines raisons un mari a le droit de battre sa femme, selon la région

REGION	Il est justifié qu'un mari batte sa femme quand elle :					d'accord avec au moins une des raisons avancées	Total	Effectif des femmes
	brûle la nourriture	argumente avec lui	sort sans lui dire	néglige les enfants	refuse des rapports sexuels avec lui			
ANALAMANGA	7,4	6,0	22,1	31,8	6,0	36,9	100,0	1 762
VAKINANKARATRA	2,9	2,6	8,8	16,9	5,7	19,0	100,0	821
ITASY	16,0	11,2	34,2	44,8	7,8	50,8	100,0	357
BONGOLAVA	15,8	12,2	21,9	44,8	14,5	53,2	100,0	230
HAUTE MATSIATRA	9,0	3,3	24,6	30,4	1,4	36,7	100,0	511
AMORON'I MANIA	10,0	7,7	10,6	30,3	12,9	39,6	100,0	310
VATOVAVY FITOVINANY	10,0	6,8	20,0	38,2	12,7	48,2	100,0	622
IHOROMBE	14,0	6,7	23,2	38,7	16,6	45,2	100,0	143
ATSIMO ATSIANANA	16,0	4,8	9,7	18,8	9,4	28,6	100,0	356
ATSIANANA	10,6	5,9	20,8	30,1	8,2	35,8	100,0	593
ANALANJIROFO	15,9	10,6	19,5	48,1	18,1	54,5	100,0	528
ALAO TRA MANGORO	6,3	2,7	12,5	36,3	6,7	39,1	100,0	506
BOENY	10,8	11,7	22,1	40,5	14,2	48,2	100,0	364
SOFIA	35,6	23,1	36,5	56,0	23,3	70,6	100,0	577
BETSIBOKA	18,9	9,1	25,8	61,2	8,0	67,2	100,0	148
MELAKY	35,9	6,5	45,8	58,4	8,7	66,9	100,0	129
ATSIMO ANDREFANA	15,7	17,7	37,4	52,6	16,2	59,2	100,0	582
ANDROY	36,3	10,0	51,8	65,8	21,1	78,2	100,0	259
ANOSY	30,9	10,9	32,4	53,4	16,8	61,7	100,0	257
MENABE	8,3	4,9	20,7	34,5	8,2	39,6	100,0	297
DIANA	11,6	5,5	15,6	36,9	10,0	45,3	100,0	336
SAVA	17,3	4,4	27,1	50,3	8,1	57,9	100,0	443
Madagascar	13,5	8,1	23,0	38,4	10,6	45,2	100,0	10 130

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Le Tableau 3.1.25 présente les résultats concernant l'opinion des hommes. Les résultats selon les différentes raisons citées suivent de très près ce qu'ont déclaré les femmes. Les hommes ont cité, par ordre d'importance, le fait de négliger les enfants (38,9% contre 38,4 % chez les femmes), le fait de sortir sans informer le mari (23,3% contre 23,6 % chez les femmes), le fait de brûler la nourriture (12,9 % contre 13,5 % chez les femmes), le fait de refuser les rapports sexuels (12,2 % contre 10,6 % chez les femmes) et le fait d'argumenter (10,6 % contre 8,1 % chez les femmes).

Toutefois, 46,3% des hommes (contre 46,2% chez les femmes) sont d'accord qu'un mari ait le droit de battre sa femme avec au moins une des raisons citées. Cet avis est obtenu des jeunes hommes de 20 à 24 ans (53,9% contre 47,1% chez les femmes), dans le milieu rural (47,4% contre 46,8% chez les femmes), chez les sans instruction (51,4% contre 50,9% chez les femmes) et les plus pauvres (53% contre 52,1% chez les femmes). Aussi, le nombre de femmes qui sont d'accord qu'un mari ait le droit de battre sa femme avec au moins une des raisons citées est-il presque le même que celui des hommes.

Les femmes et les hommes attachent la même importance par rapport à la négligence des enfants, et sont convaincus d'avoir le même niveau d'égalité de dire son avis et d'argumenter avec son partenaire.

Ces résultats montrent que les femmes et les hommes plus âgés qui habitent la Capitale, avec un certain niveau d'instruction, et qui sont aisés, acceptent moins que le mari/partenaire ait le droit de battre sa femme selon les différents raisons.

Tableau 3.1. 25 : Pourcentage des hommes de 15-59 ans justifiant que, pour certaines raisons, un mari a le droit de battre sa femme, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Il est justifié qu'un homme batte sa femme/partenaire quand elle :					d'accord avec au moins une des raisons avancées	Total	Effectif des hommes
	brûle la nourriture	argu-mente avec lui	sort sans lui dire	néglige les enfants	refuse des rapports sexuels avec lui			
Groupe d'âges								
15-19	18,8	9,0	24,3	35,6	9,4	44,2	100,0	96
20-24	16,1	14,8	29,6	46,3	15,7	53,9	100,0	485
25-29	12,3	12,5	27,8	41,6	11,8	50,0	100,0	745
30-34	12,7	9,9	23,1	39,9	13,8	47,8	100,0	860
35-39	13,5	10,6	22,5	37,5	12,2	45,1	100,0	769
40-44	13,3	9,0	24,5	40,1	11,1	46,6	100,0	718
45-49	10,5	7,8	18,7	36,1	10,0	41,9	100,0	475
50-54	9,7	12,0	15,9	33,2	11,6	40,2	100,0	472
55-59	14,5	7,0	20,1	32,1	9,8	39,1	100,0	273
Milieu de résidence								
Capitale	8,7	6,8	16,4	32,3	5,5	37,0	100,0	346
Autres villes	11,3	9,0	19,9	36,9	10,4	43,8	100,0	507
Ensemble urbain	10,2	8,1	18,5	35,0	8,4	41,1	100,0	852
Rural	13,5	11,1	24,3	39,7	12,9	47,4	100,0	4 040
Niveau d'instruction								
Sans instruction	16,4	13,2	27,9	43,4	17,8	51,4	100,0	1 049
Primaire	14,1	10,3	23,0	39,3	12,7	47,7	100,0	2 254
Secondaire ou plus	8,9	9,3	20,8	35,4	7,7	41,0	100,0	1 590
Quintile de consommation								
Plus pauvre	17,2	13,5	27,2	46,1	17,8	53,0	100,0	730
Pauvre	14,6	11,4	26,2	42,3	13,8	51,1	100,0	898
Moyen	13,5	10,1	22,2	37,7	11,1	46,8	100,0	945
Riche	11,7	11,7	23,9	38,6	10,6	46,0	100,0	1 107
Plus riche	9,7	7,5	19,2	33,3	9,8	38,5	100,0	1 213
Madagascar	12,9	10,6	23,3	38,9	12,2	46,3	100,0	4 893

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Le Tableau 3.1.26 présente les résultats concernant l'opinion des hommes, selon la région. Les résultats, selon les différentes raisons et les régions citées, suivent de très près ce qu'ont déclaré les femmes. La région où se situent les hommes qui acceptent le plus qu'un mari ait le droit de battre sa femme, selon différentes raisons, est Androy (64,7% contre 65,8% chez les femmes) ; tandis que ceux qui acceptent le moins se trouvent dans la région Vakinankaratra (5,3% contre 2,6% chez les femmes).

De même, dans les régions Androy et Sofia, les hommes acceptent le plus que le mari/partenaire ait le droit de battre sa femme selon les différentes raisons, et le moins dans la région Analamanga (4,8%) (particulièrement « quand elle refuse des rapports sexuels »). Dans la région Vakinankaratra, les hommes n'y consentent pas dans les 4 sur 5 raisons.

Les hommes qui sont le plus d'accord qu'un mari ait le droit de battre sa femme avec au moins une des raisons citées (46,3% contre 46,2% chez les femmes) se trouvent dans la région Androy (74,7% contre 78,2% chez les femmes), et le moins dans la

région Vakinankaratra (20,4% contre 19% chez les femmes). Ainsi, dans la région Androy, les femmes acceptent-elles plus que les hommes qu'un mari ait le droit de battre sa femme avec au moins une des raisons citées. L'inverse se présente dans la région Vakinankaratra.

Tableau 3.1. 26: Pourcentage des hommes de 15-59 ans justifiant que, pour certaines raisons, un mari a le droit de battre sa femme, selon la région

REGION	Il est justifié qu'un homme batte sa femme/partenaire quand elle :						Total	Effectif des hommes
	brûle la nourriture	argumente avec lui	sort sans lui dire	néglige les enfants	refuse des rapports sexuels avec lui	d'accord avec au moins une des raisons avancées		
ANALAMANGA	6,5	6,9	22,0	36,3	4,8	40,3	100,0	865
VAKINANKARATRA	1,5	5,3	9,8	14,3	7,7	20,4	100,0	384
ITASY	15,2	12,3	29,7	44,9	5,5	50,0	100,0	179
BONGOLAVA	18,0	16,6	21,7	50,0	18,3	55,8	100,0	108
HAUTE MATSIATRA	10,1	5,9	27,1	31,9	6,5	42,0	100,0	248
AMORONI MANIA	11,2	6,8	21,6	37,9	16,4	45,5	100,0	152
VATOVAVY FITOVINANY	10,3	11,0	20,2	40,5	15,1	50,5	100,0	296
IHOROMBE	16,3	10,8	28,2	46,4	18,8	51,1	100,0	68
ATSIMO ATSIANANA	11,7	10,0	10,1	19,5	13,8	30,0	100,0	160
ATSIANANA	14,3	12,2	24,4	40,3	12,2	45,4	100,0	301
ANALANJIROFO	17,5	10,1	12,5	37,1	18,7	46,1	100,0	257
ALAOTRA MANGORO	8,0	6,6	17,4	41,1	9,8	45,3	100,0	258
BOENY	13,5	14,2	23,7	49,6	17,5	56,7	100,0	168
SOFIA	27,4	22,4	25,6	45,4	18,0	62,7	100,0	266
BETSIBOKA	14,2	7,2	23,7	61,2	9,4	65,6	100,0	71
MELAKY	24,3	8,1	35,8	50,0	12,9	54,6	100,0	63
ATSIMO ANDREFANA	10,7	17,8	36,7	50,5	11,9	54,4	100,0	273
ANDROY	35,6	20,7	58,0	64,7	31,9	74,7	100,0	121
ANOSY	26,5	19,0	27,5	52,7	23,9	66,0	100,0	122
MENABE	12,7	6,2	22,4	30,3	11,5	36,4	100,0	129
DIANA	13,1	12,7	20,8	25,6	13,9	34,6	100,0	170
SAVA	19,9	7,3	32,0	50,0	13,7	60,7	100,0	233
Madagascar	12,9	10,6	23,3	38,9	12,2	46,3	100,0	4 893

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

CONCLUSION

L'enquête ENSOMD a permis de découvrir :

- qu'au niveau primaire, la parité filles/garçons est atteinte et que plus on monte en niveau, plus la parité baisse ;
- que les nombres respectifs des filles et des garçons qui abandonnent l'école aux niveaux primaire et secondaire du 1^{er} cycle sont presque identiques et qu'aux niveaux secondaire 2nd cycle et supérieur, les filles sont plus nombreuses à quitter l'école que les garçons ;
- que plus le niveau d'instruction des individus salariés augmente, les femmes deviennent moins nombreuses que les hommes ;
- que les femmes qui travaillent dans le secteur formel sont moins nombreuses que les hommes, et que dans le secteur informel, les nombres sont presque identiques ;
- que le nombre de femmes qui travaillent dans les secteurs primaire et secondaire est inférieur à celui des hommes, et que dans le secteur tertiaire, le nombre de femmes est légèrement supérieur à celui des hommes ;
- qu'il y a une baisse du nombre de femmes qui travaillent : plus de trois quart des femmes en union, de 15 à 49 ans, ont déclaré qu'elles avaient travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre 91 % en 2008/2009 ;
- que dans 10% des cas, les femmes ont déclaré avoir perçu de l'argent plus que leur mari/partenaire et 32 % ont gagné à peu près le même revenu que leur conjoint ;
- que seulement 3,8% des femmes en union participent actuellement au programme de micro finance ;
- que la femme a le dernier mot concernant les décisions pour les achats quotidiens du ménage et que pour les soins personnels de santé, les grosses dépenses du ménage et les visites aux parents de l'enquêtée, la décision est prise conjointement avec leur mari/partenaire ;
- que selon moins d'un tiers des femmes et des hommes, c'est l'épouse/partenaire qui décide principalement de l'utilisation de l'argent qu'elles/qu'ils gagnent ;
- que près de la moitié des femmes ont déclaré être membres d'une association confessionnelle et qu'elles ne présentent que 5,5% pour l'association politique et civique ;
- que seuls 4,6% de femmes de 15 à 49 ans, membres d'une association, occupent le poste de président ou de vice-président, et que la quasi-totalité (85,0%) forme la catégorie des simples membres ;
- que l'attention des femmes à leurs enfants est un sujet très délicat, et que 38% et plus des femmes et des hommes ont justifié que le mari a le droit de battre sa femme, si celle-ci a négligé leurs enfants.

3.2 VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

INTRODUCTION

La violence faite aux femmes constitue l'un des facteurs bloquants qui empêche les femmes de participer de manière juste, équitable et égalitaire, au processus de développement, aussi bien au niveau de la famille qu'au niveau de la communauté. D'après la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995), la violence faite aux femmes se définit comme tout acte de violence en tant que tel et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances psychiques, sexuelles ou psychologiques, y compris les menaces de tels actes, la contrainte ou la privation de liberté.

Madagascar, en tant que pays membre de l'Organisation des Nations Unies, a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux portant sur la promotion et la protection des droits humains de la femme, en particulier la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) en 1988. Le but est de valoriser les statuts socioéconomiques et juridiques des femmes et de réduire les taux de prévalence des violences perpétrées aux femmes. Cet engagement concourt à l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement 3 (OMD3) « Promouvoir l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes ».

Cette convention engage le gouvernement à élaborer et à adopter, depuis 2000, la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF) pour un développement équilibré Homme-Femme, et le Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) de 2004 à 2008. Ce plan d'action quinquennal a mis en exergue les stratégies de lutte contre la violence faite aux femmes à travers son objectif spécifique B : « Amélioration de la condition juridique et sociale des femmes ».

Au point de vue juridique, certaines dispositions législatives stipulent la lutte contre la violence faite aux femmes. Notamment, la loi n°2000-021 du 12 octobre modifiant et complétant certaines dispositions du Code Pénal malagasy relatives aux violences sur les femmes et aux infractions sur les mœurs, a été adoptée (articles 330 à 340). Compte tenu du respect de la culture malagasy, la violence au sein de la famille subsiste car un adage malgache dit « tokantrano tsy ahahaka ». Les femmes victimes de violence refusent de révéler la vérité parce qu'elles éprouvent un sentiment de honte. Elles craignent aussi d'être privées d'argent du mari. Les femmes préfèrent ne pas avouer leurs difficultés, aussi peu de cas de violence sont-ils enregistrés.

La méthodologie de la partie sur la violence a été administrée dans un ménage sur deux ; dans le ménage sélectionné, seule une femme tirée au hasard selon la grille de Kish était interviewée.

La violence étant un sujet sensible dans un couple et/ou dans une famille, l'enquêteur/enquêtrice devait agir ici avec beaucoup de délicatesse. Il était important pour lui/elle d'établir un bon rapport avec l'enquêtée, de la mettre en confiance et de l'assurer de la confidentialité de ses réponses. Ce climat de confiance était particulièrement important pour la validité des données collectées. La confidentialité de l'entretien était également essentielle pour assurer la sécurité de l'enquêtée.

En effet, poser des questions relatives à la violence, en particulier auprès du ménage où l'auteur des violences peut être présent au moment de l'entretien, peut générer des actes de violence supplémentaires. Compte tenu de tous ces problèmes liés à la collecte des informations sur la violence, un soin particulier a été mis sur la nécessité d'être en privé avec l'enquêtée au cours de l'exécution de la tâche.

Dans l'ENSOMD, quatre types de violences ont été distingués : violence physique⁷, violence sexuelle⁸, violence psychologique et émotionnelle⁹, violence économique¹⁰.

La catégorisation des violences, utilisée dans ce rapport, ne suit pas à la lettre la classification par la législation car certaines manifestations de violence ne sont pas encore qualifiées par les textes malagasy.

Lors de cette enquête, le choix du groupe cible des femmes de 15 à 49 ans a été retenu et justifié par le fait que c'est la tranche d'âges la plus ciblée par les agresseurs, et les données collectées sur ce phénomène permettent d'en évaluer l'ampleur à Madagascar et pourront se révéler utiles pour mettre en place des dispositifs de prévention et d'aide à l'égard des victimes de ce type de violence.

3.2.1 Phénomène de la violence

3.2.1.1 Prévalence de la violence

L'occurrence de la violence n'est pas exclusive. Nombreuses sont les femmes qui subissent plusieurs types de violence durant les 12 derniers mois précédant l'enquête. 30% des femmes dans tout Madagascar, soit 3 femmes sur 10, ont déclaré avoir subi au moins un des quatre types de violence. 8% d'entre elles ont subi deux types de violence. La prévalence minimum de 20% se retrouve dans la région Amoron'i Mania. Dans 10 régions sur 22, cette prévalence dépasse la moyenne nationale (30%). Il s'agit d'Androy, Analamanga et Betsiboka où 31% des femmes subissent au moins un type de violence ; Alaotra Mangoro accuse 33% pour la même situation, Sofia 32%, SAVA 35%, DIANA 35%, Anosy 40%, Menabe 42%, et Vatovavy Fitovinany 43%. Dans la région Melaky, plus de la moitié (52%) des femmes subissent au moins un type de violence.

⁷ La violence physique est une atteinte directe, corporelle, contre les personnes dont la vie, la santé et l'intégrité corporelle ou la liberté individuelle sont en jeu. Elle se manifeste sous la forme de coups et blessures, de bousculade, d'étranglement, de brûlure, d'attaque ou de menace avec un objet ou une arme.

⁸ La violence sexuelle qui est une atteinte aux mœurs de la personnalité humaine peut être perpétrée à l'intérieur de la famille, au sein d'un groupe social ou de la communauté. Elle s'entend ici comme tout acte non consenti à caractère sexuel, allant de l'attouchement à des rapports sexuels. Le mariage forcé est aussi traité comme une violence sexuelle dans ce rapport.

⁹ La violence psychologique et émotionnelle est une atteinte à la personnalité, à l'image d'une personne ainsi qu'à son estime. Ce type de violence a plusieurs manifestations mais celles abordées par l'enquête sont les colères de jalousie, les accusations d'infidélité, les insultes et les menaces incessantes, le chantage, l'humiliation publique, la méfiance quant à la gestion de l'argent, le contrôle des déplacements et des fréquentations. L'empêchement de recours à la contraception est aussi considéré comme une violence psychologique.

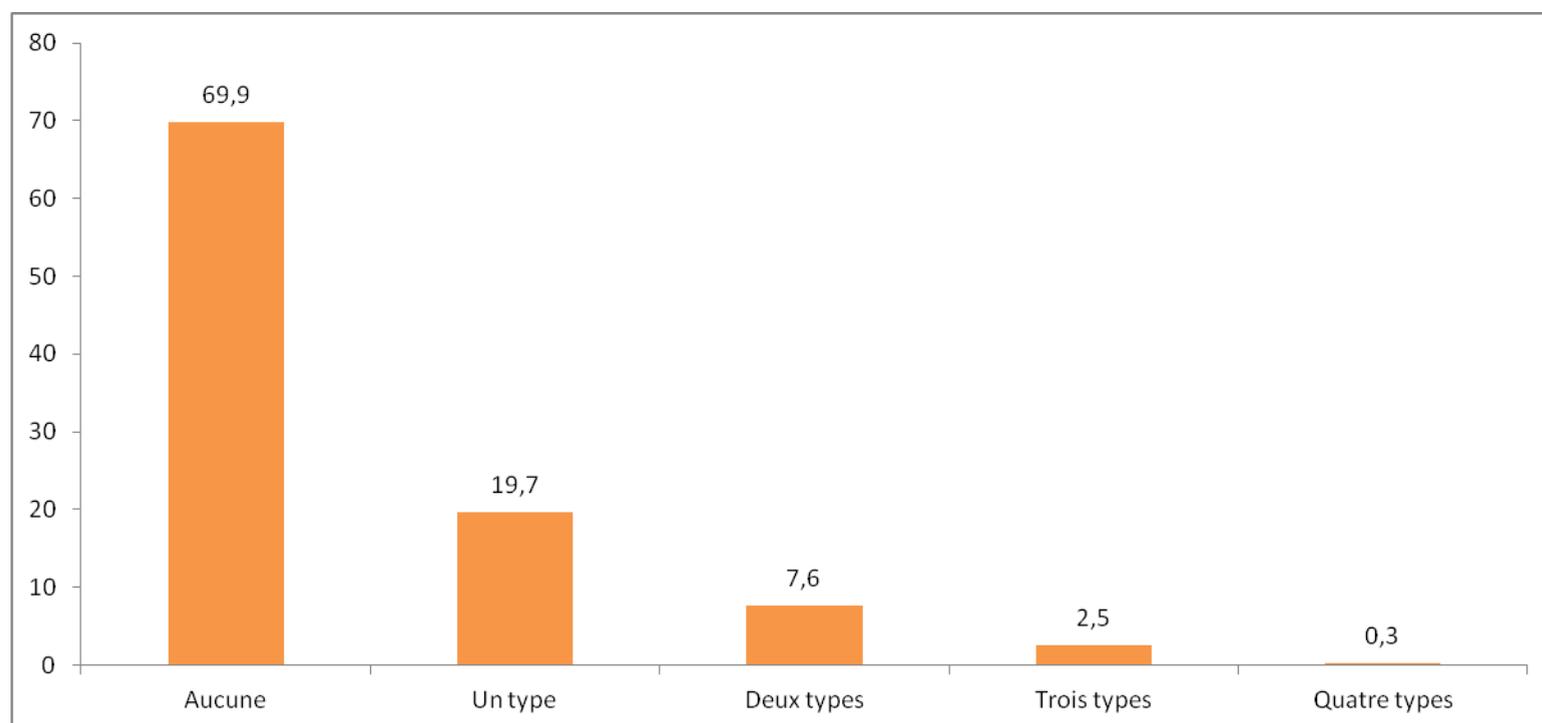
¹⁰ La violence économique se manifeste par le non accès à l'héritage, la confiscation de revenu, l'interdiction de travailler ou d'étudier et le refus de contribuer aux charges du ménage.

Tableau 3.2. 1: Pourcentage des femmes qui ont subi ou non au moins un de ces types de violence, selon la région et le milieu de résidence, au cours des 12 derniers mois

	Aucune	Un type	Deux types	Trois types	Quatre types	Au moins un de ces types	Total
Région							
ANALAMANGA	68,9	20,9	7,6	2,6	0,0	31,1	1097
VAKINANKARATRA	76,3	15,8	5,2	1,8	0,8	23,7	496
ITASY	77,9	12,7	8,1	1,3	0,0	22,1	214
BONGOLAVA	72,9	19,2	6,6	1,1	0,2	27,1	124
HAUTE MATSIATRA	74,4	16,5	6,9	2,3	0,0	25,6	306
AMORON I MANIA	80,1	13,9	4,5	1,5	0,0	19,9	178
VATOVAVY FITOVINANY	57,0	25,4	11,2	5,4	0,9	43,0	344
IHOROMBE	79,1	13,3	4,4	2,4	0,8	20,9	82
ATSIMO ATSINANANA	74,9	17,8	5,9	1,1	0,3	25,1	230
ATSINANANA	72,4	16,7	6,3	3,4	1,2	27,6	379
ANALANJIROFO	72,7	14,6	9,4	3,2	0,0	27,3	316
ALAO TRA MANGORO	66,8	22,6	10,1	0,5	0,0	33,2	300
BOENY	78,1	15,5	6,0	0,3	0,0	21,9	226
SOFIA	67,9	22,7	6,4	3,0	0,0	32,1	346
BETSIBOKA	68,6	21,9	6,2	2,3	1,0	31,4	80
MELAKY	47,5	31,8	18,8	1,9	0,0	52,5	74
ATSIMO ANDREFANA	72,5	19,2	5,0	3,3	0,0	27,5	364
ANDROY	69,0	23,6	5,8	1,6	0,0	31,0	175
ANOSY	59,8	19,0	14,6	5,1	1,4	40,2	172
MENABE	58,0	33,5	6,1	1,9	0,4	42,0	170
DIANA	64,9	23,2	8,5	2,6	0,8	35,1	231
SAVA	65,3	21,9	9,1	3,7	0,0	34,7	276
Milieu de résidence							
Capitale	66,1	23,3	8,6	1,9	0,0	33,9	448
Autres villes	66,8	22,4	7,6	3,1	0,0	33,2	725
Ensemble urbain	66,6	22,7	8,0	2,7	0,0	33,4	1173
Rural	70,6	19,0	7,5	2,5	0,4	29,4	5008
Madagascar	69,9	19,7	7,6	2,5	0,3	30,1	6180

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

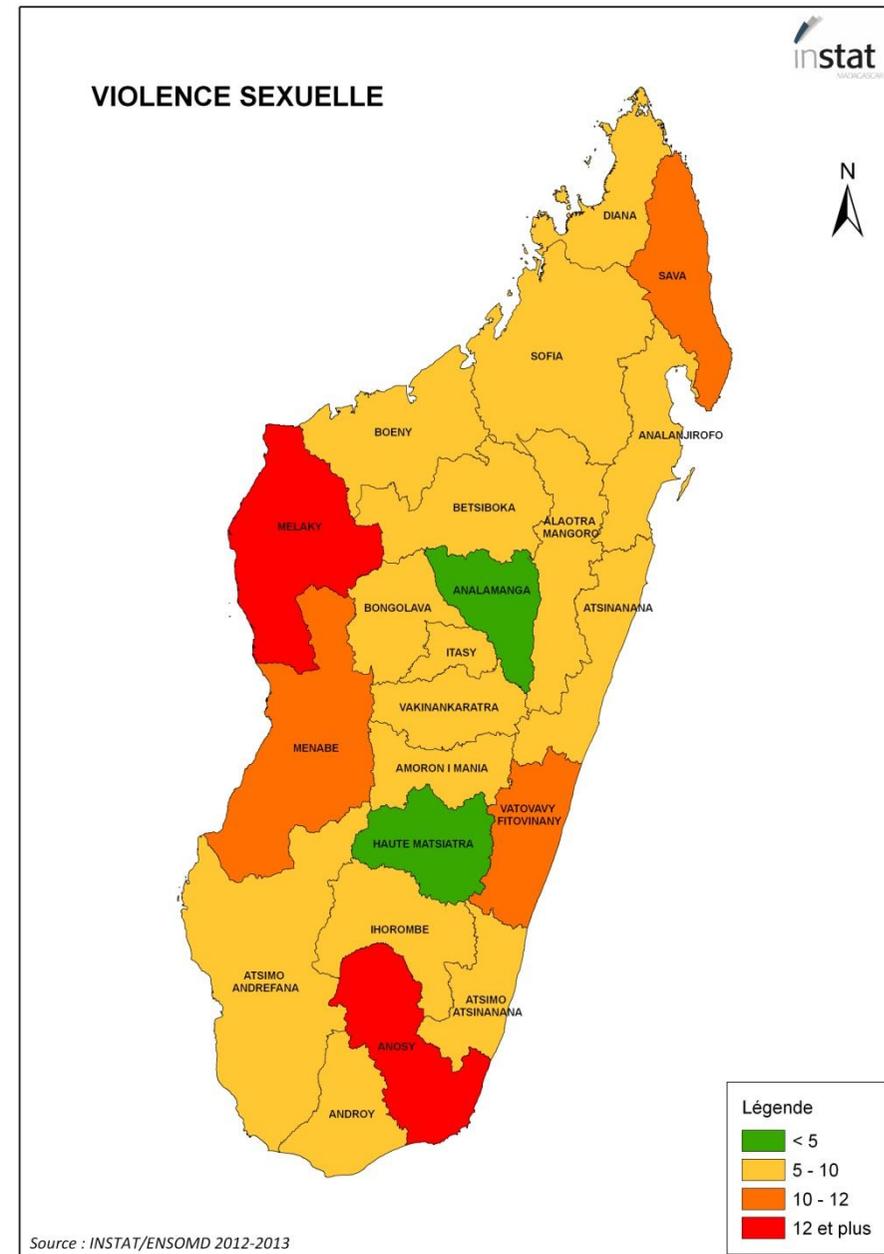
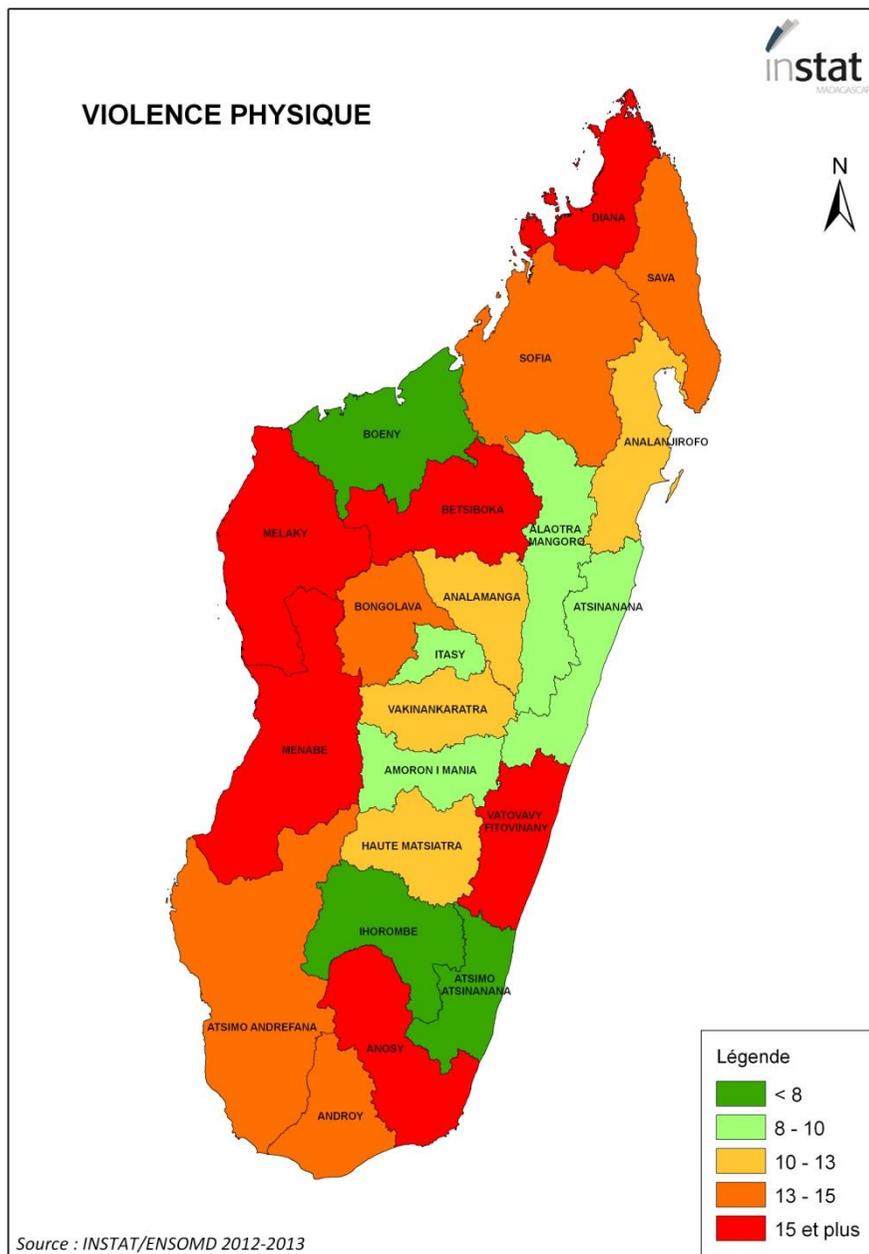
Graphique 3.2.1 : Pourcentage des femmes qui ont subi ou non au moins un de ces types de violence au cours des 12 derniers mois



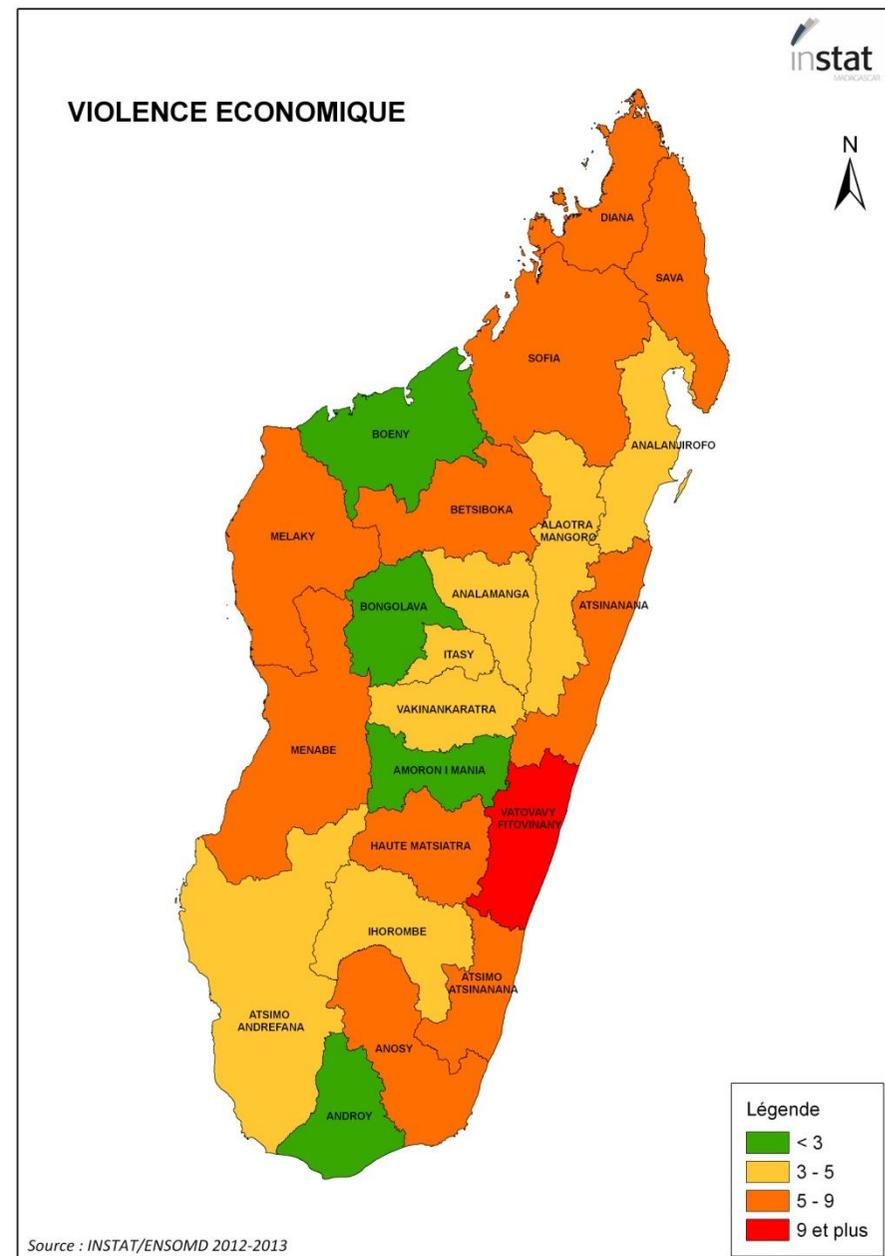
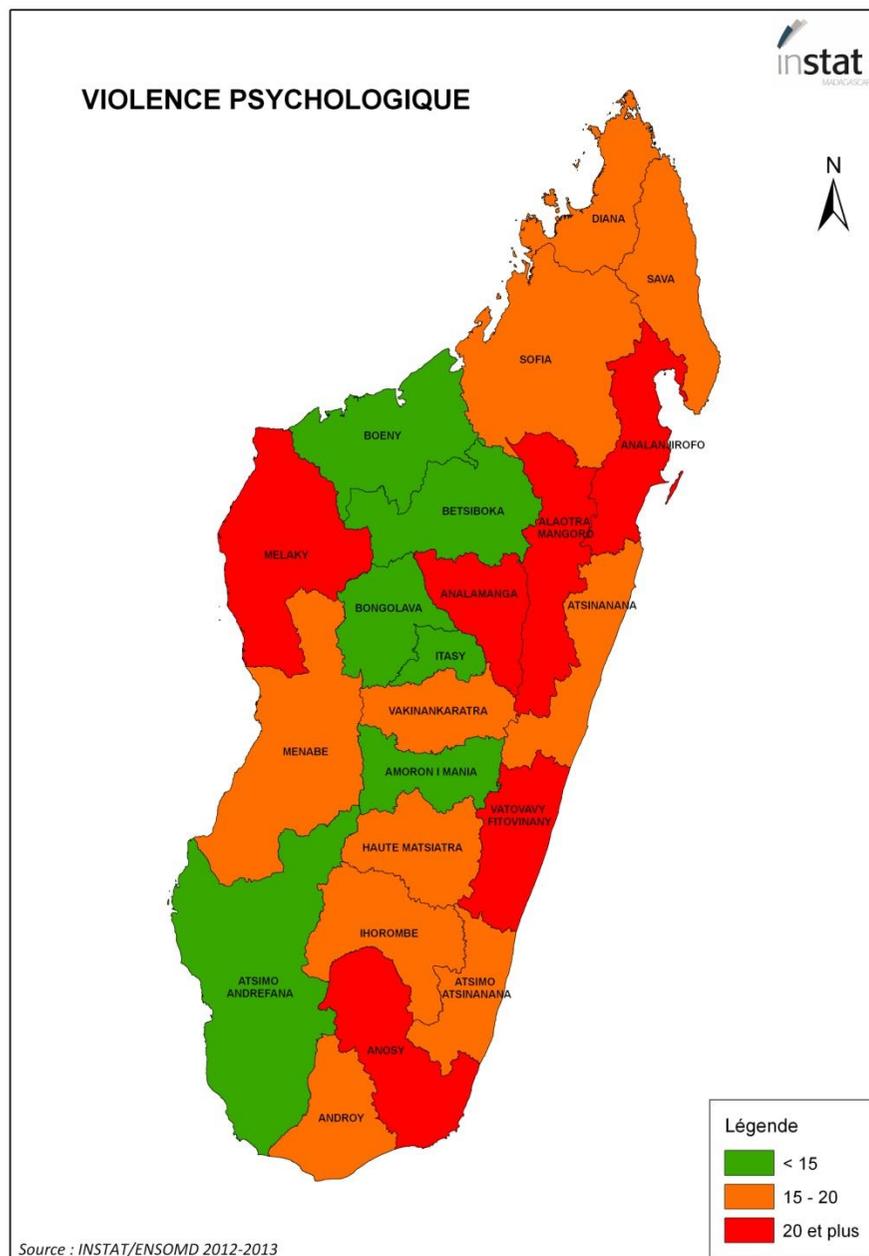
SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

La violence psychologique tient la première place parmi les violences les plus fréquentes. 19% des femmes l'ont subie. La violence physique, quant à elle, est endurée par 12% des femmes. La violence sexuelle et la violence économique sont respectivement supportées par 7% et 5% des femmes. Outre les régions citées ci-dessous, la prévalence de la violence sexuelle à Analamanga affiche la plus faible proportion (4,3%) ; il en est de même pour la violence physique dans la région d'Atsimo Atsinanana (5,7%), la violence économique dans la région d'Androy (2,1%) et la violence psychologique dans la région Amoron'I Mania (10,9%) (cf. Tableau A.3.2.4 en Annexes).

Carte 3.2.1 : Pourcentage des femmes qui ont subi au moins un de ces types de violence, par région, au cours des 12 derniers mois



Carte 3.2.1 : Pourcentage des femmes qui ont subi au moins un de ces types de violence, par région, au cours des 12 derniers mois (suite)



3.2.1.2 Profil sociodémographique des femmes qui ont subi une violence

Les caractéristiques de ce profil sociodémographique ne sont pas corrélées mais analysées indépendamment les unes des autres. Cette analyse permet de tracer les facteurs de risque de subir une violence et de profiler les survivantes.

Age : La prévalence des violences physiques, sexuelles et psychologiques, diminue avec l'âge de la femme. Celle de la violence économique varie inversement. Les violences physiques sont plus fréquentes chez les femmes de 15 à 39 ans (variant de 10% à 15%). Ce sont les femmes de 15 à 19 ans qui supportent plus la violence sexuelle : 14,1% d'entre elles la subissent.

Niveau d'instruction : Les femmes qui ont fréquenté au moins le niveau primaire, déclarent avoir subi plus de violence, tous types confondus, par rapport à celles sans instruction, sauf pour la violence économique (4,8% des femmes qui ont un niveau secondaire ou plus, contre 5,6% pour les autres niveaux d'instruction). 22,3% des femmes qui ont un niveau secondaire ou plus ont subi des violences psychologiques ; 13,4% des violences physiques ; et 9,3% des violences sexuelles.

Situation matrimoniale : La violence est une forme de domination et d'appropriation de la femme par son conjoint. La violence au sein du couple, spécifiquement les relations sexuelles non consenties, ne sont pas toujours perçues par les femmes comme un acte de violence. Il est remarqué que les femmes en union déclarent subir moins de violence sexuelle (4,6%) que celles célibataires, veuves ou séparées (12,9%). Pour tous types de violence confondus, la proportion de femmes célibataires, veuves ou séparées, qui en ont enduré, est supérieure à celle des femmes en union.

Milieu de résidence : il n'y a pas de grande différence entre la prévalence des violences par rapport au milieu de résidence. Les femmes habitant en milieu rural ont un léger avantage de 3% environ.

Quintile de bien-être économique : par le biais de cette variable, la répartition des femmes qui ont subi une violence montre que cette dernière n'épargne aucune classe sociale. Les femmes appartenant au quintile des plus riches supportent plus de violence psychologique (23%) que les autres quintiles. Pour les autres types de violence, le même phénomène est constaté. Les femmes des quintiles « moyen », « riche » et « plus riche » sont plus touchées.

Il ressort de cette analyse qu'aucune catégorie de femme n'est épargnée par la violence bien que la prévalence varie légèrement selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Les femmes jeunes ont beaucoup plus de risques que leurs aînées de subir des violences. Le fait d'appartenir aux quintiles des riches ne protègent pas les femmes de la violence.

Tableau 3.2. 2: Pourcentage des femmes qui ont subi au moins un de ces types de violence, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, au cours des 12 derniers mois

Caractéristiques sociodémographiques	Type de violence				Effectif des femmes
	Violences physiques	Violences sexuelles	Violences psychologiques	Violences économiques	
Groupe d'âges					
15 - 19	15,0	14,1	22,5	3,0	1 334
20 - 24	12,3	7,5	22,2	5,3	1 211
25 - 29	12,9	5,1	18,5	5,4	1 133
30 - 34	12,7	5,3	18,4	5,7	951
35 - 39	10,2	4,3	17,0	6,8	720
40 - 44	8,0	3,6	12,5	7,0	477
45 - 49	6,5	3,2	11,1	7,9	354
Niveau d'instruction					
Sans Instruction	10,2	6,3	15,6	5,6	1332
Primaire	12,1	6,2	18,2	5,6	2505
Secondaire ou plus	13,4	9,3	22,3	4,8	292
Situation matrimoniale					
Pas en union	14,0	12,9	22,1	4,7	1 966
En Union	11,3	4,6	17,6	5,7	4 211
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	3
Milieu de résidence					
Capitale	14,5	3,1	23,8	4,9	448
Autres villes	13,9	8,1	20,7	4,5	725
Ensemble urbain	14,1	6,2	21,9	4,7	1173
Rural	11,7	7,5	18,3	5,5	5008
Quintile de consommation					
Plus pauvre	9,1	6,5	15,8	5,7	985
Pauvre	11,4	6,6	16,1	6,0	1105
Moyen	12,7	6,7	19,5	5,4	1167
Riche	12,5	7,6	18,7	3,4	1378
Plus riche	13,8	8,2	23,0	6,3	1545
Madagascar	12,1	7,2	19,0	5,3	6 180

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.1.3 Manifestation et ampleur des violences

Chaque type de violence peut se manifester de différentes manières. Ces manifestations sont les caractéristiques facilement identifiables par la population. La connaissance de cette manifestation permet d'orienter les actions futures de lutte contre la violence faite aux femmes.

L'ampleur est ici définie comme la période depuis laquelle la femme a subi une violence.

Violence physique : les coups, les blessures, les gifles et la torsion de bras constituent les manifestations les plus fréquentes de la violence physique avec plus de la moitié des cas. 15% des femmes l'ont subie quand elle avait entre 10 et 14 ans ; 17% d'entre elles l'ont endurée depuis l'âge de 15ans.

Violence sexuelle : elle se manifeste par des rapports sexuels non consentis ou un mariage forcé dans plus d'un cas sur deux. 12% des femmes l'ont subie depuis l'âge de 15 ans.

Violence psychologique et émotionnelle : la jalousie et la colère quand la femme parle avec d'autres hommes, ainsi que les insultes, constituent les manifestations les plus courantes avec plus de 50% des cas.

Violence économique : elle se manifeste le plus souvent par le partage inégal (45%), par l'empêchement (47%) de recevoir de l'héritage ou des biens communs. Bien que 3% seulement des femmes aient subi ce type de violence entre 10 et 14ans, l'interdiction d'aller à l'école pèse sur les femmes depuis leur plus jeune âge.

Tableau 3.2. 3 : Pourcentage des femmes de 15 à 49 ans qui ont subi divers types de violence, selon la manifestation de la violence, au cours d'une période quelconque

Formes de violence par type	Période		
	au cours des 12 derniers mois	depuis qu'elle a 15 ans	quand elle avait entre 10 et 14 ans
Violences physiques			
Coups de pied, coups de poing ou avec quelque chose qui pouvait blesser	61,9	68,5	64,2
Gifle, torsion de bras	55,4	59,8	57,7
Traîne à terre	8,6	7,3	6,9
Bouscule, secoue, jette quelque chose	29,2	28,5	24,5
Etrangle, brûle	9,7	8,6	5,4
Menace avec un couteau, un pistolet ou un autre type d'arme	6,9	3,9	2,8
Attaque avec un couteau, un pistolet ou un autre type d'arme	2,9	2,2	1,3
Crache dessus	17,6	13,3	17,3
Pourcentage des femmes qui ont subi ce type de violence	12,1	17,4	15,3
Effectif des femmes	750	1073	948
Violences sexuelles			
Rapports sexuels non consentis	60,4	58,2	57,5
Pratique d'autres types d'actes sexuels non consentis	18,2	17,6	12,2
Parties intimes touchées non consenties	28,2	28,0	28,2
Rapports sexuels avec une/d'autres personnes contre de l'argent ou d'autres faveurs non consenties	12,4	15,9	10,8
Etre sa petite amie ou son épouse ou avoir des relations sexuelles non consenties	53,0	58,1	52,1
Vivre ensemble ou se marier à quelqu'un sans le propre consentement	12,8	14,7	16,0
Pourcentage des femmes qui ont subi ce type de violence	7,2	11,7	2,6
Effectif des femmes	446	720	159
Violences émotionnelles			
Jalousie ou colère si vous parlez/parliez à d'autres hommes	68,4	69,3	44,7
Accusation d'être infidèle	25,1	25,2	6,1
Empêchement de rencontrer vos amies de sexe féminin	13,9	22,4	28,9
Limitation de vos contacts avec votre famille d'origine	7,1	7,9	6,4
Insistance pour savoir où vous êtes à tous moments	25,8	28,8	26,3
Humiliation devant d'autres personnes	23,2	22,2	14,8
Menace méchamment à vous ou à quelqu'un proche de vous	11,4	9,8	11,0
Insulte	31,3	33,9	41,5
Chantage	5,9	7,2	6,7
Empêchement de recourir à des moyens de contraception	6,3	2,9	3,9
Non confiance en vous en ce qui concerne l'argent	8,3	7,1	6,0
Pourcentage des femmes qui ont subi ce type de violence	19,0	16,0	4,9
Effectif des femmes	1174	989	300
Violences économiques			
Empêchement de recevoir un héritage ou votre part de biens communs	45,2	31,7	10,1
Accord d'une part inégale lors de la répartition de biens communs	47,9	37,6	19,3
Confiscation de vos revenus de force	19,1	9,4	5,9
Confiscation ou empêchement de vous jouir de vos terres	30,7	11,6	3,4
Interdiction d'aller à l'école	3,7	30,2	82,4
Interdiction d'aller travailler	16,1	21,4	8,2
Refus de contribuer aux charges de votre ménage	7,9	13,0	1,1
Pourcentage des femmes qui ont subi ce type de violence	5,4	4,0	3,2
Effectif des femmes	331	244	197
A la fois toutes les violences	19	38	2

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.1.4 Profil des auteurs de violence contre les femmes, selon le type de violence

Lors de cette enquête, le profil des auteurs des actes de violence à l'endroit des femmes, selon les différents types des violences, a été demandé.

43% des survivantes ont déclaré que les auteurs les plus fréquents des violences physiques sont les parents. Presque la moitié des violences physiques ont été perpétrées au sein de la famille. 14,6% ont dit que les auteurs sont les voisins ; et seulement 12,8% ont déclaré subir des violences physiques de leurs conjoints actuels.

C'est au niveau de la communauté que la violence sexuelle est la plus répandue car 35,4% des cas sont commis par les voisins et 20,1%, par les inconnus.

Par contre, presque la moitié des femmes ont affirmé que les conjoints actuels et les ex-conjoints sont les auteurs des violences psychologique et émotionnelle les plus fréquentes. Ces violences interviennent la plupart du temps au niveau du ménage, mais elles sont également courantes dans la communauté. 23,7% des femmes ont déclaré que les auteurs étaient les membres de leur voisinage, homme et femme confondus.

Plus de la moitié des survivantes ont affirmé que les auteurs les plus fréquents de violences économiques sont leur famille proche, frère, père, mère, confondus. Ces violences économiques se manifestent le plus par le partage inégal relatif à l'héritage. Dans la plupart des pratiques traditionnelles à Madagascar, les femmes n'héritent pas encore des propriétés foncières.

Tableau 3.2. 4 : Pourcentage des femmes qui ont subi des actes de violence, par type des auteurs de violence, selon le type de violence

Auteurs de violence	Type de violence			
	Violences physiques	Violences sexuelles	Violences psychologiques	Violences économiques
Conjoint actuel	12,8	7,9	29,3	7,6
Ex-conjoint	7,2	7,8	12,3	5,9
Partenaire extra conjugal	2,6	7,4	7,3	2,2
Mère	21,2	3,6	8,3	15,1
Père	21,9	2,2	9,2	17,6
Fille	0,6	0,0	0,2	1,1
Fils	0,6	0,1	0,1	0,2
Sœur	5,1	0,6	3,4	12,2
Frère	8,4	0,2	4,6	20,5
Autre parent (féminin)	2,8	1,7	1,8	6,4
Autre parent (masculin)	2,3	2,6	1,3	7,7
Belle mère	0,7	0,0	1,3	3,5
Beau père	0,3	0,2	0,2	2,5
Belle sœur	1,3	0,1	2,1	3,3
Beau frère	0,7	0,8	1,0	2,6
Collègue (féminin)	6,7	0,3	5,6	2,2
Collègue (masculin)	2,8	11,3	3,0	1,4
Employeur/superviseur (féminin)	0,2	0,3	0,2	0,5
Employeur/superviseur (masculin)	0,3	0,8	0,2	0,3
Enseignant (féminin)	1,0	0,1	0,3	0,2
Enseignant (masculin)	0,7	0,9	0,3	0,4
Voisine	14,6	1,6	12,1	4,7
Voisin	6,2	35,4	7,6	6,5
Inconnue	3,1	0,6	2,4	0,8
Inconnu	2,9	20,1	1,6	0,9
Autre (féminin)	2,7	0,2	2,3	0,8
Autre (masculin)	1,3	7,7	2,6	2,3
ND	0,2	2,6	1,9	1,4
Effectif des femmes	2861	1357	2536	797

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.1.5 Auteurs de violence lors de la grossesse

L'ENSOMD a traité spécifiquement la violence physique perpétrée aux femmes durant leur grossesse.

Les coups, les blessures, les gifles, les torsions de bras constituent les manifestations les plus fréquentes de la violence physique avec plus de la moitié des cas. Ces diverses manifestations de violence peuvent être commises à l'endroit de différents individus, notamment à la femme enceinte. Ces violences pourraient causer un préjudice ou des souffrances physiques à la femme ainsi qu'à l'enfant si celles-ci sont endurées pendant la période de grossesse.

Au cours de l'enquête, on a demandé aux femmes les auteurs des actes de violence physique qu'elles ont subie lors de la grossesse. D'après les résultats présentés au Tableau 3.2.5 ci-dessous, 59,9% des femmes en union, victimes, ont affirmé que les auteurs en sont leurs conjoints actuels. Les femmes en union sont celles mariées légalement, ou traditionnellement, ou en union libre. 14,3% des violences pendant la période de grossesse ont été perpétrées par les ex-conjoints, 10% par les parents (proches et belles familles confondus), 8,6% par les voisinages, et 6,9% par d'autres personnes inconnues ou non.

Le résultat est identique pour les femmes qui ne sont pas en union : 78,1% d'entre elles ont déclaré que les auteurs de ces violences sont leurs ex-conjoints. 10% ont été exécutées par les partenaires et 14% par d'autres personnes.

Tableau 3.2. 5 : Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence physique lors de la grossesse, par type des auteurs de la violence et selon la situation matrimoniale

Auteurs de violence	Situation matrimoniale	
	pas en union	en union
Ex conjoint	78,1	14,3
Conjoint actuel	6,2	59,9
Partenaire extra conjugal	3,8	0,0
Sœur	2,5	0,0
Voisin	1,4	4,2
Frère	1,0	0,0
Belle mère	0,7	0,0
Belle sœur	0,7	2,1
Inconnue	0,0	0,4
Père	0,0	0,6
Beau père	0,0	0,7
Autre parent (féminin)	0,0	1,5
Beau frère	0,0	2,1
Inconnu	0,0	2,4
Mère	0,0	2,9
Voisine	0,0	4,4
Autre (féminin)	0,0	1,4
Autre (masculin)	0,0	0,2
Autre	0,0	0,0
ND	7,7	2,4
Effectif des femmes	38	106

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.1.6 Causes des violences faites aux femmes

Lors de cette enquête, on a posé la question suivante auprès des femmes : « Quelles sont les causes des actes de violence subis par les femmes ? », et le Tableau 3.2.6 suivant montre les résultats.

La cause la plus répandue est la désobéissance : 31,3% des cas. Les causes habituelles proviennent de différents conflits conjugaux (26,6%) et des conflits sociaux (15,6%). Ces violences ont été perpétrées au sein du ménage. Par contre, les causes rares ou négligeables sont le faible niveau intellectuel (0,7%), le refus d'une relation sexuelle (0,5%), et la grossesse précoce (0,2%). Ainsi, c'est au niveau de la vie conjugale et au sein du ménage que les violences physiques sont les plus rencontrées.

Tableau 3.2. 6 : Effectif des femmes qui ont subi des actes de violence physique, selon les causes

CAUSES	%
Désobéissance	31,3
Conflits conjugaux : tâches ménagères, jalousie, agressivité, haine, problèmes financiers, divergence d'opinions	26,6
Conflits sociaux, actes des dahalo	15,6
Altercation, dispute	7,0
Bagarre entre enfants	5,3
Alcool, drogue	4,7
Infidélité	2,9
Education	2,6
Conflits familiaux, refus de paternité, marâtres	2,2
Tentative de viol, refus d'exécuter des ordres	2,0
Accusation gratuite	1,3
Faible niveau intellectuel	0,7
Refus d'une relation sexuelle	0,5
Coup et blessure	0,4
Grossesse précoce	0,2
Autres raisons (aucune signification)	3,0
NSP	2,0
ND	2,1
Effectif des femmes	2 772

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.2 Recherche d'assistance par les survivantes de la violence

Les centres spécialisés ou les autres endroits, ainsi que les personnes, où une femme victime de la violence peut aller chercher de l'aide, sont plusieurs, à savoir la police, la gendarmerie, le tribunal, les formations sanitaires, les associations, les centres (CECJ, Clinique juridique, ...), les enseignants, ... et même la famille et le voisinage. L'aide fournit des conseils et un soutien aux victimes pour résoudre leurs problèmes, rehausser leur estime d'elles-mêmes, et les accompagner dans l'épreuve.

Les différents Tableaux ci-dessous montrent les résultats sur les endroits et les personnes où les victimes ont tenté de trouver de l'aide.

3.2.2.1 Violence physique

Le Tableau 3.2.7 et le Graphique 3.2.2 montrent les résultats de l'assistance cherchée par les victimes de violence physique. 73,5% n'ont jamais tenté de trouver de l'assistance. 65,5% d'entre elles ont subi la violence au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête et 76,5% antérieurement à cette période. Seulement le quart des femmes victimes ont osé dévoiler leurs problèmes. Au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, seulement 18,7% de celles qui ont subi la violence physique avaient l'habitude d'aller trouver de l'assistance ; et 14,5% d'entre elles le font occasionnellement. Les recours les plus fréquents sont les arrangements familiaux (68,3%) auprès des parents/proches, et auprès des ami(e)s 14,3%. A un moment

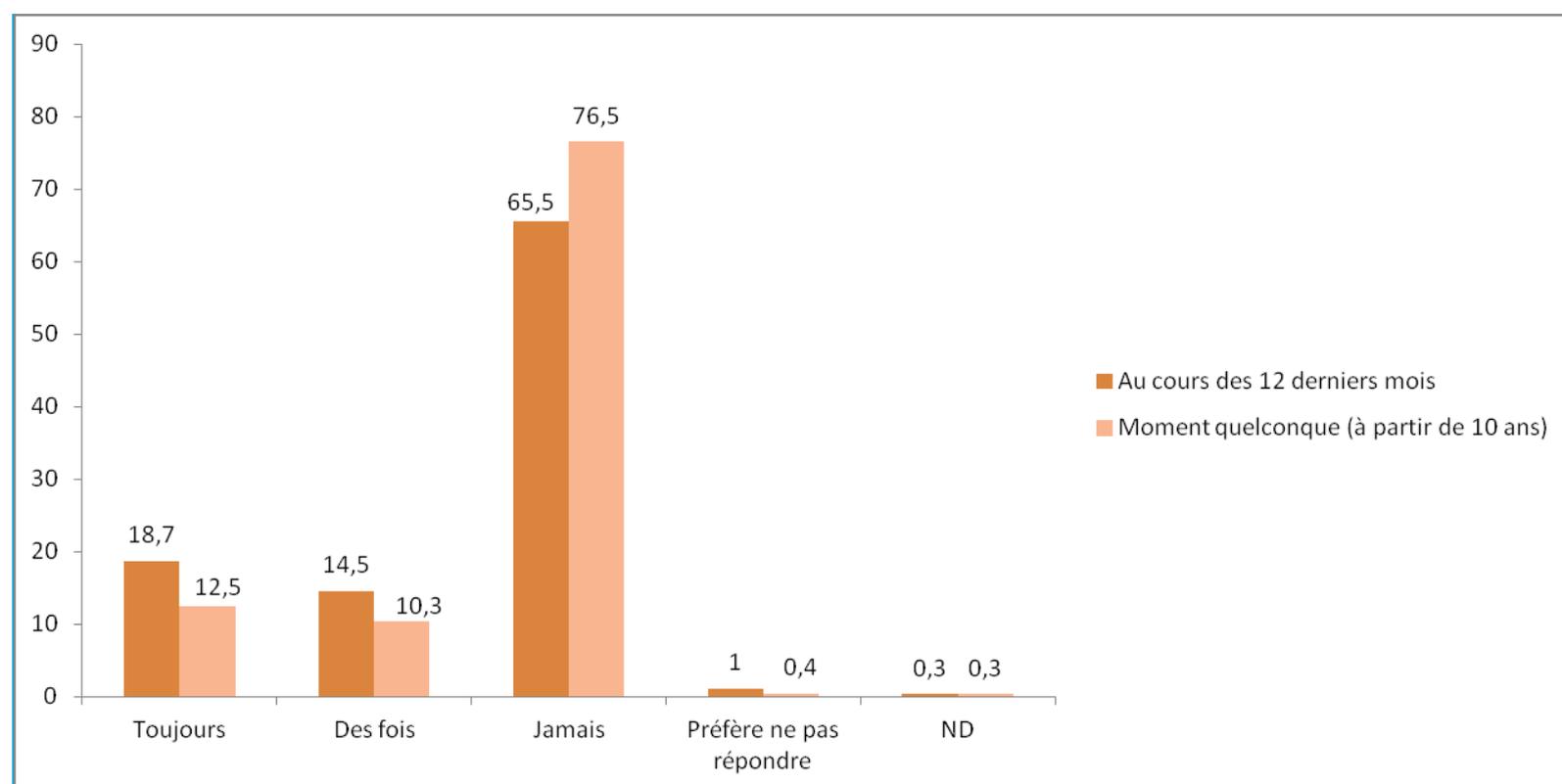
quelconque, à partir de 10 ans, la situation est semblable aux résultats ci-dessus : le recours le plus fréquent est la famille pour 74,8%. En somme, la plupart des femmes n'osent pas révéler la vérité et cela prouve que la loi du silence règne encore auprès des femmes victimes de violence physique à Madagascar. Elles n'osent pas parler de ce qu'elles subissent, même à leurs proches. Le recours de celles qui ont cherché de l'aide est la famille ou les ami(e)s, et ces résultats affirment le proverbe malagasy « tokantrano tsy ahahaka ». Les femmes Malagasy n'osent pas encore dévoiler leurs problèmes domestiques à des tierces personnes. Les recours auprès des centres spécialisés et associations/ONG demeurent très minimes, inférieurs ou égaux à 1%. La majorité des centres spécialisés sont situés dans quelques chefs-lieux de district et ne sont pas encore représentés sur l'ensemble du territoire national. Le Fokontany et la police/gendarmerie sont les plus fréquentés parmi les institutions spécialisées pour la demande d'assistance psychosociale, juridique et judiciaire, des femmes survivantes de la violence physique : 13,2% des cas se sont produits au cours des 12 derniers mois et 10,6% ont eu lieu à un moment quelconque, à partir de l'âge de 10 ans des survivantes. La proportion de l'utilisation des autres services est très faible.

Tableau 3.2. 7 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence physique, qui ont tenté de trouver de l'assistance, selon le moment

Accompagnateurs	Au cours des 12 derniers mois		Moment quelconque (à partir de 10 ans)	
	TOUJOURS	DES FOIS	TOUJOURS	DES FOIS
Famille	68,3	54,8	74,8	73,5
Belle- Famille	6,0	7,2	2,9	3,7
Mari/Partenaire	8,1	10,7	3,4	2,6
Ex- Mari/Partenaire	2,1	0,0	1,7	0,0
Ami (e)s	14,3	15,4	14,6	20,6
Voisins	8,9	11,0	16,8	17,6
CECJ	0,0	0,0	0,0	0,0
Clinique juridique	0,0	0,5	0,0	0,0
Chef religieux	1,0	0,0	0,6	0,0
Chef fokontany	4,0	15,8	6,4	2,1
Personnel médical	0,9	0,0	0,3	0,2
Tribunal/Avocat	1,4	0,0	1,1	1,6
Police/Gendarmerie	8,3	5,5	4,2	2,8
Enseignant/professeur	2,3	1,1	7,6	2,0
Employeur/superviseur	0,5	0,1	0,0	0,1
Association/ONG	1,3	0,0	0,0	0,0
Autres	5,1	1,9	3,8	3,7
Effectif de femmes	140	109	252	208

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Graphique 3.2.2 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence physique, qui ont tenté ou non de trouver de l'assistance, selon le moment



SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.2.2 Violence sexuelle

Le Tableau 3.2.8 et le Graphique 3.2.3 montrent les résultats de l'assistance cherchée par les victimes de violence sexuelle. Plus de la moitié des femmes n'osent pas encore chercher de l'assistance à leurs problèmes (63,9%).

68,3% de ces cas de violence sexuelle se sont produits au cours des 12 derniers mois et 61,7% à un moment quelconque, à partir de l'âge de 10 ans.

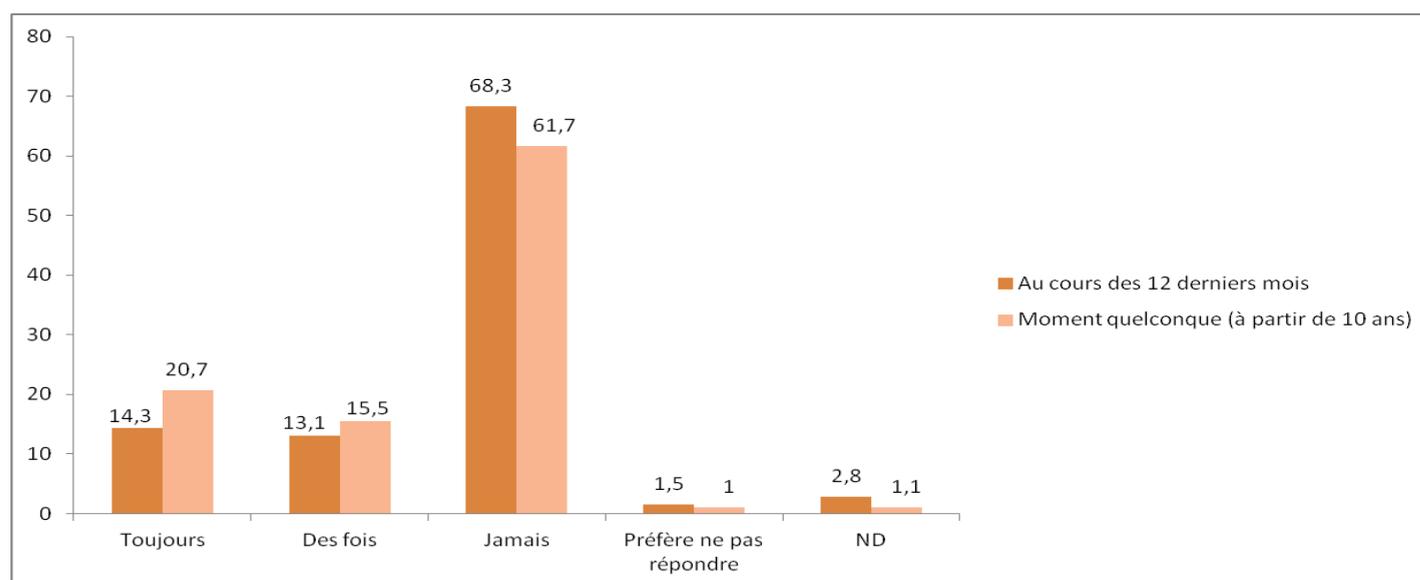
Uniquement le quart des femmes victimes osent briser le silence autour de la violence sexuelle subie. Parmi les 122 femmes qui ont cherché de l'aide au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, 14,3% ont l'habitude de chercher de l'assistance et 13,1% le font occasionnellement. Les recours les plus fréquents sont les arrangements familiaux avec 50,8% auprès de la famille et 35,2% auprès des ami(e)s. A un moment quelconque, à partir de l'âge de 10 ans, les recours les plus fréquents demeurent toujours la famille dans 70,1% des cas. La majorité des femmes considèrent encore que discuter de son intimité en dehors de leur foyer est honteux et embarrassant, et surtout sur des sujets relatifs à la partie intime, lesquels sont encore tabou à Madagascar. Les centres spécialisés pour une telle assistance sont encore très peu utilisés par les femmes subissant une violence sexuelle car moins de 8% y ont recours, tous centres confondus.

Tableau 3.2. 8 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence sexuelle et qui ont tenté de trouver de l'assistance

Accompagnateurs	Au cours des 12 derniers mois		Moment quelconque (à partir de 10 ans)	
	TOUJOURS	DES FOIS	TOUJOURS	DES FOIS
Famille	50,8	44,6	70,1	65,8
Belle- Famille	6,8	1,3	0,6	0,0
Mari/Partenaire	4,5	12,0	3,7	2,0
Ex- Mari/Partenaire	0,0	0,0	0,5	0,6
Ami (e)s	35,2	47,9	33,8	33,5
Voisins	10,6	2,1	9,7	5,9
CECJ	0,0	2,1	0,0	0,0
Clinique juridique	0,0	0,0	0,0	0,0
Chef religieux	0,0	2,1	0,0	0,0
Chef fokontany	3,4	0,0	1,9	0,9
Personnel médical	0,0	0,0	0,0	0,0
Tribunal/Avocat	1,0	0,0	0,0	0,0
Police/Gendarmerie	3,0	0,0	0,6	0,5
Enseignant/professeur	0,0	0,0	4,8	0,0
Employeur/superviseur	0,0	0,0	1,3	0,5
Association/ONG	0,0	0,0	0,0	0,6
Autres	6,4	6,5	3,0	6,1
Effectif de femmes	64	58	182	137

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Graphique 3.2.3 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence sexuelle et qui ont tenté ou pas de trouver de l'assistance



SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.2.3 Violence psychologique et émotionnelle

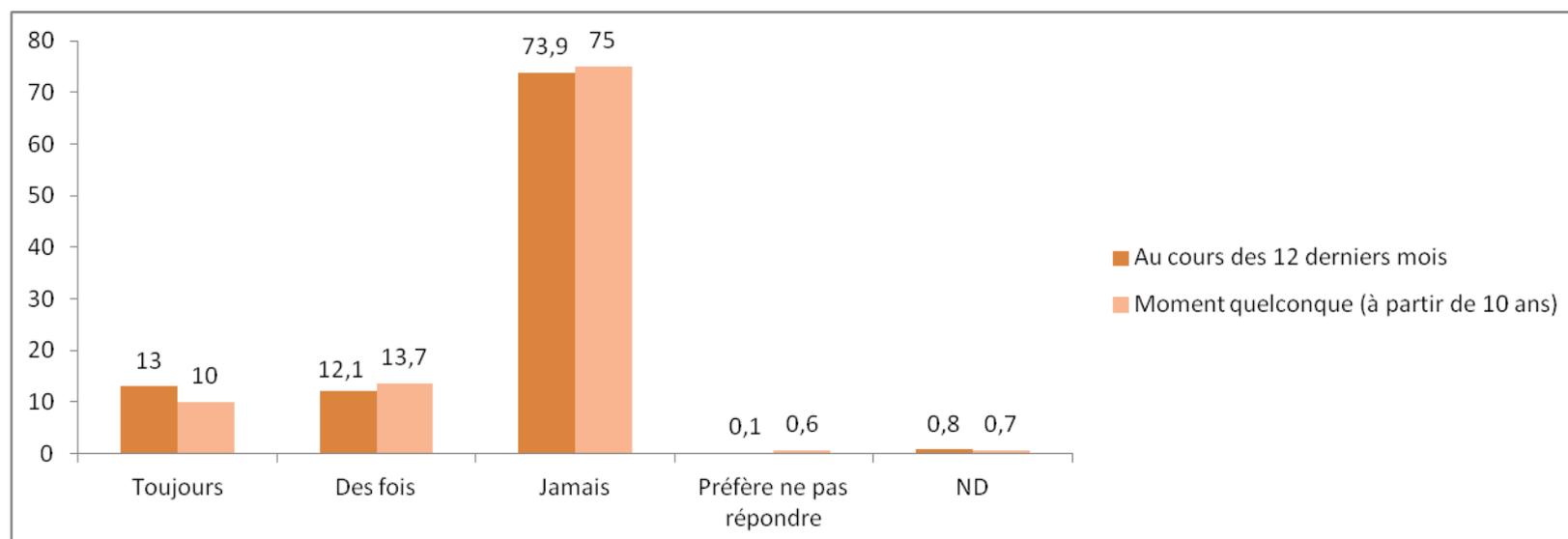
Le Tableau 3.2.9 montre les résultats de l'assistance cherchée par les victimes de violence émotionnelle et psychologique. Seulement le quart des femmes survivantes de cette violence ont tenté de trouver de l'assistance, soit 24,4 %. Trois quart ont cherché un soutien auprès de leur famille, belle famille et partenaire confondus. Ainsi, si le partenaire est l'auteur de ces violences, 70% des femmes préfèrent ne rien dire. Les centres spécialisés sont aussi, pour ce type de violence, très peu fréquentés par les femmes. Néanmoins, le Fokontany et la police/gendarmerie sont les plus approchés, parmi les centres spécialisés, avec respectivement 6% et 3% des cas environ qui se sont produits au cours des 12 derniers mois.

Tableau 3.2. 9 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence émotionnelle et qui ont tenté de trouver de l'assistance

Accompagnateurs	Au cours des 12 derniers mois		Moment quelconque (à partir de 10 ans)	
	TOUJOURS	DES FOIS	TOUJOURS	DES FOIS
Famille	52,2	50,8	59,4	59,4
Belle- Famille	13,2	3,2	4,4	3,0
Mari/Partenaire	14,3	16,6	6,4	4,8
Ex- Mari/Partenaire	0,0	0,2	0,0	0,0
Ami (e)s	22,1	38,4	31,1	47,9
Voisins	10,9	9,7	17,3	13,3
CECJ	0,0	0,0	0,0	0,0
Clinique juridique	0,0	0,0	0,0	0,0
Chef religieux	0,8	2,6	0,0	1,4
Chef fokontany	6,4	5,7	3,0	2,8
Personnel médical	0,7	0,0	0,0	0,0
Tribunal/Avocat	0,0	0,0	0,0	0,0
Police/Gendarmerie	2,8	0,0	3,8	1,4
Enseignant/professeur	0,6	2,3	2,2	2,9
Employeur/superviseur	0,5	2,8	0,0	0,4
Association/ONG	2,0	0,0	0,0	0,0
Autres	2,9	0,1	1,4	0,1
Effectif de femmes	152	142	129	177

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Graphique 3.2.4 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence émotionnelle et qui ont tenté de trouver de l'assistance



SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.2.4 Violence économique

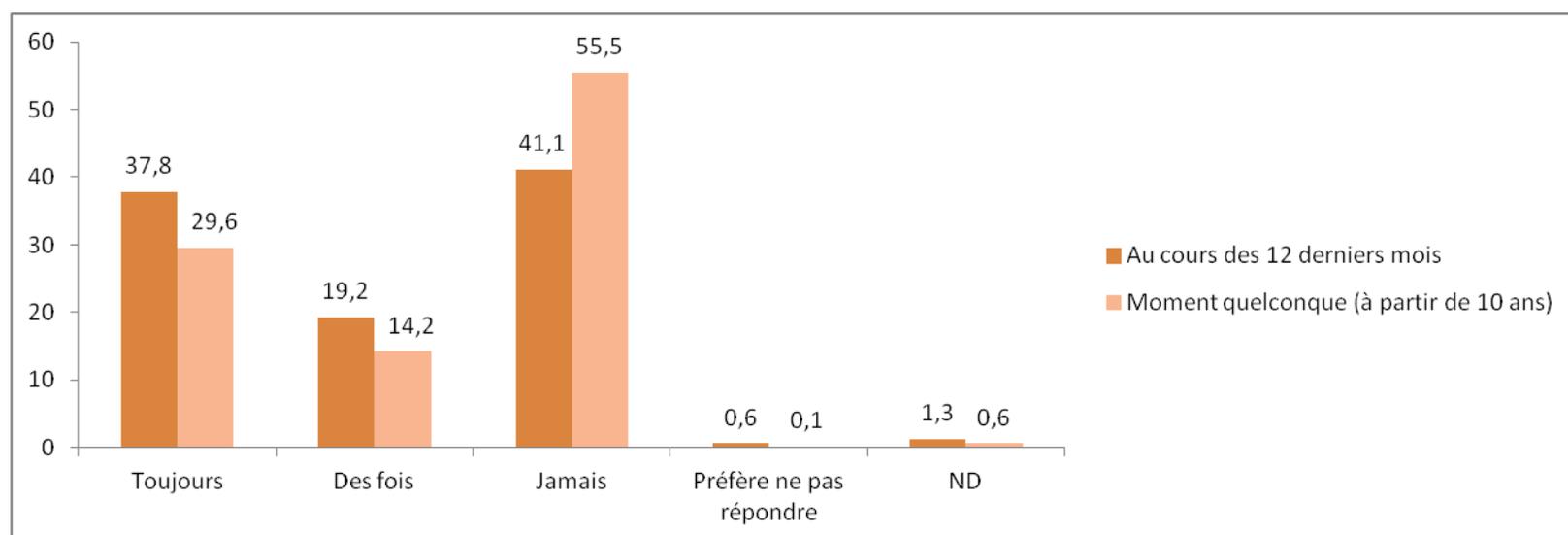
Le Tableau 3.2.10 montre les résultats de l'assistance cherchée par les victimes de violence économique. La proportion des femmes qui ont déclaré avoir tenté de chercher de l'assistance et celles qui n'ont jamais essayé est presque identique. La répartition des femmes qui ont toujours et occasionnellement cherché de l'assistance est respectivement de 33,1% et de 16,3%. Les femmes ont l'habitude de chercher des conseils auprès de leur famille, avec un arrangement familial, soit plus de 60% des cas qui se sont produits au cours des 12 derniers mois, et 82,2% des cas antérieurs. Les autres recours les plus fréquents sont le mari/partenaire (27,1%), le chef de Fokontany (18,4%) et les ami(e)s (17,1%).

Tableau 3.2. 10 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence économique et qui ont tenté de trouver de l'assistance

Accompagnateurs	Au cours des 12 derniers mois		Moment quelconque (à partir de 10 ans)	
	TOUJOURS	DES FOIS	TOUJOURS	DES FOIS
Famille	61,6	58,0	82,2	69,3
Belle- Famille	12,6	5,2	2,8	7,9
Mari/Partenaire	27,1	16,0	0,5	3,2
Ex- Mari/Partenaire	0,0	0,0	0,6	0,4
Ami (e)s	9,2	17,1	8,5	41,4
Voisins	6,8	11,2	10,4	8,1
CECJ	0,0	0,0	0,0	0,0
Clinique juridique	4,0	5,4	0,0	0,0
Chef religieux	0,0	3,9	0,0	0,2
Chef fokontany	18,4	12,5	5,1	3,8
Personnel médical	0,0	0,0	0,0	0,0
Tribunal/Avocat	7,5	0,4	6,5	0,0
Police/Gendarmerie	1,8	0,0	0,3	0,0
Enseignant/professeur	3,5	0,0	13,4	6,6
Employeur/superviseur	0,4	0,0	0,1	3,3
Association/ONG	2,4	0,0	0,0	0,0
Autres	3,5	0,7	2,5	2,2
Effectif de femmes	125	63	131	62

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Graphique 3.2.5 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence économique et qui ont tenté de trouver de l'assistance



SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.3 Violence physique commise par les femmes

3.2.3.1 Violence physique commise par les femmes en réponse à des actes de violence commis

Lors de cette enquête, certaines femmes ont commis des violences envers les individus en réponse à des violences commises. Le Tableau 3.2.11 suivant montre les résultats obtenus.

Les désobéissances sont les fautes commises les plus rencontrées en contrepartie des violences commises, soit 39,8%, un pourcentage plus élevé que ceux des coups et blessures (24,9%), des conflits conjugaux (14,4%) et des conflits sociaux (11,2%). Ainsi, c'est encore au niveau de la vie conjugale et au sein du ménage que les fautes commises sont les plus rencontrées. Par contre, les fautes rares sont les tentatives de viol (0,1%).

Tableau 3.2. 11 : Effectif des femmes qui ont fait des actes de violence physique en réponse à un acte commis, selon les causes

ACTES	%
Désobéissances	39,8
Coup et blessure	24,9
Conflits conjugaux: tâches ménagères, jalousie, agressivité, haine, problèmes financiers, divergence d'opinions	14,4
Conflits sociaux, actes des dahalo	11,2
Conflits familiaux, refus de paternité, marâtres	3,6
Bagarre entre enfants	3,0
Altercation, dispute	2,7
Infidélité	0,6
Accusation gratuite	0,5
Alcool, drogue	0,3
Education	0,2
Faible niveau intellectuel	0,2
Tentatives de viol, refus d'exécuter des ordres	0,1
Refus d'une relation sexuelle	0,0
Autres raisons (aucune signification)	2,4
ND	5,5
Effectif des femmes	1 217

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.3.2 Acte de violence physique commis par les femmes à un moment quelconque

Les victimes des femmes sont souvent leurs enfants. En effet, d'après les femmes qui ont commis des actes de violence physique, ce sont leurs enfants qui les ont le plus fréquemment subis, quelle que soit la période, soit 75 % au cours des 12 derniers mois, contre 52 % quand ces femmes avaient entre 10 et 14 ans, et 33 % depuis qu'elles avaient 15 ans.

Par contre, parmi les femmes qui ont commis des actes de violence physique, 8,1% de leurs victimes sont leurs conjoints actuels au cours des 12 derniers mois ; 2,8% depuis qu'elle a 15 ans ; et 3,5 % quand elle avait entre 10 et 14 ans. Cela montre que seulement moins d'une femme sur dix osent confronter physiquement leurs partenaires.

Tableau 3.2. 12 : Pourcentage des femmes qui ont commis un acte de violence physique, selon la victime, au cours d'une période quelconque

Survivant(e)s	Femmes qui ont commis un acte de violence physique quelconque		
	au cours des 12 derniers mois	depuis qu'elle a 15 ans	quand elle avait entre 10 et 14 ans
Fils	39,7	17,1	25,8
Fille	35,6	15,9	26,2
Voisine	9,9	20,2	17,5
Conjoint actuel	8,1	2,8	2,1
Sœur	7,6	17,4	17,6
Collègue (féminin)	3,2	9,3	13,8
Ex conjoint	2,6	6,1	1,2
Belle sœur	2,4	1,3	0,7
Voisin	1,8	6,9	5,4
Partenaire extra conjugal	1,3	0,7	0,2
Inconnue	1,1	4,1	2,6
Mère	1,0	0,4	0,8
Beau frère	0,9	0,0	0,5
Collègue (masculin)	0,9	4,5	5,6
Autre parent (masculin)	0,4	0,2	0,0
Belle mère	0,2	0,3	0,0
Autre parent (féminin)	0,2	0,6	0,6
Inconnu	0,2	0,9	0,6
Père	0,1	0,0	0,3
Employeur/superviseur (masculin)	0,0	0,0	0,1
Beau père	0,0	0,3	0,2
Autre (féminin)	2,3	4,0	3,2
Autre (masculin)	1,7	0,6	1,5
Autre	0,0	0,0	0,0
ND	1,8	3,7	2,1
Effectif des Femmes	494	362	362

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.3.3 Profil des femmes auteurs de violence en réaction à la violence physique qu'elle a subie

Durant l'enquête, on a demandé aux femmes si elles ont commis des actes de violence en contrepartie d'une violence physique qu'elles ont subie. Le Tableau ci-dessous montre le profil de ces femmes.

Les femmes qui ont commis des actes de violence en contrepartie de celui qu'elle a elle-même subi au cours de ces 12 derniers mois précédant l'enquête, sont majoritairement celles de 15 et 19 ans (23,7%). Lorsqu'elles étaient plus jeunes (15 ans), les femmes entre 25 et 34 ans en ont plus commis en contrepartie d'un précédent qu'elles avaient subi : 23% pour les femmes entre 25 et 29 ans et 19,9% pour celles entre 30 et 34 ans. Il en est de même pour 24,9% des femmes entre 15 et 19 ans et pour 24,3% des femmes entre 20 et 24 ans, quand elles avaient entre 10 et 14 ans. Nous pouvons conclure que ce sont les femmes âgées entre 10 et 19 ans qui osent répondre par un acte de violence celui qu'elles ont elles-mêmes subi.

Néanmoins, les femmes qui ont un niveau primaire déclarent avoir le plus commis des actes de violence en contrepartie d'un autre qu'elles ont préalablement subi : 49,1% au cours des 12 derniers mois et 50,3% depuis qu'elle a 15 ans. Celles qui sont sans instruction ou qui ont atteint un niveau plus élevé réagissent moins, sauf quand elles avaient entre 10 et 14 ans, contrairement à celles qui ont un niveau secondaire ou plus (49,1%). Ce sont, pour ces femmes, des réactions spontanées et un recours rapide pour réagir.

En ce qui concerne le milieu de résidence, trois quart et plus de ces femmes habitent le milieu rural. Tandis que celles qui habitent la Capitale sont les moins nombreuses avec moins de 8%.

Ces femmes se répartissent dans toutes les couches de la société, des plus pauvres aux plus aisées. Toutefois, les femmes aisées sont les plus concernées, soit 31,4% au cours des 12 derniers mois. Elles l'ont effectué à 26,4% lorsqu'elles avaient 15 ans et à 28,6% lorsqu'elles avaient entre 10 et 14 ans. Ces femmes ont plus confiance en elles-mêmes du fait de leur pouvoir économique.

En somme, les femmes jeunes, possédant un faible niveau d'instruction, habitant le milieu rural mais aisées, ont le plus commis des actes de violence en contrepartie de celui qu'elles ont subi.

Tableau 3.2. 13 : Pourcentage des femmes qui ont commis un acte de violence en contrepartie de l'acte de violence physique qu'elles ont subi, par certaines caractéristiques sociodémographiques, au cours d'une période quelconque

Caractéristiques sociodémographiques	Femmes qui ont commis un acte de violence physique		
	au cours des 12 derniers mois	depuis qu'elle a 15 ans	quand elle avait entre 10 et 14 ans
Age			
15 - 19	23,7	16,6	24,9
20 - 24	20,6	16,9	24,3
25 - 29	13,2	23,0	12,5
30 - 34	22,1	19,9	18,3
35 - 39	9,2	12,8	9,1
40 - 44	7,3	7,4	5,9
45 - 49	3,9	3,4	4,9
Niveau d'instruction			
Sans Instruction	18,9	15,9	17,3
Primaire	49,1	50,3	33,6
Secondaire ou plus	32,0	33,8	49,1
Milieu de résidence			
Capitale	5,6	7,3	4,2
Autres villes	17,5	9,7	8,7
Ensemble urbain	23,1	17,0	12,9
Rural	76,9	83,0	87,1
Quintile de consommation			
Plus pauvre	11,2	14,1	19,8
Pauvre	16,8	20,8	21,0
Moyen	14,4	14,9	14,3
Riche	26,2	26,4	16,4
Plus riche	31,4	23,7	28,6
Madagascar	175	202	150

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Au niveau régional, les femmes qui se trouvent à Analamanga, Haute Matsiatra et Vatovavy Fitovinany ont le plus commis des actes de violence en contrepartie de l'acte de violence physique qu'elles ont subi. Par contre dans les régions Bongolava, Boeny, Atsimo Atsinanana, Ihorombe et Betsiboka, elles sont en nombre négligeable : moins de 1%.

Tableau 3.2. 14 : Pourcentage des femmes qui ont commis un acte de violence en contrepartie de l'acte de violence physique qu'elle a subi, par région, à une période quelconque

REGION	Femmes qui ont commis un acte de violence physique		
	au cours des 12 derniers mois	depuis qu'elle a 15 ans	quand elle avait entre 10 et 14 ans
ANALAMANGA	14.8	19.6	21.3
VAKINANKARATRA	8.0	3.8	4.7
ITASY	2.0	1.3	0.8
BONGOLAVA	0.7	0.4	0.3
HAUTE MATSIATRA	9.0	11.7	12.7
AMORONI MANIA	2.0	2.7	2.1
VATOVAVY FITOVINANY	13.6	10.7	6.1
IHOROMBE	1.5	0.8	0.3
ATSIMO ATSIANANA	0.9	2.1	1.8
ATSIANANA	3.0	6.0	3.1
ANALANJIROFO	5.7	4.6	2.1
ALAO TRA MANGORO	2.9	3.0	2.6
BOENY	0.4	0.7	2.5
SOFIA	2.1	2.8	4.3
BETSIBOKA	1.1	0.8	0.0
MELAKY	2.8	1.6	1.1
ATSIMO ANDREFANA	11.3	4.1	9.0
ANDROY	5.5	3.9	4.4
ANOSY	2.9	4.3	4.7
MENABE	1.5	1.4	2.2
DIANA	4.1	6.5	7.7
SAVA	4.0	7.0	6.3
Madagascar	175	202	150

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

3.2.3.4 Causes des actes de violence à l'égard des enfants

Les enfants ne naissent évidemment pas avec une connaissance des règles de la vie. Pour devenir hommes et femmes responsables, ils doivent d'abord apprendre à se comporter au sein de leur famille, de leur communauté en sus de l'apprentissage à l'école. Les parents devront s'attendre à des erreurs, des crises de colère, des bouderies et des pleurs. Le succès de leur apprentissage dépend beaucoup de leurs propres réactions. A Madagascar, certains parents corrigent encore leurs enfants en les frappant. Cela est dû aux éducations successives héritées des parents ascendants, confirmé par un proverbe malagasy qui dit « Zaza tiana tsy hitsitsinarotsan-kazo », et par l'équivalent en français « Qui aime bien châtie bien ».

Au cours de l'enquête, on a demandé aux femmes les causes des actes de violence à l'égard des enfants. Les résultats sont présentés dans le Tableau 3.2.15 suivant.

L'indiscipline (78,2%) et le non-respect (51,2%) des enfants sont les causes des actes de violence les plus citées par les femmes. Pourtant, la plupart des femmes (83,3%) qui ont commis des actes de violence à l'égard des enfants ont déclaré que ces causes sont rarement rencontrées. Par contre, selon les causes définies souvent rencontrées, 87,3% des femmes ont déclaré que l'indiscipline en est un facteur courant. Le non-respect des parents constitue 45,1% des cas. Les causes les moins rencontrées sont le travail à l'école non satisfaisant (7% souvent, 6,3% rarement) et le gain non rapporté à la maison (0,7% souvent, 1% rarement) pour les enfants mendiants/travailleurs.

Tableau 3.2. 15 : Proportion des femmes qui ont commis des actes de violence à l'égard des enfants, par fréquence et selon les causes

Causes	Fréquence		Ensemble
	Souvent	Rarement	
Indiscipline	87,3	78,2	8 212
Non-respect des parents	45,1	51,2	5 169
Travail l'école non satisfaisant	7,0	6,3	661
Non contribution aux tâches ménagères	8,2	7,6	793
Gains non rapportés à la maison (cas des enfants mendiants/travailleurs)	0,7	1,0	100
Autre	2,8	2,5	264
Ne sait pas	0,2	0,0	4
ND	0,1	0,5	43
Effectif des femmes	1 721	8 585	10 306¹¹

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

¹¹ Cet effectif concerne l'ensemble des femmes qui ont répondu à cette question. Il est à noter qu'une question équivalente a été également posée aux femmes de 15-49 ans soumises au questionnaire « long ». Celles-ci étaient sélectionnées au hasard dans un ménage sur deux où l'on retenait seulement une femme. Il est donc compréhensible que les deux effectifs soient différents.

CONCLUSION

Cette enquête a permis de mettre en exergue :

- que plus du quart des femmes sont victimes de plusieurs types de violence durant les 12 derniers mois précédant l'enquête dans tout Madagascar ;
- qu'aux alentours de 50% de tous types de violence ont été perpétrés au sein de la famille ;
- qu'aucune catégorie de femme n'est épargnée par la violence bien que la prévalence varie légèrement selon certaines caractéristiques sociodémographiques ;
- que les jeunes femmes ont beaucoup plus de risques que leurs aînées de subir des violences ;
- que le fait d'appartenir aux quintiles des riches ne protège pas les femmes de la violence ;
- que l'indiscipline et le non-respect des enfants sont les causes des actes de violence les plus citées par les femmes à leur endroit ;
- que seulement moins d'une femme sur dix osent confronter physiquement leurs partenaires ;
- que 60% et plus des femmes victimes de tous types de violence n'ont jamais tenté de trouver de l'assistance sauf celles de la violence économique, dont le pourcentage équivaut à la moitié ;
- qu'à un moment quelconque, plus de la moitié des victimes de tous types de violence ont tenté de trouver de l'assistance auprès de leur famille.

CONCLUSION GENERALE

Le dessein de lier la question de la promotion de la femme, la croissance économique et le développement, est devenu incontournable dans toutes les perspectives d'évolution de l'Homme.

Presque 20 ans après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et la Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing, des efforts tangibles ont été fournis dans le domaine de lutte contre les violences à l'égard des femmes, aussi bien par le Gouvernement Malagasy, la société civile, et les différents partenaires techniques et financiers.

Madagascar, en ratifiant la Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), s'oppose à toutes formes de violence à l'égard des femmes et s'engage à réaliser l'Objectif du Millénaire pour le Développement 3 (OMD3) « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

Cette enquête a permis de mettre à jour une image complexe, tissée de contrastes, une image multiforme reflétant la diversité des réalités vécues par les femmes Malagasy dans la famille et dans la société.

Dans l'ensemble, l'atteinte de l'OMD3 reste pratiquement à la portée des ambitions de Madagascar dans la mesure où d'une part, l'accès à l'éducation est aujourd'hui ouvert sans discrimination pour les filles comme pour les garçons, mais d'autre part, les femmes ne peuvent pas encore participer pleinement aux processus de décision sur la vie nationale, et la promotion de la femme se trouve encore à un niveau relativement moyen. En ce qui concerne la violence à l'endroit des femmes, les chiffres témoignent du climat de violence dans lequel vivent de nombreuses femmes Malagasy, parfois au quotidien. Ces résultats indiquent que la situation est alarmante et qu'il est essentiel, voire indispensable, de mieux sensibiliser l'opinion et d'aider les décideurs à cerner le problème.

Ces résultats se traduisent en recommandations pratiques adressées aux acteurs du système, en vue de mesures simples et opérationnelles de nature à réduire les disparités de genre au niveau scolaire, ménage, travail et société.

De ces faits, des efforts restent encore à faire pour atteindre l'OMD3. Les principaux défis auxquels le pays doit faire face pour les 2 années à venir, s'inscrivent dans les perspectives de :

poursuivre les efforts d'amélioration de l'accès des enfants à l'école et du rendement scolaire, en les couplant avec le renforcement des activités de sensibilisation communautaire sur la nécessité de la scolarisation des filles ;

intégrer la dimension du genre dans les curricula de formation auprès de l'enseignement ;

améliorer l'accès à l'éducation et le développement des programmes de lutte contre l'analphabétisme ;

adopter et appliquer un texte de loi portant sur le système de quota¹² entre femmes et hommes dans les postes nominatifs et électifs ;

augmenter la représentation des femmes aux postes de responsabilité et de décision ;

prendre en compte, dans toutes les politiques et stratégies de développement, la dimension « genre » ;

élaborer un plan d'action pour prévenir et lutter contre la VBG ;

poursuivre et élargir les actions de sensibilisation/plaidoyer aux droits de la femme auprès des communautés, des leaders d'opinion et des autorités ;

continuer le processus pour une révision des lois, notamment celles relatives aux successions, afin de supprimer toute disposition discriminatoire à l'égard des femmes, et les mettre en application ;

mener des actions de plaidoyer au niveau des Autorités compétentes en vue d'intégrer le « budget sensible au genre » ;

¹²Système de quota : système de répartition de postes.

mobiliser les ressources techniques et financières en appui aux interventions d'autonomisation des femmes et des survivantes ;
mettre à l'échelle au niveau national des Centres spécialisés, notamment le Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique (CECJ)/Cliniques Juridiques ;
promouvoir la mise en place de centres d'accueil et d'hébergement pour la réinsertion sociale des femmes victimes de violence.

ANNEXES

Tableau A.3.1. 1: Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement primaire et secondaire du 1^{er} cycle, par sexe, selon le niveau d'instruction et certaines caractéristiques sociodémographiques

	Niveau d'enseignement									
	Primaire				Ratio Filles/Garçons	Secondaire I				Ratio Filles/Garçons
	Garçons		Filles			Garçons		Filles		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Région										
ANALAMANGA	1013	119,1	930	120,8	1,01	461	77,2	423	69,9	0,91
VAKINANKARATRA	536	102,8	576	113,9	1,11	140	44,1	145	41,1	0,93
ITASY	249	119,5	219	123,6	1,04	65	42,9	61	40,2	0,94
BONGOLAVA	131	110,2	132	106,8	0,97	24	23,9	16	19,5	0,82
HAUTE MATSIATRA	393	108,0	388	119,1	1,10	148	50,4	114	43,9	0,87
AMORON'I MANIA	213	111,2	223	116,8	1,05	60	42,8	68	47,9	1,12
VATOVAVY FITOVINANY	447	115,1	422	121,1	1,05	75	26,2	53	20,8	0,80
IHOROMBE	83	92,9	79	84,5	0,91	13	21,9	14	24,4	1,11
ATSIMO ATSINANANA	252	94,9	214	86,4	0,91	71	40,4	55	31,3	0,78
ATSINANANA	378	104,7	297	122,5	1,17	123	51,7	121	56,3	1,09
ANALANJIROFO	332	125,0	320	133,2	1,06	86	51,8	87	46,7	0,90
ALAOTRA MANGORO	315	125,0	278	107,6	0,86	84	41,0	101	57,0	1,39
BOENY	170	84,6	191	97,4	1,15	57	44,3	55	34,5	0,78
SOFIA	437	133,4	449	128,9	0,97	99	38,8	67	30,4	0,78
BETSIBOKA	58	81,8	65	84,0	1,03	11	20,9	13	28,0	1,34
MELAKY	66	75,5	58	75,1	0,99	14	21,0	11	20,1	0,96
ATSIMO ANDREFANA	293	79,9	311	90,4	1,13	93	45,0	81	37,6	0,84
ANDROY	139	61,1	160	75,5	1,24	19	12,1	18	13,5	1,12
ANOSY	122	70,4	136	84,0	1,19	39	36,2	36	28,0	0,77
MENABE	129	74,5	119	84,6	1,14	24	27,1	25	22,9	0,85
DIANA	207	129,5	213	145,8	1,13	79	73,3	91	69,6	0,95
SAVA	351	122,5	280	120,3	0,98	132	74,3	111	63,4	0,85
Milieu de résidence										
Capitale	338	124,5	342	118,5	0,95	179	84,7	185	79,3	0,94
Autres villes	668	130,4	649	125,2	0,96	396	92,9	387	83,9	0,90
Ensemble urbain	1006	128,4	990	122,8	0,96	575	90,2	573	82,4	0,91
Rural	5306	102,7	5069	108,9	1,06	1341	39,0	1191	35,8	0,92
Madagascar	6313	106,1	6059	111,0	1,05	1916	47,0	1764	43,9	0,93

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.1. 2 : Ratio de fréquentation des élèves (filles/garçons) au niveau de l'enseignement secondaire 2nd cycle et supérieure, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région

	Niveau d'enseignement									
	Secondaire II				Ratio Filles/Garçons	Supérieur				Ratio Filles/Garçons
	Garçons		Filles			Garçons		Filles		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Région										
ANALAMANGA	222	57,9	194	52,3	0,90	138	15,9	98	12,4	0,78
VAKINANKARATRA	39	17,0	39	21,8	1,28	5	1,5	3	0,9	0,60
ITASY	12	12,0	13	17,1	1,42	0	0,0	0	0,0	
BONGOLAVA	8	19,4	1	3,7	0,19	0	0,2	0	0,0	0,00
HAUTE MATSIATRA	28	22,1	33	31,6	1,43	9	4,0	6	2,8	0,71
AMORON'I MANIA	12	24,1	11	16,7	0,69	1	1,0	2	1,6	1,67
VATOVAVY FITOVINANY	19	11,4	9	4,9	0,43	0	0,0	0	0,0	
IHOROMBE	5	17,2	4	11,5	0,66	0	0,5	0	0,6	1,22
ATSIMO ATSINANANA	8	6,8	5	5,1	0,75	1	0,4	0	0,0	0,00
ATSINANANA	36	27,9	34	28,4	1,02	36	13,1	37	11,2	0,86
ANALANJIROFO	25	23,9	11	9,5	0,40	3	1,5	0	0,0	0,00
ALAOTRA MANGORO	25	22,8	27	24,1	1,05	0	0,0	2	0,7	
BOENY	23	29,0	15	19,4	0,67	23	13,4	12	6,8	0,51
SOFIA	18	12,8	11	8,9	0,69	1	0,2	0	0,0	0,00
BETSIBOKA	1	4,2	3	7,4	1,76	0	0,0	0	0,5	
MELAKY	1	2,0	2	5,5	2,80	0	0,0	0	0,0	
ATSIMO ANDREFANA	47	37,1	25	13,2	0,36	6	2,8	13	4,8	1,72
ANDROY	2	2,4	2	3,0	1,29	1	0,5	0	0,0	0,00
ANOSY	13	22,1	18	24,4	1,11	0	0,0	0	0,0	-
MENABE	8	16,7	12	18,3	1,09	0	0,5	0	0,1	0,33
DIANA	15	21,4	24	32,4	1,51	4	3,2	6	3,7	1,15
SAVA	28	24,3	18	18,4	0,76	0	0,0	0	0,0	
Milieu de résidence										
Capitale	106	67,8	84	54,5	0,80	75	5,3	66	3,8	0,73
Autres villes	205	76,4	186	67,7	0,89	81	20,1	72	19,1	0,95
Ensemble urbain	311	73,2	270	63,0	0,86	156	14,8	139	12,0	0,81
Rural	283	14,6	240	12,5	0,85	73	17,0	42	14,6	0,86
Madagascar	594	25,2	510	21,7	0,86	229	5,3	181	3,8	0,73

Tableau A.3.1. 3: Ratio d'alphabétisation des filles de 15 à 24 ans par rapport aux garçons, selon le groupe d'âges et la région

	Groupe d'âges									
	15 à 19 ans				RATIO Filles/ Garçons	20 à 24 ans				RATIO Filles/ Garçons
	Garçons		Filles			Garçons		Filles		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Région										
ANALAMANGA	611	96,7	571	96,6	1,00	527	95,5	487	95,1	1,00
VAKINANKARATRA	283	87,3	221	87	1,00	164	94,3	179	89,9	0,95
ITASY	167	92,8	145	96,7	1,04	105	91,3	103	92,8	1,02
BONGOLAVA	37	78,7	35	71,4	0,91	26	70,3	36	61	0,87
HAUTE MATSIATRA	165	83,8	141	90,4	1,08	97	75,8	101	78,9	1,04
AMORONI MANIA	80	87,9	77	76,2	0,87	67	81,7	78	70,3	0,86
VATOVAVY	161	59,6	156	54,4	0,91	72	50,7	87	56,5	1,11
IHOROMBE	16	76,2	22	75,9	1,00	13	72,2	4	36,4	0,50
ATSIMO ATSIANANA	87	50,9	77	42,5	0,83	38	46,9	28	29,2	0,62
ATSIANANA	162	81,4	178	81,3	1,00	108	75	133	73,5	0,98
ANALANJIROFO	140	77,8	144	72,4	0,93	87	71,3	72	61	0,86
ALAO TRA MANGORO	139	85,8	140	79,1	0,92	98	83,8	85	77,3	0,92
BOENY	112	75,7	93	66,4	0,88	84	74,3	96	71,6	0,96
SOFIA	188	86,2	176	77,5	0,90	118	85,5	135	75,8	0,89
BETSIBOKA	4	66,7	10	55,6	0,83	3	37,5	9	90	2,40
MELAKY	17	53,1	14	45,2	0,85	15	68,2	11	57,9	0,85
ATSIMO ANDREFANA	99	51	177	59,4	1,16	81	59,1	86	51,5	0,87
ANDROY	37	29,4	58	51,3	1,74	23	31,5	30	35,3	1,12
ANOSY	33	56,9	43	49,4	0,87	18	54,5	19	32,2	0,59
MENABE	50	58,1	66	54,1	0,93	23	46,9	37	52,9	1,13
DIANA	113	85,6	123	91,8	1,07	71	79,8	91	77,8	0,97
SAVA	153	91,1	138	86,8	0,95	77	80,2	78	72,9	0,91
Milieu de résidence										
Capitale	270	97,8	273	99,3	1,02	254	96,2	233	97,5	1,01
Autres villes	373	94,2	396	97,1	1,03	289	95,4	324	93,4	0,98
Ensemble urbain	643	95,7	669	98	1,02	543	95,8	557	95,1	0,99
Rural	2211	74,4	2136	70,3	0,94	1372	72,1	1428	66,4	0,92
Madagascar	2854	78,4	2805	75,4	0,96	1915	77,5	1985	72,6	0,94

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.1. 4 : Ratio femmes/hommes travaillant dans le secteur non agricole, par sexe, selon le niveau d'instruction et la région

REGION	Sans instruction		Ratio Femmes/Hommes	Primaire		Ratio Femmes/Hommes	Secondaire ou plus		Ratio Femmes/Hommes
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
ANALAMANGA	60	32	0,53	178	150	0,84	683	468	0,69
VAKINANKARATRA	5	4	0,80	33	14	0,42	77	39	0,51
ITASY	2	1	0,50	26	6	0,23	22	23	1,05
BONGOLAVA	2	0	0,00	3	5	1,67	35	22	0,63
HAUTE MATSIATRA	48	16	0,33	32	21	0,66	52	37	0,71
AMORON I MANIA	7	1	0,14	7	3	0,43	25	25	1,00
VATOVAVY FITOVINANY	8	0	0,00	8	3	0,38	36	25	0,69
IHOROMBE	14	3	0,21	27	8	0,30	54	14	0,26
ATSIMO ATSIANANA	12	5	0,42	1	4	4,00	40	21	0,53
ATSINANANA	3	1	0,33	19	7	0,37	83	38	0,46
ANALANJIROFO	1	3	3,00	13	5	0,38	31	15	0,48
ALAOTRA MANGORO	3	2	0,67	10	5	0,50	60	37	0,62
BOENY	3	7	2,33	16	10	0,63	78	51	0,65
SOFIA	6	3	0,50	11	7	0,64	43	18	0,42
BETSIBOKA	7	2	0,29	7	4	0,57	39	24	0,62
MELAKY	8	4	0,50	8	2	0,25	36	18	0,50
ATSIMO ANDREFANA	19	11	0,58	10	5	0,50	71	54	0,76
ANDROY	10	4	0,40	7	3	0,43	10	0	0,00
ANOSY	27	18	0,67	21	13	0,62	42	33	0,79
MENABE	3	11	3,67	19	6	0,32	60	43	0,72
DIANA	23	12	0,52	25	15	0,60	67	36	0,54
SAVA	8	4	0,50	19	7	0,37	64	33	0,52
Madagascar	279	144	0,52	500	303	0,61	1708	1074	0,63

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.1. 5 : Proportion des femmes et des hommes salariés dans le secteur non agricole, selon la région

REGION	Proportion	
	Femme	Homme
ANALAMANGA	39,9	60,1
VAKINANKARATRA	34,1	65,9
ITASY	41,3	58,7
BONGOLAVA	39,7	60,3
HAUTE MATSIATRA	34,9	65,1
AMORON I MANIA	49,9	50,1
VATOVAVY FITOVINANY	35,5	64,5
IHOROMBE	19,8	80,2
ATSIMO ATSIANANA	38,8	61,2
ATSINANANA	31,1	68,9
ANALANJIROFO	31,5	68,5
ALAO TRA MANGORO	37,1	62,9
BOENY	42,7	57,3
SOFIA	29,4	70,6
BETSIBOKA	35,1	64,9
MELAKY	26,8	73,2
ATSIMO ANDREFANA	37,2	62,8
ANDROY	21,2	78,8
ANOSY	41,1	58,9
MENABE	41,8	58,2
DIANA	36,8	63,2
SAVA	29,0	71,0
Madagascar	37,6	62,4

SOURCE : INSTAT/ENSOMD2012-2013

Tableau A.3.1. 6 : Ratio femmes/hommes des individus travaillant dans le secteur institutionnel, par région, selon le sexe

REGION	Secteur										
	Formel					RATIO FEMME/HOMME	Informel				RATIO FEMME/HOMME
	Femme		Homme		Femme		Homme				
	%	Effectif	%	Effectif	%		Effectif	%	Effectif		
ANALAMANGA	25,7	520	35,5	808	0,64	74,3	1170	64,5	1116	1,05	
VAKINANKARATRA	3,9	43	6,7	80	0,54	96,1	856	93,3	864	0,99	
ITASY	5,8	53	5,9	64	0,83	94,2	813	94,1	860	0,95	
BONGOLAVA	4,1	55	5,1	71	0,77	95,9	787	94,9	841	0,94	
HAUTE MATSIATRA	8,0	82	10,1	117	0,70	92,0	795	89,9	831	0,96	
AMORON I MANIA	4,9	45	4,2	40	1,13	95,1	976	95,8	948	1,03	
VATOVAVY FITOVINANY	14,6	139	16,3	151	0,92	85,4	778	83,7	702	1,11	
IHOROMBE	8,5	66	12,2	108	0,61	91,5	754	87,8	794	0,95	
ATSIMO ATSIANANA	3,4	37	6,0	65	0,57	96,6	1031	94,0	924	1,12	
ATSINANANA	8,6	57	13,1	95	0,60	91,4	659	86,9	645	1,02	
ANALANJIROFO	2,4	24	5,2	38	0,63	97,6	710	94,8	669	1,06	
ALAOIRA MANGORO	3,8	43	6,7	74	0,58	96,2	809	93,3	799	1,01	
BOENY	9,6	64	16,2	105	0,61	90,4	708	83,8	674	1,05	
SOFIA	5,1	40	7,5	58	0,69	94,9	777	92,5	697	1,11	
BETSIBOKA	4,0	47	6,6	75	0,63	96,0	908	93,4	850	1,07	
MELAKY	7,6	79	10,7	115	0,69	92,4	713	89,3	757	0,94	
ATSIMO ANDREFANA	8,6	81	12,5	116	0,70	91,4	572	87,5	572	1,00	
ANDROY	1,4	11	2,5	25	0,44	98,6	805	97,5	863	0,93	
ANOSY	25,6	241	26,5	243	0,99	74,4	618	73,5	602	1,03	
MENABE	11,2	87	13,2	107	0,81	88,8	684	86,8	686	1,00	
DIANA	18,7	71	27,2	140	0,51	81,3	386	72,8	413	0,93	
SAVA	5,8	46	10,4	89	0,52	94,2	609	89,6	614	0,99	
Madagascar	9,8	1 931	14,0	2 784	0,69	90,2	16 918	86,0	16 721	1,01	

SOURCE : INSTAT/ENSOMD2012-2013

Tableau A.3.1. 7 : Participation des femmes dans la prise de décision, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Pourcentage de femmes de 15-49 ans, actuellement en union, qui, habituellement, prennent certains types de décisions, soit seules, soit conjointement avec leur mari/partenaire, selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Soins de santé personnels	Grosses dépenses du ménage	Achats des besoins quotidiens du ménage	Visite à sa propre famille/parents	Pourcentage qui participe aux quatre décisions	Pourcentage qui ne participe à aucune des décisions	Effectif des femmes
Groupe d'âges							
15 - 19	79,6	77,1	88,8	82,2	59,4	3,9	929
20 - 24	80,8	80,3	90,1	85,3	62,7	2,8	1765
25 - 29	81,7	84,8	91,9	86,8	67,6	3,0	1887
30 - 34	79,7	82,5	91,7	86,1	62,2	2,6	1881
35 - 39	81,1	85,4	92,4	87,6	66,4	2,2	1563
40 - 44	80,5	83,0	89,5	85,1	66,2	4,4	1210
45 - 49	81,1	85,5	93,1	87,3	66,3	1,9	895
Milieu de résidence							
Capitale	91,4	92,6	93,8	93,8	81,0	0,8	718
Autres villes	82,0	85,1	90,6	88,7	65,7	2,3	1102
Ensemble urbain	85,7	88,0	91,9	90,7	71,7	1,7	1821
Rural	79,6	81,7	91,0	84,9	62,9	3,2	8310
REGION							
ANALAMANGA	86,7	86,4	93,8	94,0	72,6	0,5	1762
VAKINANKARATRA	86,8	86,1	90,4	87,4	75,0	5,2	821
ITASY	76,1	88,8	95,6	85,9	65,8	1,4	357
BONGOLAVA	69,6	76,3	86,3	77,3	43,5	2,7	230
HAUTE MATSIATRA	90,1	92,3	94,0	87,8	78,0	2,4	511
AMORON I MANIA	83,4	85,6	89,1	88,6	68,1	2,0	310
VATOVAVY FITOVINANY	82,8	90,3	94,6	78,7	65,3	2,4	622
IHOROMBE	70,7	80,2	90,8	84,7	54,8	2,2	143
ATSIMO ATSINANANA	73,4	69,4	88,6	73,3	53,5	4,4	356
ATSINANANA	72,0	83,0	91,2	84,3	59,5	5,0	593
ANALANJIROFO	83,5	81,5	92,8	86,2	67,7	4,4	528
ALAO TRA MANGORO	73,2	78,8	91,8	82,5	59,4	5,8	506
BOENY	79,6	81,5	81,1	80,6	51,8	2,1	364
SOFIA	86,0	85,6	92,3	88,7	71,6	1,7	577
BETSIBOKA	84,0	84,1	94,2	86,2	65,0	1,0	148
MELAKY	78,0	66,9	85,3	81,9	51,0	5,5	129
ATSIMO ANDREFANA	70,9	74,3	90,6	81,8	56,3	4,8	582
ANDROY	65,2	75,2	87,5	79,1	47,1	4,4	259
ANOSY	82,0	64,2	88,8	86,2	48,4	3,2	257
MENABE	85,9	77,7	88,0	85,0	64,5	2,6	297
DIANA	77,9	85,5	93,9	85,7	61,7	1,3	336
SAVA	78,8	84,4	85,4	90,3	61,6	3,1	443
Niveau d'instruction							
Sans instruction	75,5	77,2	88,7	80,4	57,0	4,8	2422
Primaire	81,0	83,5	91,8	86,3	64,9	2,6	4676
Secondaire ou plus	84,5	86,3	92,1	90,0	70,0	2,0	3031
ND	53,2	100,0	100,0	53,2	53,2	0,0	2
Quintiles de consommation							
Plus pauvres	74,9	76,2	87,6	79,3	55,2	5,6	1564
Pauvres	78,6	82,6	90,9	85,0	64,1	3,6	1890
Moyens	78,4	81,1	90,5	86,9	62,9	3,2	2044
Riches	82,6	84,3	92,4	87,0	65,7	2,0	2231
Plus riches	86,2	87,3	93,0	89,3	71,1	1,3	2401
Madagascar	80,7	82,8	91,1	86,0	64,5	2,9	10130

SOURCE : INSTAT/ENSOMD2012-2013

Tableau A.3.2. 1: Pourcentage des femmes qui ont subi ou non au moins un de ces types de violence au cours des 12 derniers mois

Nombre de types	Pourcentage
Aucune	69,9
Un type	19,7
Deux types	7,6
Trois types	2,5
Quatre types	0,3
Effectif des femmes	6180

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.2. 2 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence physique et qui ont tenté ou non de trouver de l'assistance, au cours d'une période quelconque

	Au cours des 12 derniers mois	Moment quelconque (à partir de 10 ans)	Total
Toujours	18,7	12,5	14,2
Dès fois	14,5	10,3	11,4
Jamais	65,5	76,5	73,5
Préfère ne pas répondre	1,0	0,4	0,6
ND	0,3	0,3	0,3
Effectif de femmes	750	2021	2772

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.2. 3 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence sexuelle et qui ont tenté ou pas de trouver de l'assistance

	Au cours des 12 derniers mois	Moment quelconque (à partir de 10 ans)	Total
Toujours	14,3	20,7	18,5
Dès fois	13,1	15,5	14,7
Jamais	68,3	61,7	63,9
Préfère ne pas répondre	1,5	1,0	1,2
ND	2,8	1,1	1,7
Effectif des femmes	446	879	1326

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.2. 4 : Pourcentage des femmes qui ont subi au moins un de ces types de violence, par région, au cours des 12 derniers mois

REGION	Type de violence				Effectif des femmes
	Violences physiques	Violences sexuelles	Violences psychologiques	Violences économiques	
ANALAMANGA	12,6	4,3	22,5	4,5	1097
VAKINANKARATRA	10,4	6,5	15,3	3,0	496
ITASY	9,0	5,7	13,6	4,3	214
BONGOLAVA	13,0	6,5	14,1	2,9	124
HAUTE MATSIATRA	11,6	4,6	15,4	5,4	306
AMORON I MANIA	9,0	6,1	10,9	1,4	178
VATOVAVY FITOVINANY	15,4	11,7	25,2	15,5	344
IHOROMBE	7,9	5,9	15,7	3,1	82
ATSIMO ATSINANANA	5,7	6,7	15,8	6,0	230
ATSINANANA	9,8	8,8	19,6	6,1	379
ANALANJIROFO	10,0	5,2	24,0	3,9	316
ALAO TRA MANGORO	8,4	7,9	24,9	3,1	300
BOENY	7,3	8,3	11,7	1,2	226
SOFIA	13,2	5,2	19,7	6,5	346
BETSIBOKA	17,5	6,7	13,9	7,1	80
MELAKY	20,5	16,9	31,3	6,3	74
ATSIMO ANDREFANA	14,3	6,3	13,9	4,6	364
ANDROY	13,9	7,2	17,0	2,1	175
ANOSY	19,6	15,8	26,5	7,5	172
MENABE	15,8	11,8	18,6	7,0	170
DIANA	18,1	9,9	16,3	6,8	231
SAVA	13,0	10,1	19,5	8,7	276
Madagascar	12,1	7,2	19,0	5,3	6180

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.2. 5 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence émotionnelle et qui ont tenté de trouver de l'assistance

	Au cours des 12 derniers mois	Moment quelconque (à partir de 10 ans)	Total
Toujours	13,0	10,0	11,4
Des fois	12,1	13,7	13,0
Jamais	73,9	75,0	74,5
Préfère ne pas répondre	0,1	0,6	0,4
ND	0,8	0,7	0,7
Effectif de femmes	1174	1289	2463

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tableau A.3.2. 6 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence économique et qui ont tenté de trouver de l'assistance

	Au cours des 12 derniers mois	Moment quelconque (à partir de 10 ans)	Total
Toujours	37,8	29,6	33,1
Des fois	19,2	14,2	16,3
Jamais	41,1	55,5	49,3
Préfère ne pas répondre	0,6	0,1	0,3
ND	1,3	0,6	0,9
Total	331	442	772

SOURCE : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

LISTE DES ANALYSTES

Liste de l'équipe de coordination

Monsieur RAVELOMANANTSOA Paul Gérard
Monsieur RAJAONERA Ida
Monsieur RANDRETSA Iarivony
Monsieur RAKOTOMANANA Faly
Monsieur RANDRIANJANAKA Niaina
Madame RAJAOFALY Rivo Ravaka
Monsieur RAJEMISON Harivelo
Monsieur RAKOTOARY Bina Joad Raphaël
Monsieur RATSIMALAHELO Joujou
Monsieur RAKOTOBÉ Mady
Monsieur RANDRIANANTENAINA Harintsehenon Tovonirina

Liste des analystes

Madame KIDJA Francine
Madame RANAIVOSON Vero Roimemy
Monsieur RAVELOJAONA Hajaharimanana
Monsieur RAKOTOARY Bina Joad Raphaël
Monsieur RANDRIANANTENAINA Harintsehenon Tovonirina

Liste des informaticiens

Monsieur RAMAHEFARISON Tiana Parfait
Monsieur ANDRIANARIMANANA Harison Ny Ony

Consultant National en supervision de terrain, traitement et analyse de données

Madame RANDRIANASOLO Zo Harilala

Consultants Internationaux

Consultant Coordonnateur technique

Monsieur NOUETAGNI Samuel

Consultant analyste

Monsieur KUEPIE Mathias

Consultant traitement des données

Monsieur NABASEMBA Léonard

Consultant supervision de terrain

Madame Teixeira de Andrade Gilena

Consultants nationaux en editing et mise en forme du document

Madame RAKOTOARISOA Baolalao Emma
Madame RABENARIVO Volafotsy

